foncier.fr

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

incluant le Rapport financier semestriel 2021

GROUPE BPCE

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Sommaire

Profil 2
Activité 2
Faits marquants du 1er semestre 2021 3
Chiffres clés 4

1 **PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER** 9

Le contexte économique et financier au 1er semestre 2021 10
Opérations financières 12

2 **RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE** 15

Organes de direction et d'administration 16
Conflits d'intérêts potentiels 17

3 **RAPPORT DE GESTION** 19

Rapport de gestion 20

4 **RAPPORT DE GESTION DES RISQUES** 33

1. Gouvernance et dispositif de gestion des risques 34
2. Évolution de l'actif 40
3. Évolution du passif 41
4. Ratios prudentiels 42
5. Analyse du risque de crédit et de contrepartie 44
6. Analyse des risques financiers 52
7. Les risques opérationnels 55
8. Le risque de non-conformité 58

5 **ÉLÉMENTS FINANCIERS** 61

Comptes individuels 62
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2021 97

6 **ÉLÉMENTS JURIDIQUES** 99

Informations générales 100
Responsables de l'Amendement au Document d'enregistrement universel et du contrôle des comptes 102
Table de concordance 104

Abréviations utilisées dans le document :
Milliers d'euros : K€
Millions d'euros : M€
Milliards d'euros : Md€

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

incluant le Rapport financier semestriel 2021

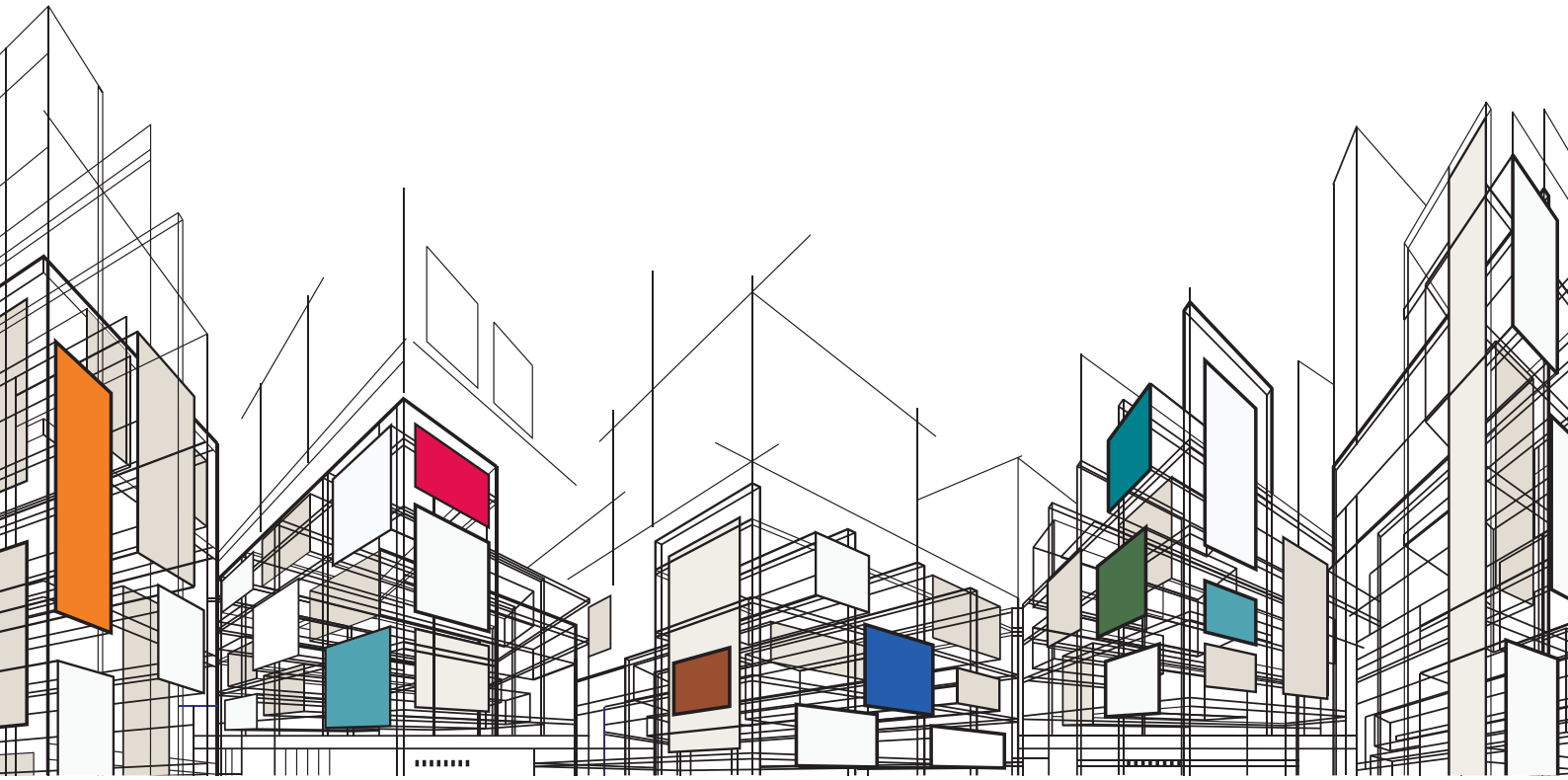

Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2020 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021, sous le numéro D. 21-0179.

Cet Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 a été déposé le 25 août 2021 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

PROFIL

Filiale à 100 % du Crédit Foncier [A-(*stable*)/A1(*stable*)/A+(*négative*)/AA-(*négative*)][1], affiliée à BPCE [A(*stable*)/A1(*stable*)/A+(*négative*)/A+(*stable*)][2], la Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier, notées [AAA(*stable*)/Aaa(*stable*)/AAA(*stable*)][3], sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS 52-4[4] et CRD[5] ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen CRR[6]. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier sont éligibles au programme de refinancement auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) à l'exception de certains placements privés et des émissions en devises étrangères.

Depuis 2012, la Compagnie de Financement Foncier est adhérente au *Covered Bond Label* de l'ECBC (*European Covered Bond Council*).

En 2021, la Compagnie de Financement Foncier demeure un acteur majeur sur son marché, avec un encours d'obligations foncières (y compris les dettes rattachées) de 53,9 Md€ au 30 juin 2021 et un volume émis de 1,8 Md€ au 1er semestre 2021.

53,9 Md€
Encours d'obligations foncières
(y compris les dettes rattachées)

1,8 Md€
Émissions d'obligations foncières
au 30 juin 2021

NOTRE stratégie ET NOTRE mission

La Compagnie de Financement Foncier assure le refinancement des activités de crédit des entités du Groupe BPCE à des conditions extrêmement favorables, en particulier les financements du Secteur public et assimilés. Elle poursuit par ailleurs le refinancement des encours de crédits historiquement originés par le Crédit Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier, très engagée au service du Groupe BPCE, s'est donnée pour mission de lever des ressources sur les marchés à des niveaux particulièrement compétitifs *via* l'émission d'obligations foncières notées AAA [3]. La recherche permanente d'actifs de qualité et d'optimisation de la structure bilancielle concourent à remplir cette mission avec succès.

ACTIVITÉ

Modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier

La Compagnie de Financement Foncier est principalement positionnée sur le refinancement d'actifs du Groupe BPCE.

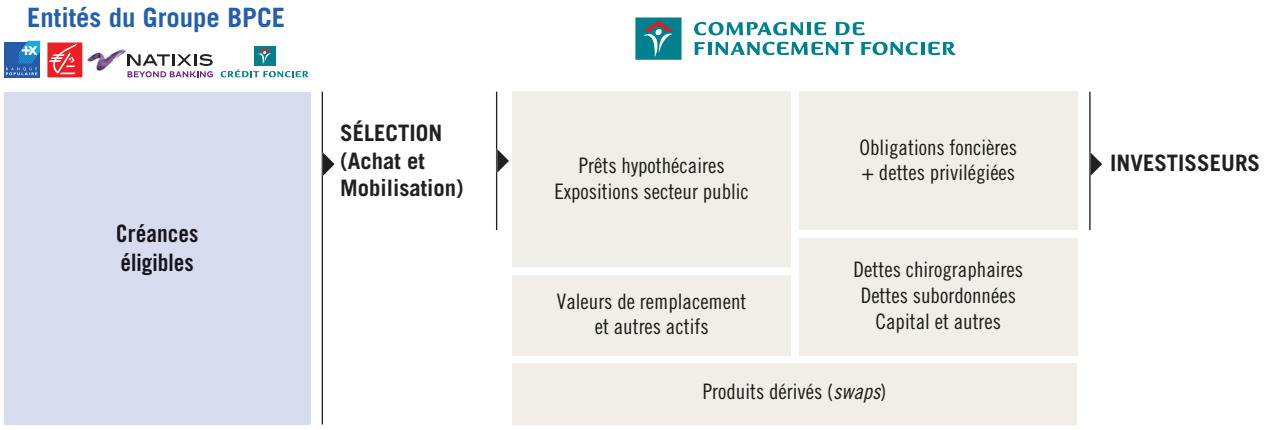

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.
(2) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.
(3) Standard & Poor's/Moody's/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.
(4) UCITS : Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities, directive sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
(5) CRD : Capital Requirements Directive, directive sur les exigences de fonds propres.
(6) CRR : Capital Requirements Regulation, règlement sur les exigences en fonds propres.

POSITIONNEMENT DANS LE GROUPE BPCE

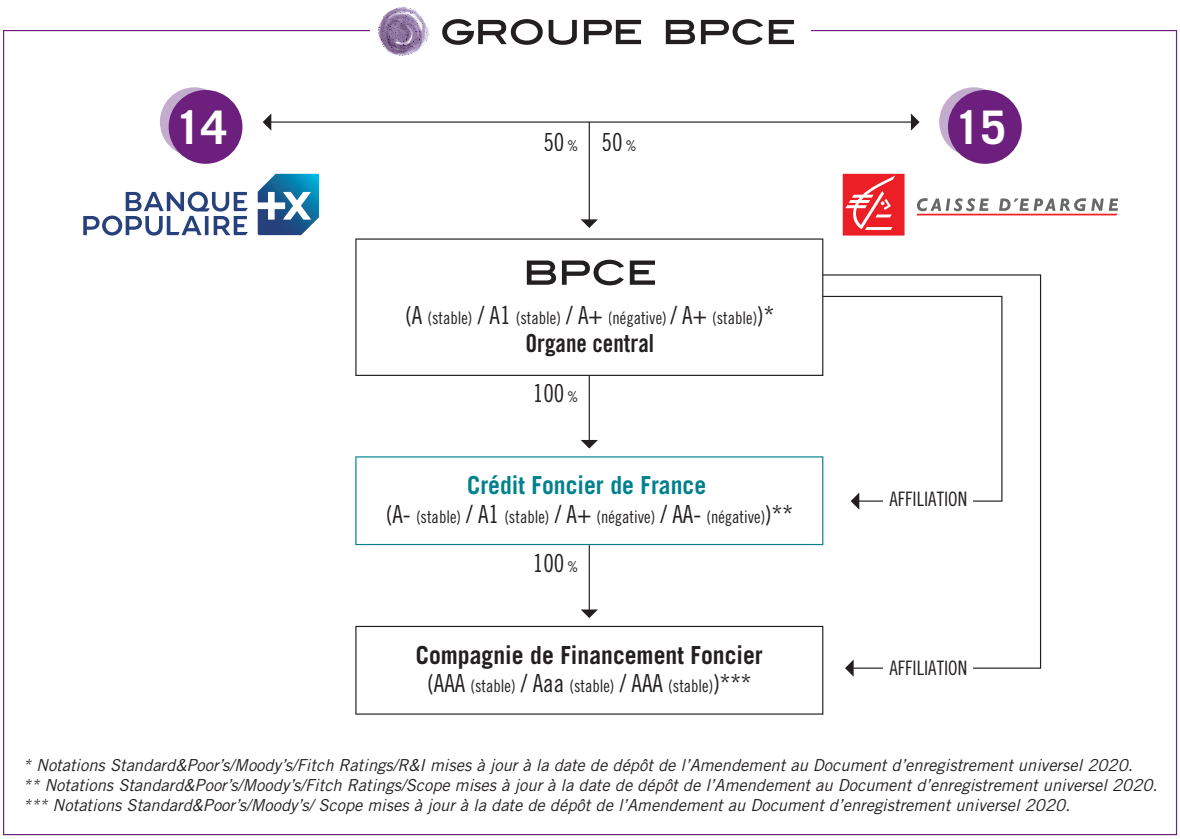

** Notations Standard&Poor's/Moody's/Fitch Ratings/R&I mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.*
*** Notations Standard&Poor's/Moody's/Fitch Ratings/Scope mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.*
**** Notations Standard&Poor's/Moody's/ Scope mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.*

FAITS MARQUANTS DU 1ER SEMESTRE 2021

Le 1er semestre 2021 est synonyme de reprise économique. La mise au point de vaccins contre la Covid-19 permet d'entrevoir une potentielle fin de crise, mais les marchés restent volatils dans ce contexte incertain. Une nouvelle fois, la Compagnie de Financement Foncier a démontré la forte résilience de son modèle en période de crise.

- La Compagnie de Financement Foncier a réalisé deux placements privés de type *multi-callables* (obligations rachetables) sous format nominatif (*Namens*). Dans un contexte économique de taux bas et orientés à la baisse, ces émissions permettent à la Compagnie de Financement Foncier de bénéficier d'une couverture naturelle puisqu'elle peut racheter ses propres émissions et se refinancer à un taux inférieur. Ces opérations concourent à démontrer une fois de plus la capacité de la Compagnie de Financement Foncier à proposer des solutions sur mesure à ses clients investisseurs, en leur proposant des placements privés structurés sur mesure.
- Le 6 avril 2021, la Compagnie de Financement Foncier a par ailleurs émis son 1er euro *benchmark* de l'année. Le choix d'une maturité de 8 ans a permis à la Compagnie de Financement Foncier de lever de la liquidité sur une duration équivalente à celle des actifs refinancés dans le cadre de son modèle adossé. Le positionnement sur cette maturité fait suite à une concertation avec les investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier. La taille conséquente de l'opération (1,5 Md€), réalisée à un rendement négatif (- 0,10 %) et sans prime de nouvelle émission, reflète un fort consensus. La qualité de la signature de la Compagnie de Financement Foncier est une fois de plus mise à l'honneur.

  Il s'agit de la plus large transaction de la Compagnie de Financement Foncier depuis 2018, la positionnant ainsi au 1er semestre 2021 comme 3e émetteur de *covered bonds* à avoir émis des tailles unitaires de 1,5 Md€.

Ces opérations confirment la confiance des investisseurs dans les émissions de la Compagnie de Financement Foncier et démontrent à nouveau sa capacité à émettre dans de bonnes conditions en toutes circonstances.

CHIFFRES CLÉS

Caractéristiques de l'émetteur

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique :

Crédit Foncier [A-(*stable*)/A1(*stable*)/A+(*négative*)/AA-(*négative*)] (1)

Filiale de BPCE [A(*stable*)/A1(*stable*)/A+(*négative*)/A+(*stable*)] (2)

NOTATIONS DES OBLIGATIONS FONCIÈRES

	Standard & Poor's	Moody's	Scope Ratings
Note long terme	AAA	Aaa	AAA
Perspective	Stable	Stable	Stable

Bilan économique simplifié

› ACTIF *(par type d'exposition)*	30/06/2021		31/12/2020		31/12/2019	
	Md€	%	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires et assimilés	**34,0**	**52,4**	**36,0**	**52,7**	**38,6**	**54,0**
Expositions Secteur public	**23,3**	**35,9**	**24,7**	**36,1**	**24,9**	**34,8**
Secteur public en France *	16,3	25,1	17,6	25,7	16,9	23,6
Secteur public à l'étranger	7,0	10,8	7,1	10,4	8,0	11,2
Valeurs de remplacement et autres actifs	**7,6**	**11,7**	**7,7**	**11,2**	**8,0**	**11,2**
Valeurs de remplacement	6,7	10,3	6,6	9,6	6,7	9,3
Autres actifs	0,9	1,4	1,1	1,6	1,3	1,9
TOTAL ACTIF	**64,9**	**100,0**	**68,5**	**100,0**	**71,5**	**100,0**

** Y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 0,4 Md€ fin juin 2021, 1,3 Md€ fin 2020 et 1,6 Md€ fin 2019.*

› PASSIF	30/06/2021		31/12/2020		31/12/2019	
	Md€	%	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	**53,7**	**82,7**	**56,4**	**82,3**	**60,4**	**84,6**
Obligations foncières	53,9	83,1	56,4	82,3	60,5	84,7
Écart de change sur obligations foncières	- 0,2	- 0,3	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,2
Autres ressources privilégiées	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Écart lié à la couverture des éléments de bilan	**0,8**	**1,2**	**0,8**	**1,2**	**1,1**	**1,6**
Ressources non privilégiées	**10,4**	**16,0**	**11,3**	**16,5**	**9,9**	**13,9**
Dettes chirographaires	7,1 (1)	10,9	6,0	8,8	4,6	6,4
Dettes subordonnées et assimilées	0,1	0,2	2,1 (2)	3,0	2,1	3,0
Capitaux propres et FRBG	3,2	4,9	3,2	4,7	3,2	4,5
TOTAL PASSIF	**64,9**	**100,0**	**68,5**	**100,0**	**71,5**	**100,0**
Fonds propres selon les règles CRR/CRD IV	*3,1*	*4,8*	*3,1*	*4,5*	*3,1*	*4,4*

(1) Les comptes courants d'associés (2,0 Md€) ont fait l'objet d'un reclassement en dettes chirographaires.
(2) Dont comptes courants d'associés pour 2,0 Md€ (2,9 %).

(1) Notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch/Scope Ratings mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.
(2) Notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings mises à jour à la date de dépôt de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.

Répartition des actifs

PAR TYPOLOGIE

30 JUIN 2021

64,9 Md€

- 52 % Prêts hypothécaires et assimilés
- 36 % Expositions Secteur public
- 10 % Valeurs de remplacement
- 2 % Autres actifs

31 DÉCEMBRE 2020

68,5 Md€

- 53 % Prêts hypothécaires et assimilés
- 36 % Expositions Secteur public
- 10 % Valeurs de remplacement
- 2 % Autres actifs

31 DÉCEMBRE 2019

71,5 Md€

- 54 % Prêts hypothécaires et assimilés
- 35 % Expositions Secteur public
- 9 % Valeurs de remplacement
- 2 % Autres actifs

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

30 JUIN 2021

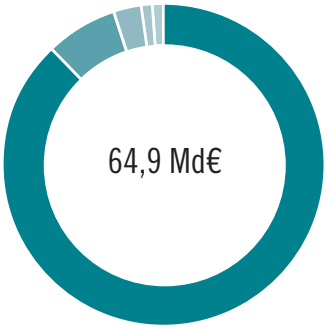

- 88 % France
- 7 % Union Européenne (hors France)
- 3 % Amérique du Nord
- 1 % Suisse
- 1 % Japon

31 DÉCEMBRE 2020

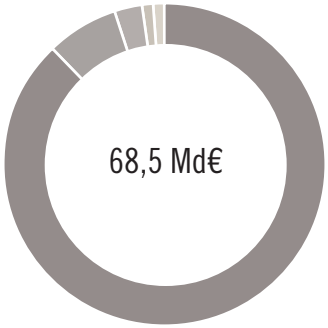

- 88 % France
- 7 % Union Européenne (hors France)
- 3 % Amérique du Nord
- 1 % Suisse
- 1 % Japon

31 DÉCEMBRE 2019

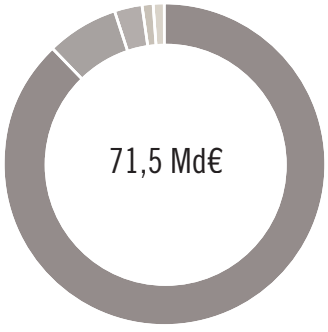

- 88 % France
- 7 % Union Européenne (hors France)
- 3 % Amérique du Nord
- 1 % Japon
- 1 % Suisse

Répartition des émissions

PAR TYPE D'INVESTISSEURS

30 JUIN 2021

1,8 Md€

- 42 % Banques Centrales
- 41 % Banques
- 15 % Gestionnaire d'actifs
- 3 % Assureurs & Fonds de pension

31 DÉCEMBRE 2020

3 Md€

- 51 % Banques
- 28 % Banques Centrales
- 17 % Gestionnaire d'actifs
- 3 % Assureurs & Fonds de pension
- 1 % Autres

31 DÉCEMBRE 2019

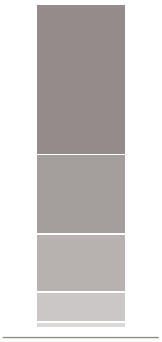

3 Md€

- 48 % Banques
- 25 % Gestionnaire d'actifs
- 17 % Assureurs & Fonds de pension
- 9 % Banques Centrales
- 1 % Autres

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

30 JUIN 2021*

- 33 % Allemagne/Autriche
- 18 % Royaume-Uni
- 17 % Suisse
- 9 % Benelux
- 8 % France
- 5 % Pays nordiques
- 5 % Europe du Sud
- 5 % Asie (hors Japon)

31 DÉCEMBRE 2020

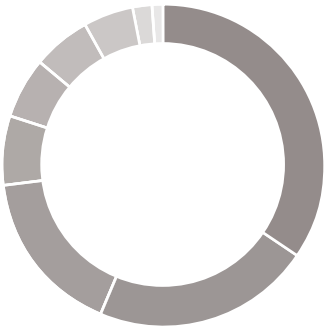

- 35 % Allemagne/Autriche
- 22 % Royaume-Uni
- 17 % Pays Nordiques
- 7 % Benelux
- 6 % France
- 6 % Suisse
- 5 % Europe du Sud
- 2 % Asie
- 1 % Autres

31 DÉCEMBRE 2019

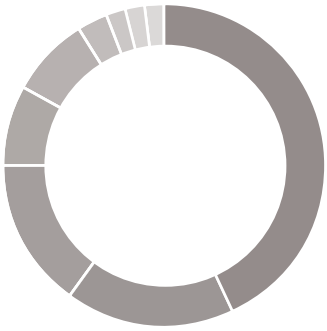

- 43 % Allemagne/Autriche
- 17 % Royaume-Uni
- 15 % France
- 8 % Benelux
- 8 % Pays Nordiques
- 3 % Europe du Sud
- 2 % Asie
- 2 % Suisse
- 2 % Autres

** Hors Eurosystème.*

Indicateurs de performance

ACTIVITÉ

OBLIGATIONS FONCIÈRES ÉMISES

(en Md€)

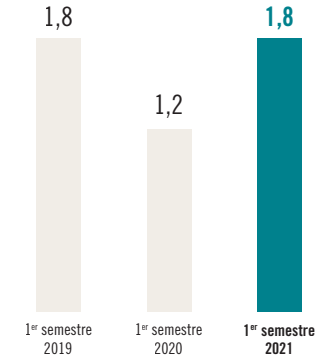

PASSIF PRIVILÉGIÉ

(en Md€)

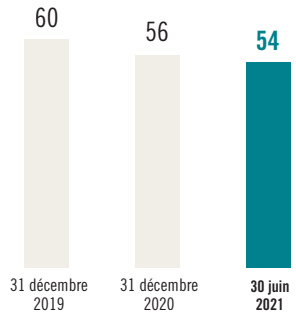

RÉSULTAT

PRODUIT NET BANCAIRE

(en M€)

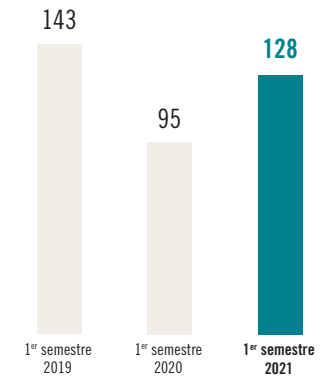

RÉSULTAT NET

(en M€)

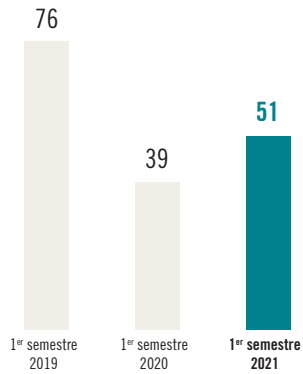

STRUCTURE FINANCIÈRE

FONDS PROPRES PRUDENTIELS

(en Md€)

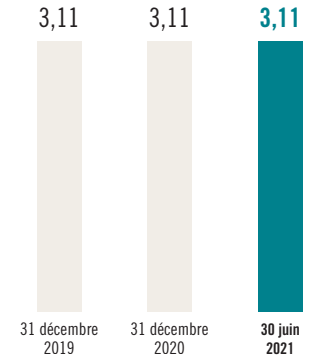

RATIOS PRUDENTIELS

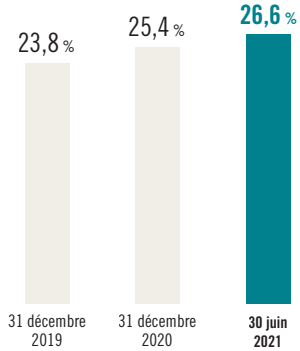

Ratio de solvabilité = Common Equity Tier1

RATIOS SPÉCIFIQUES À LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER

QUOTITÉ MOYENNE DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES AUX PARTICULIERS

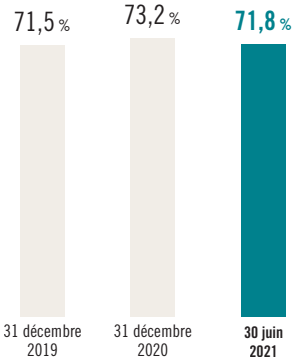

RATIO RESSOURCES NON PRIVILÉGIÉES/RESSOURCES PRIVILÉGIÉES

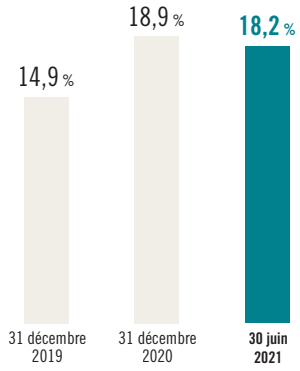

RATIO DE SURDIMENSIONNEMENT RÉGLEMENTAIRE

(en %)

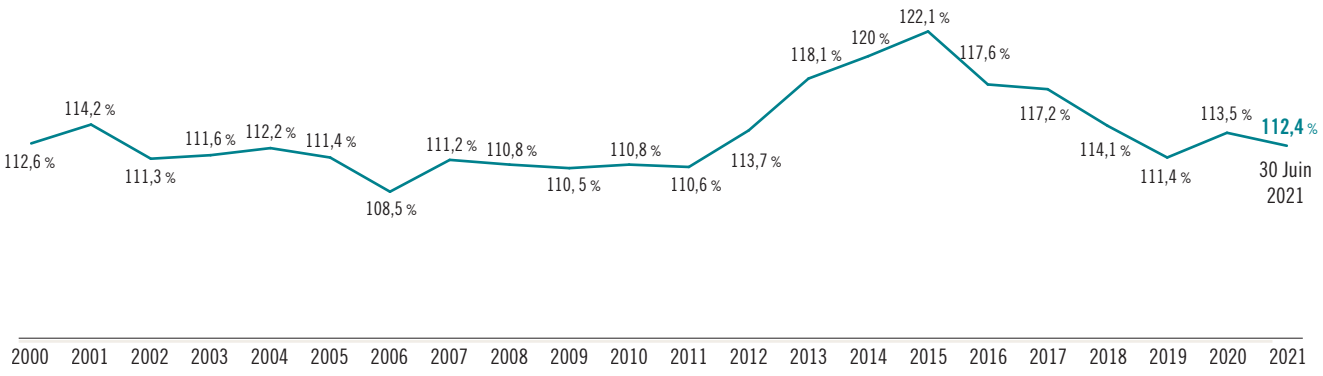

ÉCHÉANCIER DE L'ACTIF ET DU PASSIF PRIVILÉGIÉ

(en Md€)

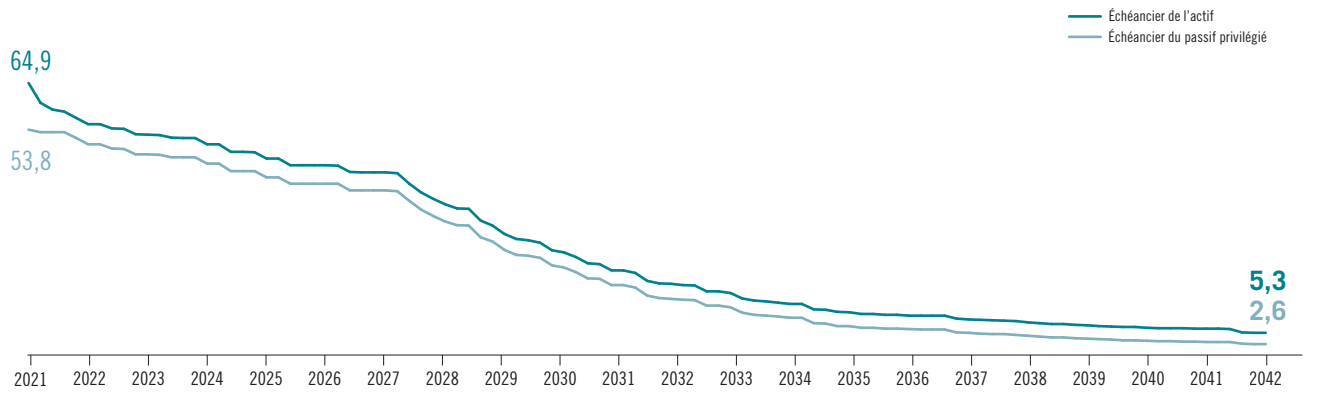

1

PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER AU 1ER SEMESTRE 2021 **10**

L'environnement économique 10

Politique monétaire européenne 11

OPÉRATIONS FINANCIÈRES **12**

Refinancement 12

La Compagnie de Financement Foncier au service du Groupe BPCE 13

Gestion du collatéral 13

Cession et titrisation de créances sur les particuliers 13

Gestion des dérivés 13

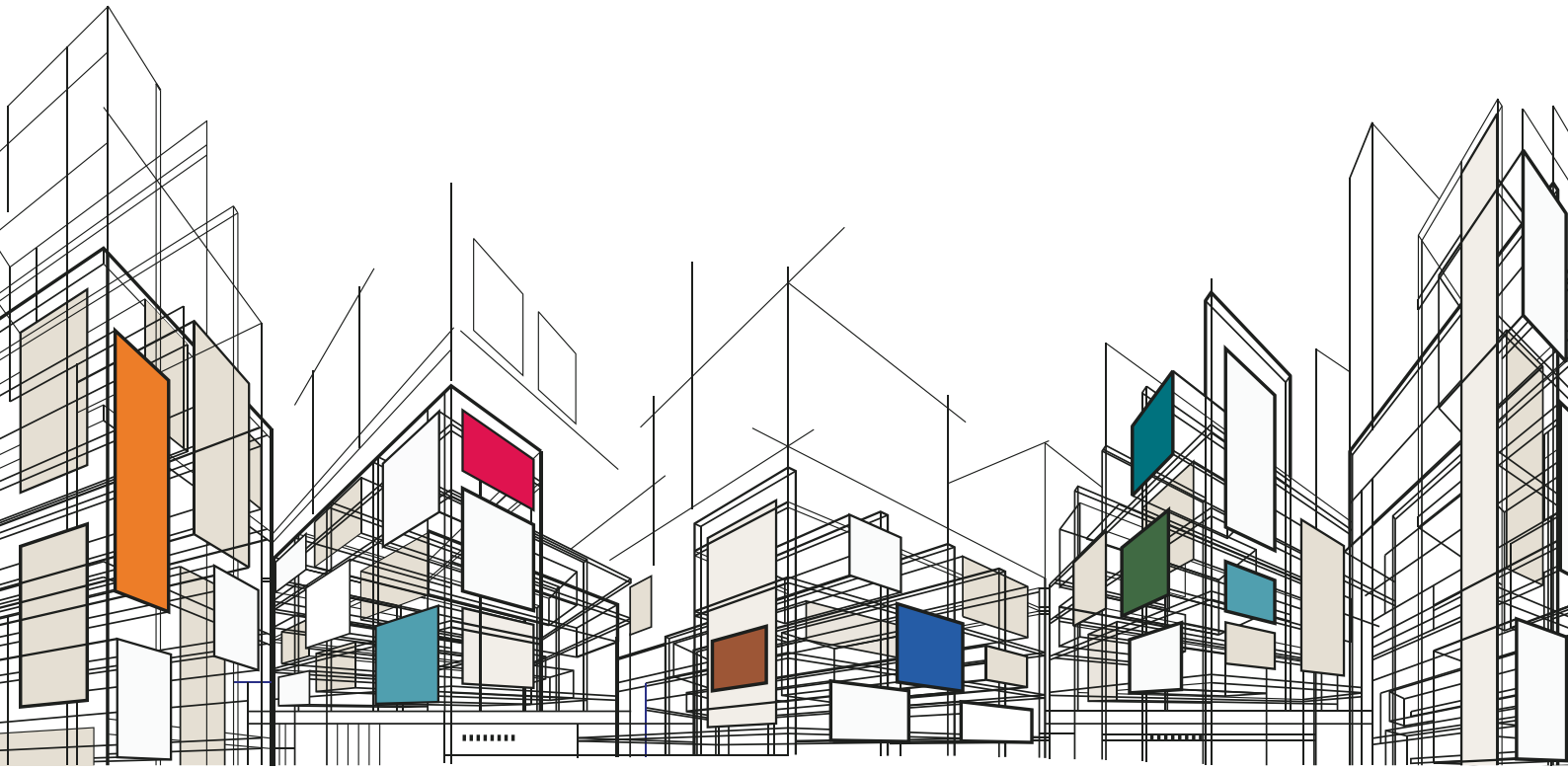

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER AU 1ER SEMESTRE 2021

L'environnement économique

Après une chute historique de l'activité économique en 2020, - 4,5 % (1) par rapport à 2019, l'année 2021 serait marquée par une forte reprise de la croissance mondiale. Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que la croissance économique pourrait atteindre un taux de + 6 % (1) en 2021, avant de se stabiliser autour de + 4,4 % (1) en 2022.

Cette hausse anticipée de la croissance économique trouve sa source :

- dans les grands espoirs de sortie de crise rapide de la Covid-19 grâce à la vaccination ;
- dans le maintien des politiques monétaires accommodantes menées par les banques centrales ;
- dans le renforcement des aides publiques grâce à des politiques budgétaires expansionnistes dans certains pays.

Néanmoins, ces perspectives favorables restent dépendantes de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la reprise est fortement liée à la vitesse de réalisation des campagnes de vaccination dans chaque pays. Le succès de ces campagnes pourrait permettre d'augmenter le PIB mondial de 9 000 Md€ (1) d'ici à 2025, à la condition de venir en aide aux pays les plus vulnérables grâce à une coopération internationale efficace.

De plus l'intensité de la reprise économique variera d'un pays à l'autre car la pandémie n'a pas eu les mêmes impacts selon les régions. Certains secteurs ont des niveaux d'activité qui sont revenus aux standards pré-crise alors que d'autres sont encore à la peine. La production industrielle et les échanges de marchandises ont retrouvé des volumes d'avant crise, tandis que les secteurs du voyage, de l'art, du divertissement, du sport ou encore de l'hôtellerie et de la restauration restent sous pression et ne devraient retrouver leur plein régime que lorsque la crise de la Covid-19 sera totalement éradiquée.

Les banques centrales jouent aussi un rôle prépondérant dans la stabilisation de l'économie et sa croissance future. Les politiques monétaires volontaristes et accommodantes des banques centrales, caractérisées par un maintien des taux bas et des programmes d'achats d'actifs importants (par exemple le PEPP – *Pandemic Emergency Purchase Program* – de la Banque Centrale Européenne – BCE, avec un budget de 1 850 Md€ (2) courant jusqu'à la fin mars 2022), participent à soutenir l'économie et favoriser son retour à une croissance durable.

Aux États-Unis, la Fed est dans la même logique puisqu'elle maintient sa politique monétaire accommodante avec des taux *Fed Funds* nuls et des achats d'actifs de l'ordre de 120 Md$ (3) par mois.

Les banques centrales ont clairement orienté leurs actions et interventions en faveur de la croissance économique, potentiellement au détriment des niveaux d'inflation qui s'inscrivent en hausse à court terme et dont les anticipations laissent présager des taux d'inflation supérieurs à 2 % en 2021, notamment sous l'impulsion de la hausse des coûts liés à l'énergie. La BCE estime que cette hausse de l'inflation devrait être temporaire et rappelle que les pays de la zone euro avaient déjà enregistré un taux d'inflation de 2,7 % (4) en 2011.

Le retour à une croissance mondiale solide et pérenne est aussi conditionné par l'efficacité des plans économiques de relance mis en place dans un contexte toujours incertain. Côté pays développés, des plans de relance budgétaire conséquents ont été lancés ; les États-Unis proposent un 3e plan de relance de 1 850 Md$ (2), le Japon un plan record de 73,6 Md¥ (5), et l'Union Européenne la distribution des fonds « *Next Generation EU* » (plan de relance européen 2020) à hauteur de 750 Md€. D'après le FMI, les actions menées par les pouvoirs publics des pays développés ont déjà permis au PIB mondial d'augmenter de 6 % (5) en 2020.

Pour les pays en développement, l'effort budgétaire est resté plus limité avec une hausse des dépenses principalement.

Au niveau du marché du travail, les effets négatifs de la crise sanitaire sont toujours présents. Le chômage reste très élevé avec un taux mondial global supérieur d'environ 1,5 % (6) en moyenne au taux moyen d'avant crise, impactant tous les pays plus ou moins sévèrement. Les secteurs les plus touchés restent le tourisme, l'aviation, les loisirs et plus précisément, l'hôtellerie, la restauration et les magasins de gros et de détail qui emploient généralement des jeunes et des travailleurs peu qualifiés. Cette situation favorise la montée des inégalités qui fragilise l'économie à terme. *A contrario*, certains secteurs, comme les technologies ou la finance qui se prêtent plus au télétravail, enregistrent une dynamique plus favorable. Les actions des pouvoirs publics matérialisées par des politiques d'aides à l'emploi seront déterminantes pour soutenir les secteurs en difficulté et accélérer leur transition de sortie de crise.

(1) Résumé, Perspectives de l'économie mondiale, Reprise : des situations divergentes à gérer, FMI, avril 2021.
(2) Prévisions 2021-2022 : La stratégie Anti Covid-19, maître du temps de la reprise, BPCE, 28 mai 2021.
(3) Federal Reserve, press release Federal Open Market Committee (FOMC), December 16, 2020.
(4) « En Europe, cette inflation qui monte, monte… », La Tribune, 1er juin 2021.
(5) Perspectives de l'économie mondiale, Reprise : des situations divergentes à gérer, FMI, avril 2021
(6) Perspectives de l'économie mondiale, Reprise : des tendances divergentes à gérer, FMI, avril 2021.

Politique monétaire européenne

Depuis le début de la crise, en mars 2020, la BCE a mené une politique monétaire très accommodante pour soutenir activement l'économie en proie à des difficultés majeures. Les liquidités massives injectées dans le système financier, associées aux mesures nationales de soutien aux ménages et aux entreprises, ont contribué à solvabiliser les acteurs économiques et à enrayer la spirale négative de défauts en cascade qui se profilait.

Les mesures prises par la BCE en réponse à la crise sanitaire se déclinent sur plusieurs axes. L'institution a en premier lieu affirmé son intention ferme de maintenir une politique durable de taux bas. Le taux d'intérêt sur les opérations principales de refinancement est resté stabilisé à 0 % [(1)], le taux sur la facilité de prêt marginal à 0,25 % [(1)] et le taux sur la facilité de dépôt à - 0,5 % [(1)]. Cet accès au crédit bon marché a permis de soutenir les acteurs économiques et de favoriser l'atteinte d'un objectif de niveau d'inflation de 2 %. La BCE a par ailleurs rapidement mis en place un nouveau programme d'achat d'urgence, le PEPP, assorti d'un budget global de 1 850 Md€ [(2)] et prolongé jusqu'en mars 2022. Les achats de titres réalisés par la BCE auprès des institutions financières contribuent *in fine* à injecter des liquidités dans l'économie.

La BCE a enfin opté pour un soutien direct supplémentaire au bénéfice des banques avec le lancement d'un 3e plan de refinancement long terme à taux très compétitif, le TLTRO III (*Targeted Longer Term Refinancing Operations*), qui court jusqu'en juin 2022 [(3)]. Les banques ont massivement souscrit à ces refinancements avantageux dont la contrepartie est de favoriser l'accès au crédit des ménages et des entreprises.

La BCE précise que l'une des conséquences de la crise sanitaire est une forte hausse des sommes épargnées par les ménages suite à la forte baisse de la consommation en période de confinement. Ces capitaux conséquents devraient alimenter une forte reprise de la consommation et de l'activité économique lors de l'arrêt progressif des mesures de sécurité sanitaire qui pourrait s'accélérer avec la vaccination. Les politiques budgétaires et monétaires devraient par ailleurs rester accommodantes pour accompagner la reprise économique et atteindre l'objectif d'inflation à moyen terme. Il convient de noter que l'inflation trouve en partie sa source dans les prix de l'énergie qui sont en hausse en zone euro et ont entraîné une accélération de l'inflation en rythme annuel, passant de 0,9 % [(4)] à 1,3 % [(4)] entre février et mars 2021.

(1) Décisions de politique monétaire, Banque Centrale Européenne, 11 mars 2021.
(2) Prévisions 2021-2022 : la stratégie Anti Covid-19, maître du temps de la reprise, BPCE, 28 mai 2021.
(3) Communiqué de presse, BCE, 10 décembre 2020.
(4) Bulletin économique de la BCE, numéro 3/2021, 6 mai 2021.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Refinancement

CONTEXTE DE MARCHÉ

Au cours du 1er semestre 2021, l'offre d'obligations sécurisées est en baisse sur un an glissant à 45,5 Md€, soit une baisse de 32 % par rapport aux six premiers mois de 2020. Même si l'offre nette reste négative (- 41 Md€), le mois de juin 2021 se caractérise par une offre nette redevenue positive pour la première fois de l'année avec des tombées autour de 7,15 Md€. Ce résultat confirme la résilience du marché des *covered bonds* qui reste un outil de refinancement très pertinent dans le contexte de sortie de crise sanitaire.

Au niveau des maturités d'émissions, la distribution globale des émissions 2021 s'allonge avec des maturités comprises entre 9 et 15 ans en moyenne depuis le début de l'année. La sous-représentation des maturités courtes inférieures à quatre ans et le retour des émissions de maturité supérieure à 10 ans démontrent que le marché retrouve une structure de maturités pré-crise, gage d'une plus grande confiance dans la sortie de crise prochaine.

Une nouvelle fois, les émissions de la zone France dominent largement le marché des émissions euro *benchmark* avec un peu moins de 30 % des émissions sur le 1er semestre 2021. Le nombre d'émissions en France reste relativement stable par rapport au 1er semestre 2020 (autour de 30 % du marché). L'attractivité du marché français des obligations sécurisées s'explique par sa forte résilience et sa stabilité en termes de marges de crédit en dépit des périodes récentes de forte agitation économique. Les émissions de la zone Allemagne se placent au 2e rang, en légère baisse (17 %) par rapport au 1er semestre 2020 (20 %). À noter que la Norvège enregistre une forte hausse de ses émissions au 1er semestre 2021 (13 % du marché) par rapport à 2020 (6 %).

Le 1er semestre 2021 connaît une baisse régulière des marges d'émissions, avec une tendance à la normalisation sur les niveaux d'avant-crise. Il convient de noter que les niveaux d'inflation en hausse plus prononcée en fin de semestre ont alimenté un léger regain de volatilité sur les marges.

REVUE DES OPÉRATIONS

La Compagnie de Financement Foncier a levé 1,8 Md€ de ressources à moyen et long terme avec une maturité moyenne de huit ans. Les émissions publiques représentent 80 % des volumes émis, contre 20 % pour les placements privés. Ces derniers, qui s'élèvent à 0,3 Md€, illustrent la capacité de la Compagnie de Financement Foncier à proposer une offre différenciée adaptée aux besoins des investisseurs et confirment une nouvelle fois un positionnement solide sur son marché.

Sur le marché primaire, les émissions du 1er semestre 2021 s'élèvent à 1,8 Md€ contre 1,2 Md€ au 1er semestre 2020. Les émissions de *covered bonds* sont très résilientes et continuent de profiter d'une confiance élevée de la part des investisseurs. En effet, le niveau de sursouscription de cette opération atteste de la réussite du modèle de *covered bond* français et d'une adéquation forte des obligations sécurisées de la Compagnie de Financement Foncier aux attentes et objectifs de ses clients fidèles.

Au début du 2e trimestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a émis le 1er euro *benchmark* de l'année. Avec une taille d'émission de 1,5 Md€, c'est la plus importante transaction de la Compagnie de Financement Foncier depuis 2018. La Compagnie de Financement Foncier est le 3e émetteur de *covered bond* à avoir atteint une taille d'émission aussi conséquente ce semestre.

Hors Eurosystème, les investisseurs allemands et autrichiens restent les contributeurs principaux des émissions de la Compagnie de Financement Foncier au 1er semestre 2021, avec 33 % des allocations. À noter la représentation en hausse des investisseurs suisses et asiatiques qui affichent un attrait marqué pour les émissions de la Compagnie de Financement Foncier, avec respectivement 17 % et 5 % des allocations.

Par catégories d'investisseurs, on peut remarquer une hausse sensible de la part des banques centrales (42 % des allocations 2021 *vs* 22 % en 2020) suite à la mise en place des différents programmes d'investissement. Le PEPP, prolongé jusqu'à fin mars 2022, concourt à accroître la liquidité sur le marché des obligations sécurisées. L'exposition aux banques reste élevée, bien qu'en diminution par rapport à 2020 (41 % des allocations 2021 *vs* 55 % en 2020). Les banques et les gestionnaires d'actifs restent un socle d'investisseurs important et récurrent avec 55 % des investissements réalisés au 1er semestre 2021.

La Compagnie de Financement Foncier au service du Groupe BPCE

REFINANCEMENT DU GROUPE BPCE ET PORTFOLIO MANAGEMENT

Le 1er semestre 2021 confirme l'intérêt des établissements du Groupe pour la ressource très compétitive offerte par la Compagnie de Financement Foncier. Au cours de cette 1re période, les équipes commerciales de la Compagnie de Financement Foncier ont multiplié les contacts avec les différents établissements du Groupe afin de permettre à davantage d'entités de recourir à la ressource bon marché de la Compagnie de Financement Foncier. Dans ce cadre, douze Caisses d'Épargne, six Banques Populaires et Natixis se sont d'ores et déjà refinancées auprès de la Compagnie de Financement Foncier. Parmi les six Banques populaires, trois sont nouvelles par rapport à 2020. Quatre autres Banques Populaires ont par ailleurs marqué un vif intérêt, avec des dossiers de refinancement actuellement en cours d'examen.

Au 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a refinancé 77 créances pour un montant total de 743 M€ dont :

- 101 M€ pour les six Banques Populaires répartis sur 18 créances secteur public ;
- 519 M€ pour le réseau des Caisses d'Épargne répartis sur 42 créances Secteur public ;
- 123 M€ pour Natixis répartis sur 17 créances fiscales.

Toutefois, la crise sanitaire actuelle et les élections régionales et départementales ont imposé le report de certains appels d'offres en cours qui pourraient se réaliser au 2nd semestre 2021.

La compétitivité de la ressource de la Compagnie de Financement Foncier permet aux établissements du Groupe d'intégrer plus naturellement les appels d'offres proposés par les collectivités locales.

En effet, sur le 1er semestre 2021, le refinancement de la Compagnie de Financement Foncier a été orienté vers le Secteur public français à hauteur de 620 M€ dont 29% alloués aux départements, 15 % aux villes, 11 % aux grands hôpitaux et 8 % au secteur du logement social. Les agglomérations et métropoles représentent 5 % à elles seules. Les 32 % restants visent des entités de type établissements publics.

Tous ces refinancements d'actifs Secteur public ont fait l'objet d'une sélection stricte visant à allouer la ressource de la Compagnie de Financement Foncier aux contreparties présentant des fondamentaux financiers solides.

Gestion du collatéral

Au cours du 1er semestre 2021, le Crédit Foncier a continué à entretenir les différentes filières de refinancement de ses créances, par voie de mobilisations ou de cessions.

En externe, le Crédit Foncier a eu recours à des mobilisations de créances auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) (3,3 Md€) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) (0,69 Md€).

En interne, le Crédit Foncier a procédé par voie de cessions ou de mobilisations de créances auprès de la Compagnie de Financement Foncier. Le Crédit Foncier a cédé au 1er semestre 2021 à la Compagnie de Financement Foncier pour 304,1 M€ de créances hypothécaires (capital restant dû et créances rattachées). Des mobilisations de créances éligibles (dans le cadre de l'article L. 211-38 CMF) ont également été réalisées à hauteur de 14,6 Md€ auprès de la Compagnie de Financement Foncier.

Cession et titrisation de créances sur les particuliers

Pour répondre à ses besoins de refinancement ou pour la gestion de ses encours douteux, le Crédit Foncier peut procéder à des opérations de titrisation ou de cession de créances sur les particuliers. Au cours du 1er semestre 2021, une cession de prêts non performants portant sur un encours brut de 45,2 M€ a été réalisée.

Gestion des dérivés

Dans le cadre de la politique de gestion optimisée de son portefeuille de dérivés, le groupe Crédit Foncier a restreint autant que possible la mise en place d'opérations de dérivés internes entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier. Ainsi, le volume de *swaps* entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier reste limité au 1er semestre 2021.

Afin de compenser centralement ses opérations de dérivés en application du règlement européen EMIR (*European Market and Infrastructure Regulation*), le Crédit Foncier est adhérent auprès de la chambre de compensation londonienne LCH depuis 2014. Néanmoins, dans le contexte du *Brexit*, le Crédit Foncier est désormais également adhérent auprès de la chambre de compensation Eurex basée à Francfort, et ce depuis mai 2020.

2

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION **16**

La Direction générale au 30 juin 2021 16

Le Conseil d'administration au 30 juin 2021 16

Les comités institués par le Conseil au 30 juin 2021 17

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS **17**

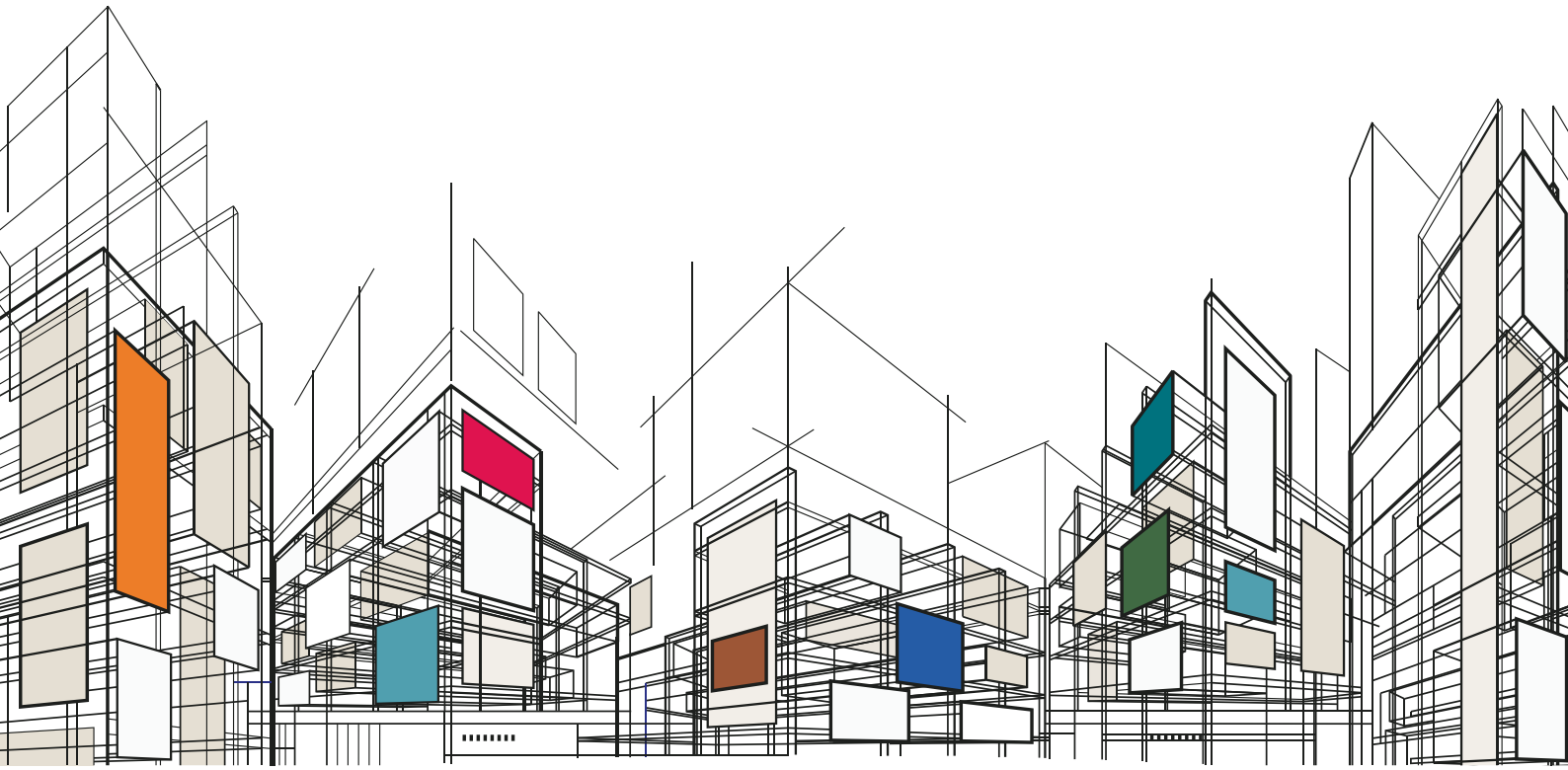

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

La Direction générale au 30 juin 2021

M. Olivier AVIS, Directeur général
M. Paul DUDOUIT, Directeur général délégué

MOUVEMENTS AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2021

Néant

Le Conseil d'administration au 30 juin 2021

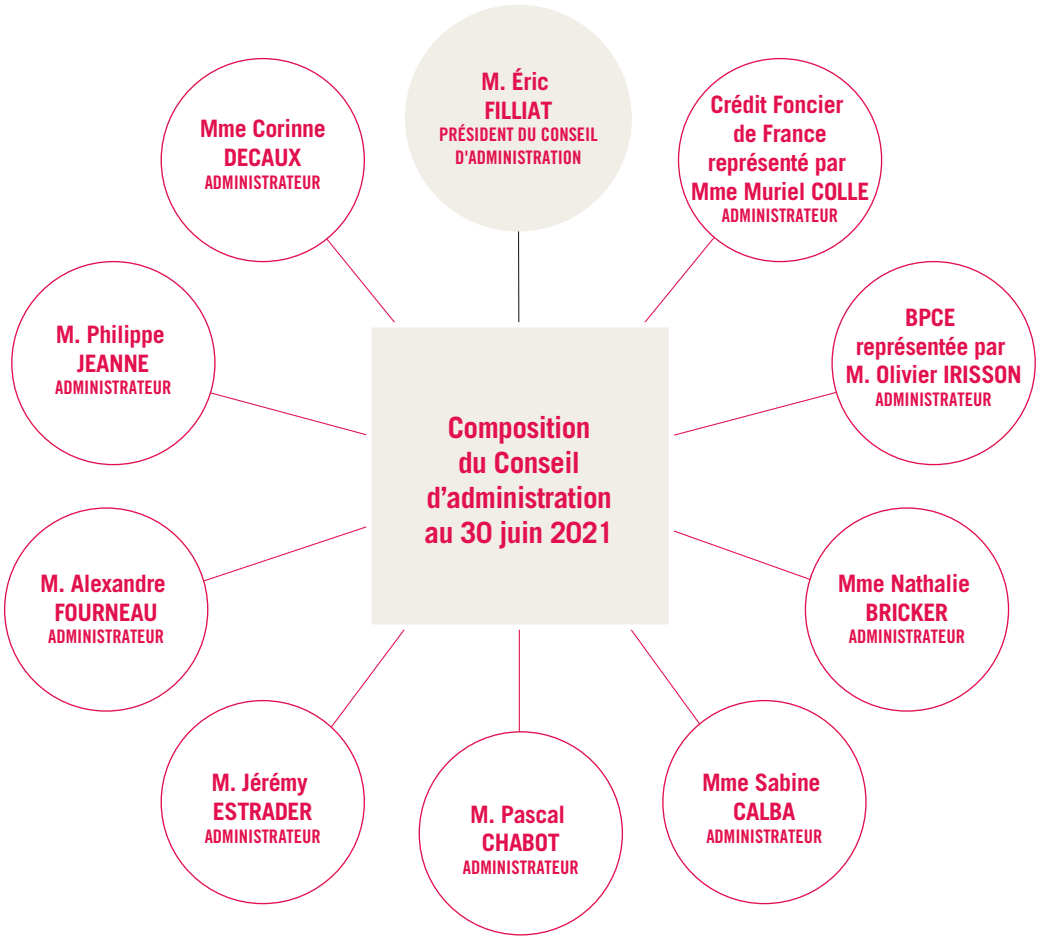

Assistent également au Conseil, les Commissaires aux comptes, au nombre de deux, ainsi que le Contrôleur spécifique de la Société.

MOUVEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DU 1ER SEMESTRE 2021

Néant.

Les comités institués par le Conseil au 30 juin 2021

La Société est dotée des comités suivants :

COMITÉ DES NOMINATIONS

Le Comité des nominations a pour missions de proposer des candidats à la fonction d'administrateur au Conseil d'administration, d'évaluer la diversité des connaissances et de fixer un objectif pour la représentation Hommes/Femmes.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit fonctionne selon les termes d'un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 29 juin 2004 et mis à jour par ledit Conseil, pour la dernière fois, le 18 décembre 2019.

Le Comité d'audit est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'administration sur la clarté des informations fournies et sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels.

Ses domaines réguliers d'intervention concernent :

- le processus budgétaire ;
- les arrêtés comptables ;
- le suivi des conventions ;
- le plan de couverture des ressources privilégiées ;
- le choix des Commissaires aux comptes et du Contrôleur spécifique.

COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques fonctionne selon les termes d'un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 août 2015, mis à jour pour la dernière fois le 18 décembre 2019.

Le Comité des risques est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil d'administration sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Ses domaines réguliers d'intervention sont les suivants :

- l'examen de l'exposition globale des activités de la Compagnie de Financement Foncier aux risques, en s'appuyant sur les états de *reporting* y afférents ;
- le conseil au Conseil d'administration sur la stratégie globale de la Compagnie de Financement Foncier et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs ;
- l'examen des rapports sur le contrôle interne, la conformité et le contrôle permanent ;
- le respect de l'indépendance de l'Inspection générale du Crédit Foncier et l'examen de ses travaux et de son programme annuel ;
- le suivi des conclusions des missions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et/ou de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de l'Inspection générale du Crédit Foncier et de BPCE ;
- l'examen des prix des produits et services (mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier : instruments financiers, produits d'épargne, opérations de banque, services d'investissement…).

Il n'y a pas eu de modifications dans la composition des comités au cours du 1er semestre 2021.

Olivier AVIS, Directeur général, assure la mission de Responsable des contrôles permanents et périodiques et de la conformité pour la Compagnie de Financement Foncier.

Cette désignation répond aux exigences, s'agissant des contrôles permanents et périodiques, des articles 16 et suivants de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, et au principe retenu par la direction du Crédit Foncier selon lequel l'organe exécutif des filiales établissements de crédit assumera la responsabilité des contrôles permanents et périodiques et de la conformité, en s'appuyant sur les structures de la maison mère. La Directrice Conformité et Contrôles permanents du Crédit Foncier assure ainsi les missions de Responsable de la fonction de vérification de la conformité présentées aux articles 28 et suivants de l'arrêté précité pour la Compagnie de Financement Foncier.

CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Les conflits d'intérêts potentiels sont présentés à la page 76 du Document d'enregistrement universel 2020.

3

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION **20**

1. Principales opérations de l'exercice semestriel 20
2. Évolution de l'actif 21
3. Évolution du passif 22
4. Analyse du compte de résultat 23
5. Flux de trésorerie 23
6. Facteurs de risques 24
7. Analyse du risque de crédit 29
8. Analyse des risques financiers 30
9. Informations relatives au contrôle interne 30
10. Informations prudentielles et réglementaires 31
11. Autres informations 31
12. Événement post-clôture 31
13. Perspectives d'avenir 32
14. Informations sociales, environnementales et sociétales 32

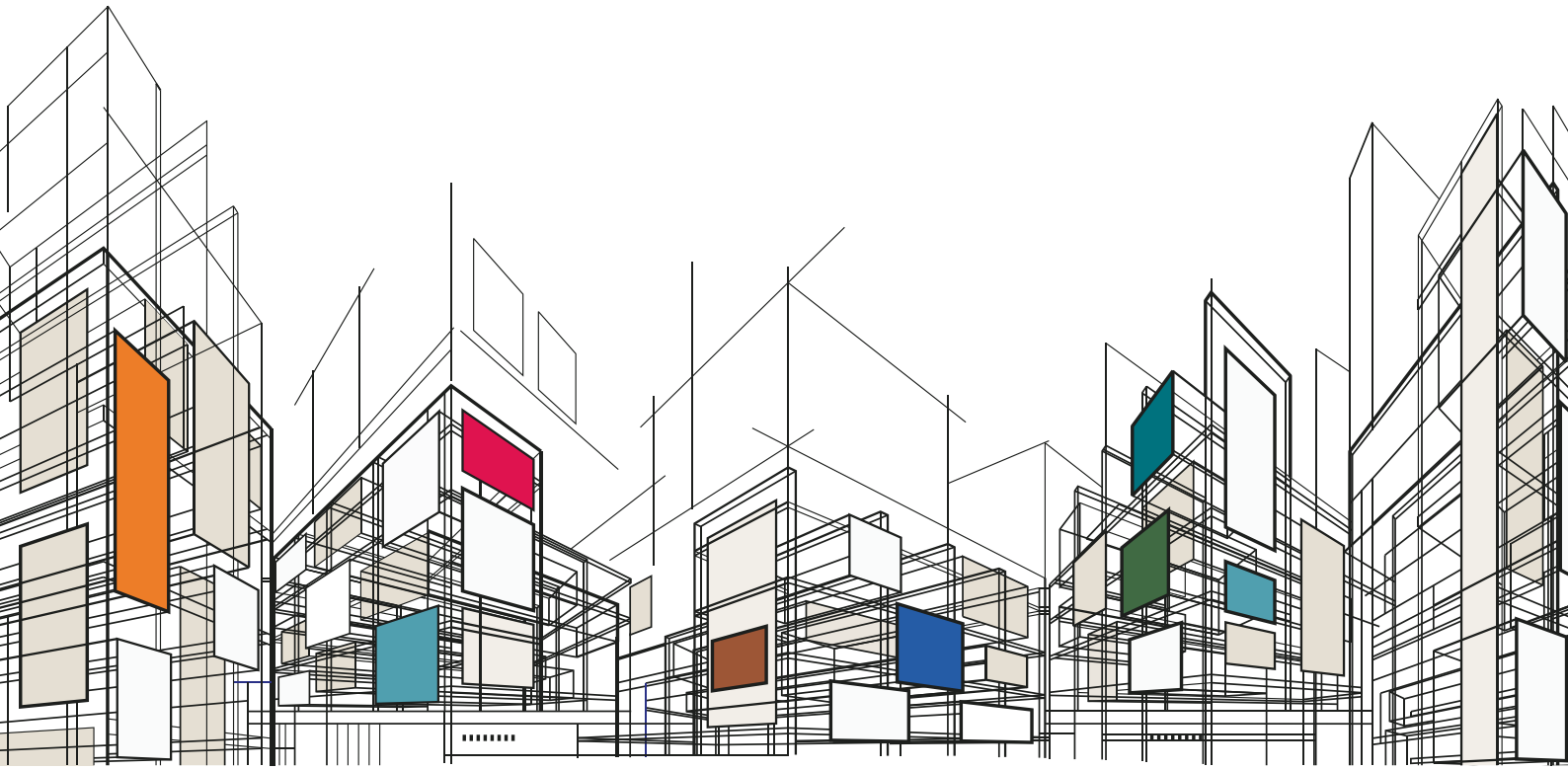

RAPPORT DE GESTION

Dans le cadre de son plan stratégique, la Compagnie de Financement Foncier refinance dans des conditions optimales les actifs originés par les entités du Groupe BPCE, afin de les accompagner dans le développement de leurs différents métiers.

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les activités de la Compagnie de Financement Foncier ont été exercées dans des conditions très satisfaisantes.
Dès le début de la crise, des mesures spécifiques ont été mises en place pour accompagner au mieux les clients, en leur proposant notamment des reports d'échéances. L'impact global estimé de la crise est non matériel au 1er semestre 2021, dans un environnement de coût du risque global toujours très faible, à date.

Au cours du 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a émis 1,8 Md€ d'obligations foncières qui bénéficient, comme l'ensemble de ses dettes privilégiées, de notations AAA/Aaa/AAA (1). Les agences de notation reconnaissent ainsi la sécurité apportée par le statut de société de crédit foncier et les engagements complémentaires pris par la Société en matière de gestion financière et de maîtrise des risques.

Au 30 juin 2021, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'établit à 64,9 Md€ et son résultat net est de 50,6 M€.

1. Principales opérations de l'exercice semestriel

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours du 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 304 M€ (créances rattachées incluses) ; auxquelles s'ajoutent 2 M€ d'engagements de financement.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de refinancement d'actifs éligibles originés par les établissements du Groupe BPCE, la Compagnie de Financement Foncier a assuré le refinancement de créances du Secteur public pour un montant de 743 M€ (dont 104 M€ hors-bilan).

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Compagnie de Financement Foncier a procédé au cours du 1er semestre 2021 à deux assignations de *swaps* de taux et de *swaps* financiers avec Unicredit et Deutsche Bank vers Natixis. Le montant global de l'indemnité pour les deux opérations est un produit de 6 M€.

FINANCEMENT ET GESTION DE LA TRÉSORERIE

La Compagnie de Financement Foncier a émis, au 1er semestre 2021, 1,8 Md€ d'obligations foncières dont 0,3 Md€ sous forme de placements privés. Cette liquidité a été levée sur une maturité moyenne de huit ans.

Le 1er semestre 2021 a été marqué par une opération *benchmark* lancée au mois d'avril. Cette émission de 1,5 Md€, réalisée à un taux favorable, a bénéficié d'un très fort niveau de souscription.

Toutes les émissions du semestre ont été libellées en euros. La répartition de leur placement confirme la diversité et la profondeur de la base d'investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier avec, en particulier, une forte présence des banques et des gestionnaires d'actifs.

Les investisseurs du couple Allemagne/Autriche et ceux du Royaume-Uni représentent la majeure partie des souscripteurs d'obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier avec respectivement 33 % et 18 % des allocations (hors Eurosystème).

REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Le taux global de remboursements anticipés et de renégociations des prêts aux particuliers s'établit à 9,3 %. Les sorties d'actifs liées aux remboursements anticipés représentent 1 042 M€ pour le 1er semestre 2021.

Ceci se traduit en termes de produit net bancaire, par plusieurs effets :

- un amortissement accéléré des surcotes/décotes d'acquisition, dont l'impact est estimé à + 5,6 M€ au titre de la période ;
- la perception d'indemnités de remboursements sur les Particuliers pour 14 M€ ; il convient de rappeler qu'au titre de la prestation de services rendus par le Crédit Foncier, un tiers de ces indemnités lui sont reversées ;
- l'impact en résultat des frais de renégociation pour 2,6 M€.

Le taux de remboursement anticipé moyen sur les prêts aux *Corporates* est de 0,5 % pour le 1er semestre 2021.

(1) Standard & Poor's/Moody's/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt du présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020.

2. Évolution de l'actif

ACTIF

(en k€)	30/06/2021	31/12/2020
Caisse et banques centrales	**450 000**	**1 349 339**
Effets publics et valeurs assimilées	**2 991 823**	**3 196 527**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**22 721 611**	**23 733 098**
■ *À vue*	*53 654*	*50 858*
■ *À terme*	*22 667 957*	*23 682 240*
Opérations avec la clientèle	**34 286 964**	**35 339 082**
Obligations et autres titres à revenu fixe	**3 150 167**	**3 220 625**
Participations et autres titres détenus à long terme	**0**	**0**
Immobilisations incorporelles et corporelles	**0**	**0**
Autres actifs	**15 739**	**79 391**
Comptes de régularisation	**1 333 071**	**1 537 408**
TOTAL DE L'ACTIF	**64 949 376**	**68 455 470**

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier s'établit à 64,9 Md€ à fin juin 2021, en baisse de 5,1 % par rapport à fin 2020.

L'évolution de l'actif de la Compagnie de Financement Foncier entre ces deux dates a notamment été marquée par les baisses :

- des opérations avec la clientèle (-1,1 Md€) imputable principalement à l'amortissement naturel de l'encours de crédits à l'habitat (-1,5 Md€) ;
- des prêts et créances sur établissement de crédit (-1,0 Md€) ;
- des encours "Caisse et banques centrales" (-0,9 Md€).

CRÉDITS À L'HABITAT

L'encours de crédits à l'habitat, détenus en direct ou mobilisés au travers des prêts L.211-38, diminue par rapport à fin 2020 du fait de l'amortissement naturel.

(en M€)	30/06/2021	31/12/2020	Variation
Créances hypothécaires non-commerciales *(Cf. note 11)*	26 098	27 625	- 5,5 %
Prêts aux particuliers L. 211-38 garantis par des prêts immobiliers *(Cf. note 22)*	7 369	7 844	- 6,1 %
TOTAL	**33 467**	**35 469**	**- 5,6 %**

REFINANCEMENT GROUPE ET MOBILISATION DE CRÉANCES

Dans le cadre de son activité, la Compagnie de Financement Foncier offre au Crédit Foncier et aux autres entités du Groupe BPCE des refinancements par le biais de prêts garantis par la mobilisation de créances.

Ces prêts sont classés en prêts et créances à terme sur les établissements de crédit. A la fin du 1er semestre, l'encours de ces prêts s'éleve à 22,1 Md€ ventilé en :

- 15,4 Md€ de prêts au Crédit Foncier ;
- 127 M€ de prêts à d'autres entités du Groupe BPCE, prêts garantis par des créances sur le Secteur public territorial en France ;
- 6,6 Md€ de prêts à BPCE au titre des valeurs de remplacement.

Le montant total des garanties reçues en couverture de ces prêts s'élève à 20,1 Md€ au 30 juin 2021.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs s'établissent à 15,7 M€ à fin juin 2021 contre 79,4 M€ au 31 décembre 2020.

Les comptes de régularisation s'établissent à 1,3 Md€ au 30 juin 2021, en baisse par rapport au 31 décembre 2020 (1,5 Md€).

3. Évolution du passif

PASSIF

(en k€)	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	**5 869 386**	**6 268 175**
■ *À vue*	*0*	*0*
■ *À terme*	*5 869 386*	*6 268 175*
Opérations avec la clientèle	**0**	**0**
■ *À vue*	*0*	*0*
Dettes représentées par un titre	**53 859 396**	**56 443 309**
■ *Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables*	*0*	*0*
■ *Emprunts obligataires (obligations foncières)*	*53 859 396*	*56 443 309*
Autres passifs	**579 491**	**1 035 086**
Comptes de régularisation	**1 483 139**	**1 554 226**
Provisions	**481**	**602**
Dettes subordonnées	**0**	**0**
Fonds pour risques bancaires généraux	**20 000**	**20 000**
Capitaux propres hors FRBG	**3 137 483**	**3 134 072**
■ *Capital souscrit*	*2 537 460*	*2 537 460*
■ *Primes d'émission*	*343 002*	*343 002*
■ *Réserves*	*134 475*	*132 117*
■ *Provisions réglementées et subventions d'investissement*	*0*	*0*
■ *Report à nouveau*	*71 995*	*74 352*
■ *Résultat en instance d'affectation*	*0*	*0*
■ *Résultat de la période*	*50 551*	*47 141*
TOTAL DU PASSIF	**64 949 375**	**68 455 470**

Les dettes envers les établissements de crédit ont diminué de 0,4 Md€ au cours du 1er semestre 2021.

Les dettes représentées par un titre ont diminué de 2,6 Md€, évolution nette correspondant aux tombées du semestre (4,2 Md€) et aux nouvelles émissions d'obligations foncières (1,8 Md€).

Les capitaux propres s'établissent à 3,1 Md€, stables par rapport à fin 2020.

4. Analyse du compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020*	30/06/2020
Marge nette d'intérêts	113 668	76 006	78 458
Comissions nettes	15 827	18 760	18 760
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 320	- 2 027	- 2 580
Produit net bancaire	**128 175**	**92 739**	**94 638**
Frais généraux	- 54 986	- 51 558	- 53 457
Résultat brut d'exploitation	**73 189**	**41 181**	**41 181**
Coût du risque	1 326	336	336
Résultat d'exploitation	**74 515**	**41 517**	**41 517**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	20 047	20 047
Résultat courant avant impôts	**74 515**	**61 564**	**61 564**
Impôt sur les bénéfices	- 23 964	- 22 650	- 22 650
RÉSULTAT NET	**50 551**	**38 914**	**38 914**

* *Pro forma tenant compte du reclassement de la cotisation organe central BPCE des Frais généraux vers le Produit net bancaire (normes Groupe et du reclassement d'une provision des autres charges PNB en MNI.*

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire du 1er semestre 2021 s'établit à 128,2 M€, en forte hausse par rapport au 1er semestre 2020, porté par une hausse significative de la marge nette d'intérêts par rapport au 1er semestre 2020.

Les commissions nettes, principalement composées des indemnités de remboursements anticipés, sont en diminution par rapport au 1er semestre 2020 en corrélation avec la baisse des volumes de remboursements anticipés.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les frais de gestion s'élèvent à 55,0 M€ à fin juin 2021 dont 8 M€ au titre de la facturation définitive 2020 des prestations réalisées par le Crédit Foncier et une facturation provisoire au titre du 1er semestre 2021 de 37,9 M€ contre 33,3 M€ au 1er semestre 2020.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 73,2 M€ au 1er semestre 2021 contre 41,2 M€ au 1er semestre 2020.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque est une reprise nette de 1,3 M€ au 1er semestre 2021 (contre une reprise nette de 0,3 M€ au 1er semestre 2020), expliqué en particulier par l'amélioration du risque collectif.

RÉSULTAT NET

Le résultat net s'élève à 50,6 M€ au 1er semestre 2021 contre 38,9 M€ au 1er semestre 2020.

5. Flux de trésorerie

Se référer au chapitre 5 – Éléments financiers, note 25 – Tableau des flux de trésorerie (page 94).

6. Facteurs de risques

L'environnement bancaire et financier dans lequel la Compagnie de Financement Foncier évolue l'expose à différents risques et la contraint à mettre en œuvre une politique de maîtrise et de gestion de ces risques toujours plus exigeante et rigoureuse.

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations.

Seuls certains des risques auxquels la Compagnie de Financement Foncier est confrontée sont identifiés ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de l'ensemble des risques de la Compagnie de Financement Foncier mais des risques considérés comme les plus significatifs au regard de leur probabilité d'occurrence et de leur impact potentiel.

D'autres risques non identifiés à ce jour ou considérés aujourd'hui comme non significatifs pour la Compagnie de Financement Foncier pourraient avoir une incidence défavorable sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

1. RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

1.1 RISQUES DE DÉFAUT ET DE CONTREPARTIE

Une augmentation substantielle des charges pour dépréciations d'actifs comptabilisées au titre du portefeuille de prêts et de créances de la Compagnie de Financement Foncier est susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

Dans le cadre de ses activités, la Compagnie de Financement Foncier procède régulièrement à des dépréciations d'actifs pour refléter, si nécessaire, les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste « coût du risque ». Le niveau global des dépréciations d'actifs repose sur la valorisation des garanties associées aux prêts, l'évaluation par la Compagnie de Financement Foncier de l'historique des pertes sur prêts, les volumes et les types de prêts accordés, les normes du secteur, les crédits en arriérés, la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au degré de recouvrement des divers types de prêts.

La Compagnie de Financement Foncier est exposée à toute augmentation substantielle des charges pour pertes sur prêts ou évolution significative de son estimation du risque de pertes inhérent à son portefeuille de prêts non dépréciés, ou toute perte sur prêts supérieure aux charges enregistrées. Ces variations pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la rentabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

Néanmoins, ce risque est limité par le statut de société de crédit foncier de la Compagnie de Financement Foncier qui impose des règles strictes de sélection des actifs qu'elle acquiert en s'assurant notamment de la qualité de crédit de ses contreparties et en s'assurant de la présence de garanties.

Au-delà de ces dispositifs de gestion des risques, la Compagnie de Financement Foncier pourrait, dans certaines conditions extrêmes, être amenée à constater des pertes significatives :

- sur son portefeuille de prêts immobiliers aux Particuliers (32,5 Md€) en cas de forte hausse des défaillances conjuguée à une baisse brutale et significative de la valeur des biens immobiliers apportés en garantie ;
- en cas de défaillance d'une entité publique sur laquelle la Compagnie de Financement Foncier détient une exposition significative, notamment l'Italie, les États-Unis ou la Suisse.

À titre d'information, le charge du risque de la Compagnie de Financement Foncier est en reprise de 1,3 M€ au 30 juin 2021. Pour plus d'information, se référer au présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 50).

La dégradation de la solidité financière et la performance d'autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Compagnie de Financement Foncier.

La capacité de la Compagnie de Financement Foncier à effectuer ses opérations pourrait être affectée par la solidité financière d'autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, peut conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et entraîner par la suite des pertes ou défaillances supplémentaires.

La Compagnie de Financement Foncier est exposée à diverses contreparties financières telles que des banques commerciales ou d'investissement et des contreparties centrales, avec lesquelles elle conclut de manière habituelle des transactions, dont la défaillance ou le manquement à l'un quelconque de ses engagements aurait un effet défavorable sur la situation financière de la Compagnie de Financement Foncier. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Compagnie de Financement Foncier ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au titre des expositions ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2021, le total du bilan de la Compagnie de Financement s'établit à 64,9 Md€. Les encours Actifs/Passifs de la Compagnie de Financement Foncier envers les Établissements de crédit et les banques centrales se répartissent comme suit :

ACTIF

Dont :	*(en M€)*
Caisse et banques centrales	450
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 722

PASSIF

Dont :	*(en M€)*
Banques centrales	0
Dettes envers les établissements de crédit	5 869

1.2 RISQUE DE CONCENTRATION

Le volume des expositions sur le Secteur public est majoritairement concentré sur la zone France, tandis qu'à l'étranger l'exposition de la Compagnie de Financement Foncier sur le Secteur public connaît quelques concentrations unitaires importantes, notamment l'Italie pour les souverains. Pour rappel, la Compagnie de Financement Foncier ne procède plus depuis plusieurs années à l'achat de prêts sur le Secteur public à l'international.

Les prêts immobiliers inscrits au bilan de la Compagnie de Financement Foncier sont principalement composés de prêts résidentiels (actifs à forte granularité) essentiellement produits en France. Dans l'hypothèse où le secteur immobilier français subirait une dégradation importante, cela pourrait avoir des conséquences défavorables sur la qualité du portefeuille des actifs immobiliers de la Compagnie de Financement Foncier.

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier à l'international est de 7,7 Md€ au 30 juin 2021, contre 7,9 Md€ au 31 décembre 2020 ; elle se répartit principalement entre l'Italie (3,1 Md€), l'Amérique du Nord (1,7 Md€) et la Suisse (1,0 Md€).

L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier (2 534 M€) bénéficie d'une note interne au moins égale à A-.

1.3 RISQUE PAYS

La Compagnie de Financement Foncier pourrait être vulnérable aux environnements politiques, sociétaux, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays.

La Compagnie de Financement Foncier est exposée au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Du fait de la répartition géographique de ses actifs, la Compagnie de Financement Foncier est particulièrement sensible à l'environnement économique en France ou sur quelques pays spécifiques.

Les marchés européens peuvent connaître des perturbations qui affectent les perspectives de croissance économique et peuvent impacter les marchés financiers.

Notamment, une perturbation économique grave (telle que la crise financière de 2008…) peut avoir un impact significatif négatif sur les activités de la Compagnie de Financement Foncier, en particulier si elle est caractérisée par une forte baisse de la liquidité sur les marchés financiers, rendant plus difficile l'exercice de l'activité de refinancement assurée par la Compagnie de Financement Foncier pour le compte du Crédit Foncier et du Groupe BPCE.

La Compagnie de Financement Foncier détient des expositions significatives sur des entités publiques internationales notamment l'Italie, les États-Unis, la Suisse. Celles-ci sont soumises à des influences macroéconomiques différentes, notamment par le biais des actions des banques centrales locales ou de réformes structurelles qui y sont menées, susceptibles, sur le long terme, d'affecter la qualité des encours concernés.

La revue des contreparties internationales milite toutefois pour une probabilité d'occurrence du risque faible, avec un impact final direct attendu modéré sur la Compagnie de Financement Foncier.

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier à l'international est de 7,7 Md€ au 30 juin 2021, contre 7,9 Md€ au 31 décembre 2020, et se répartit entre :

- les Souverains italien et polonais pour 2,5 Md€ (avant *swaps* de couverture). L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier bénéficie d'une note interne au moins égale à A- ;
- l'encours du portefeuille SPI (hors souverain) et Grandes entreprises pour 3,9 Md€, quasi-stable par rapport au 31 décembre 2020 (4,0 Md€). À noter que 66 % de ce portefeuille bénéficie d'une note interne au moins égale à A ;
- un encours du portefeuille contre-garanti par des *monolines* sur des expositions SPI, Grandes entreprises et Souverains pour 1,31 Md€. La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

2. RISQUES FINANCIERS

2.1 RISQUES DE TAUX ET OPTIONNEL

D'importants volumes de remboursements anticipés pourraient impacter défavorablement le produit net bancaire et la rentabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

La période prolongée de baisse des taux d'intérêt des dernières années augmente la propension des emprunteurs immobiliers à renégocier leurs taux d'emprunt, générant des baisses de taux de fonctionnement sur les expositions au bilan ou encore des remboursements anticipés.

La Compagnie de Financement Foncier achète *via* son modèle *true sale* les prêts hypothécaires aux particuliers au prix de marché.

Dès leur entrée au bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macrocouverture sont conclus lorsqu'il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts et des *swaps* de microcouverture sont réalisés, si nécessaire, pour toute opération unitaire de taille significative. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont couvertes en taux unitairement dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros

Les remboursements anticipés et renégociations sur les encours de crédits aux Particuliers au bilan de la Compagnie de Financement Foncier représentent 9,3 % des encours au 30 juin 2021, contre 10,9 % au 31 décembre 2020. Le maintien des taux d'intérêt à un niveau bas explique le niveau élevé des demandes de remboursement anticipé et de renégociation.

2.2 RISQUES DE *SPREAD* DE CRÉDIT

Le coût de refinancement de la Compagnie de Financement Foncier pourrait pâtir d'une baisse des niveaux de notation de crédit de ses actifs, de ses obligations foncières ou de sa maison mère.

Afin de maintenir un coût de refinancement compétitif, la Compagnie de Financement Foncier s'efforce de maintenir une notation de crédit AAA de ses obligations foncières. Pour ce faire, elle sélectionne avec attention des actifs de qualité (acquis ou mobilisés) et pilote attentivement le surdimensionnement de son bilan par rapport à l'encours d'obligations foncières.

En cas de crise financière d'ampleur, la dégradation des notations de crédit des actifs au bilan ou apportés en garantie à la Compagnie de Financement Foncier pourrait finir par remettre en cause la notation AAA de ses obligations foncières. Par ailleurs, la dégradation de la notation de crédit du Crédit Foncier ou du Groupe BPCE pourrait aussi *in fine* impacter la notation AAA des obligations foncières.

La baisse de notation de crédit des obligations foncières renchérirait le coût de refinancement de la Compagnie de Financement Foncier et altèrerait potentiellement sa rentabilité.

Au 30 juin 2021, les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont notées AAA/Aaa/AAA avec des perspectives stables par trois agences de notation (S&P, Moody's et Scope Ratings).

Les encours de la Compagnie de Financement Foncier présentent un bon niveau de qualité.

ENCOURS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AUX PARTICULIERS (NOTATION INTERNE)

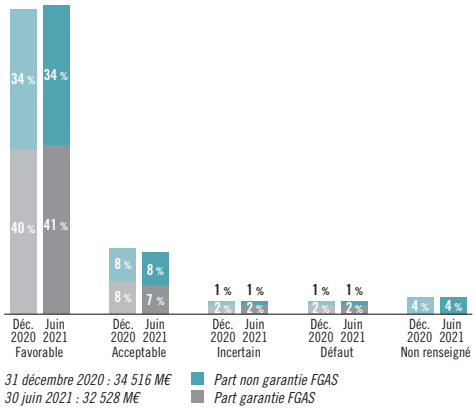

PORTEFEUILLE DE L'HABITAT SOCIAL (NOTATION BÂLE II)

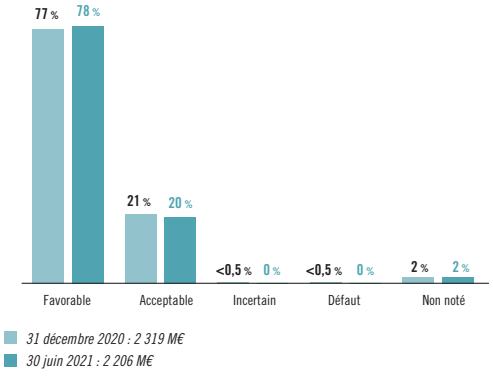

EXPOSITIONS SUR LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL (HORS SOUVERAIN) ET LES GRANDES ENTREPRISES (NOTATION INTERNE)

30 juin 2021

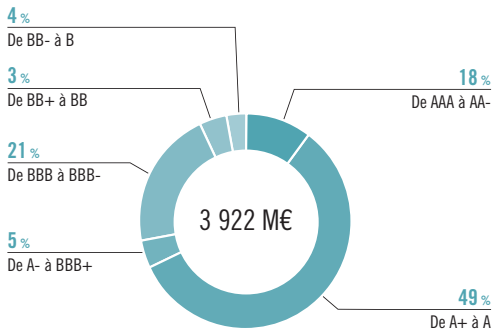

2.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ

La liquidité de la Compagnie de Financement Foncier serait impactée en cas de crise financière majeure.

La Compagnie de Financement Foncier tire sa liquidité de plusieurs sources :

- l'émission d'obligations foncières sur les marchés ;
- la mobilisation d'actifs éligibles au refinancement BCE et/ou repos ;
- les lignes de liquidité accordées par le Crédit Foncier et/ou le Groupe BPCE.

En cas de crise financière majeure, les sources de liquidité susmentionnées pourraient se tarir :

- fermeture des marchés d'émissions obligataires ;
- dégradation de la notation de crédit des actifs acquis ou apportés en garantie à la Compagnie de Financement Foncier les rendant inéligibles au refinancement BCE et/ou aux opérations de repo ;
- réduction des lignes de liquidité accordées par le Crédit Foncier et/ou le Groupe BPCE.

Néanmoins, la Compagnie de Financement Foncier détient au 30 juin 2021, 7,2 Md€ d'actifs mobilisables auprès de la BCE avant *haircut*. De plus, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à disposer d'une trésorerie court terme suffisante pour faire face à tout moment à ses besoins de trésorerie pendant au moins 180 jours.

L'observation de la position excédentaire de liquidité de la Compagnie de Financement Foncier peut également être appréhendée par le biais du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), qui traduit la capacité de l'établissement à faire face à une situation de *stress* de liquidité à court terme.

Le LCR de la Compagnie de Financement Foncier respecte le seuil réglementaire de 100 % applicable depuis le 1er janvier 2018. Au 30 juin 2021, la Compagnie présente une réserve de liquidité de 2,98 Md€ face à un *Net Cash Outflow* (NCO) sur 30 jours de 0,4 Md€.

3. RISQUES STRATÉGIQUE, D'ACTIVITÉ ET D'ÉCOSYSTÈME

3.1 RISQUES STRATÉGIQUE ET D'ACTIVITÉ

La Compagnie de Financement Foncier pourrait être impactée par un risque opérationnel lié au non-respect par le Crédit Foncier des conventions signées.

Étant donné son statut de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est dépendante des ressources fournies par sa société mère pour la poursuite de ses activités courantes et notamment pour la gestion des prêts hypothécaires. Conformément aux conventions conclues entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier (incluant une convention de gestion et de recouvrement des créances, une convention de gestion administrative et comptable, une convention de prestations en matière de contrôle interne et de conformité, une convention relative à la mise en œuvre des outils informatiques, une convention de mise à disposition de personnels, une convention relative à la prestation de banque de règlement, la convention de gestion actif-passif et la convention de prestations financières), le Crédit Foncier est en charge de la surveillance des risques de crédit, de contrepartie, de taux et de change, des risques de marché, des risques opérationnels, de liquidité et de règlement au niveau de la Compagnie de Financement Foncier.

Même si cela apparaît peu probable, la Compagnie de Financement Foncier pourrait être exposée au risque de non-respect par le Crédit Foncier desdites conventions. En cas de survenance de ce risque, l'impact pour la Compagnie de Financement Foncier pourrait être lourd et négatif (arrêt des activités, risque d'image lié).

Ce risque est toutefois bien encadré dans les relations entre les deux établissements. Les risques opérationnels, tels que définis par l'arrêté du 3 novembre 2014, sont suivis par le Crédit Foncier au nom et pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier. Celle-ci est représentée au Comité risques opérationnels. Les incidents « significatifs » de Risque Opérationnel la concernant et portant sur un montant supérieur à 300 K€ sont par ailleurs présentés au Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier. Un incident a été déclaré le 30 avril 2021 suite à l'accès retardé au *pricer* Amadéa de la Compagnie de Financement Foncier constaté le 27 avril 2021. À noter que l'indisponibilité du *pricer* n'a pas entraîné de perte financière.

La réalisation de ces prestations par le Crédit Foncier fait l'objet de contrôles définis en début d'année par chaque direction du Crédit Foncier. Ces plans de contrôle sont validés par le Comité de contrôle interne présidé par le Directeur général. Les résultats des contrôles sont régulièrement présentés au Comité.

Par ailleurs le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier réalise des contrôles qui s'ajoutent aux contrôles précités et à ceux effectués par les Commissaires aux comptes.

Pour terminer, le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier et les collaborateurs en charge du suivi de la Compagnie de Financement Foncier échangent régulièrement et *a minima* lors de réunions trimestrielles.

La pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours et ses conséquences économiques pourraient affecter à terme les activités et les résultats du Crédit Foncier

La propagation rapide de la pandémie à l'ensemble de la planète entraîne une dégradation de la situation économique et financière de nombreux secteurs d'activité et des agents économiques, une forte perturbation des marchés financiers, les pays touchés étant par ailleurs conduits à prendre des mesures sanitaires.

Plus généralement, la pandémie de coronavirus (Covid-19) en cours et ses conséquences économiques font porter un risque au Crédit Foncier sur ses activités, ses résultats et sa situation financière, dans la mesure où :

- elle occasionne des changements organisationnels (travail à distance par exemple) qui peuvent occasionner un risque opérationnel ;
- elle induit un ralentissement des échanges sur les marchés monétaires et pourrait avoir un impact sur l'approvisionnement en liquidité ;
- elle augmente les besoins en liquidité des clients et notamment les montants prêtés à ces clients afin de leur permettre de supporter la crise ;
- elle pourrait occasionner une hausse des défaillances d'entreprises, notamment parmi les entreprises les plus fragiles ou dans les secteurs les plus exposés ;
- elle occasionne des mouvements brutaux de valorisation des actifs de marché, ce qui pourrait avoir un impact sur les activités de marché et donc sur l'activité de refinancement.

En réaction, des mesures massives de politique budgétaire et de politique monétaire de soutien à l'activité sont mises en place au niveau européen et national. Au niveau européen, la BCE a mis en place des programmes dédiés de financement (PEPP) et d'investissement afin de garantir une liquidité importante et des taux bas. Au niveau français, l'État a mis en place des mesures de soutien et de financement spécifiques pour accompagner les ménages et les entreprises en proie à des difficultés (pour les Particuliers, mesures de chômage partiel ainsi que de nombreuses autres mesures d'ordre fiscal, social et paiement de factures et pour les entreprises et professionnels, dispositifs de prêts garantis par l'État, mesures d'allègements fiscal et social).

L'évolution de la situation liée à la Covid-19 est une source d'incertitudes importantes, ses conséquences réelles sur les acteurs économiques n'ayant pas encore produit tous leurs effets du fait de la mise en place des mesures de soutien massives mises en place par l'Europe et les États. À ce stade, les impacts de la Covid-19 sur les métiers du Crédit Foncier (gestion des encours et refinancement au service du Groupe BPCE), ses résultats (produit net bancaire et coût du risque notamment) et sa situation financière (liquidité et solvabilité) sont non-significatifs, mais les conséquences futures sur les acteurs économiques clients du Crédit Foncier lorsque les mesures de soutien vont progressivement s'arrêter pourraient être matérielles, bien que difficiles à quantifier.

Il est donc probable que les effets de la Covid-19 ne soient que décalés dans le temps et qu'ils soient réellement constatés et quantifiables qu'au 2e semestre 2021 et en 2022. À date, les taux d'impayés et de défaut restent très stables.

Pour mémoire, des provisions « Covid-19 » ont été constituées par le groupe Crédit Foncier à hauteur de 24,5 M€. Elles sont réparties entre le *Retail* (12,1 M€), le *Corporate* (10,1 M€) et la filiale Banco Primus (2,3 M€).

En particulier, des provisions sectorielles ont été constituées pour le *Retail* (8 M€), afin de faire face à une éventuelle dégradation du marché de l'immobilier résidentiel, et pour le *Corporate* (8 M€), afin de faire face à une éventuelle dégradation de la situation économique engendrée par la crise sanitaire, notamment dans certains secteurs sensibles (tourisme, hôtellerie, restauration et commerces).

3.2 RISQUES D'ÉCOSYSTÈME

RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES

En Europe, le contexte économique et financier récent pourrait avoir un un impact défavorable sur les activités de la Compagnie de Financement Foncier et les marchés sur lesquels elle est présente.

Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe venaient à se dégrader, les marchés sur lesquels la Compagnie de Financement Foncier opère pourraient connaître des perturbations et son activité, ses résultats et sa situation financière pourraient en être affectés défavorablement.

Une dégradation de la conjoncture macro-économique internationale impacterait le modèle de refinancement en modifiant le comportement des investisseurs qui adopteraient une allocation d'actifs plus prudente avec plus de liquidités : la Compagnie de Financement Foncier émettrait alors potentiellement des volumes d'obligations foncières plus limités avec des niveaux de marge plus élevés, ce qui réduirait le produit net bancaire de la Compagnie de Financement Foncier. Côté actifs, la Compagnie de Financement Foncier possède un portefeuille de 57,3 Md€, exposé sur la France (88 % des encours au 30 juin 2021) et 7,7 Md€ à l'international (13 % des encours au 30 juin 2021), principalement de nature publique. Une dégradation de la conjoncture macro-économique internationale fragiliserait certains emprunteurs qui pourraient alors être confrontés à des situations d'impayés ou de défauts, ce qui affecterait à la baisse le produit net bancaire de la Compagnie de Financement Foncier.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Par essence même, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier, tournée essentiellement vers l'émission d'obligations foncières, est encadrée par des réglementations strictes et spécifiques dont le respect doit être assuré. Le risque réglementaire pourrait peser sur les perspectives d'activité de la Compagnie de Financement Foncier.

Les textes de loi et les mesures de réglementation proposés pour éviter ou limiter les effets de nouvelles crises financières pourraient avoir un impact financier matériel sur la Compagnie de Financement Foncier et sur l'environnement financier et économique dans lequel cette dernière opère.

Des textes législatifs et réglementaires sont promulgués ou proposés en vue d'introduire plusieurs changements, certains permanents, dans le cadre financier mondial. Ils sont susceptibles de modifier l'environnement dans lequel la Compagnie de Financement Foncier et d'autres institutions financières évoluent. Certaines de ces mesures pourraient augmenter les coûts de financement de la Compagnie de Financement Foncier.

Sans être exhaustif, on peut citer les mesures suivantes, promulguées ou à l'étude : évolution de la réglementation relative aux obligations sécurisées, nouvelles méthodologies de pondération des risques de crédit, création d'organes de réglementation ou renforcement des moyens des organes existants, taxes sur les transactions financières etc. Parmi ces mesures, certaines n'en sont qu'au stade de proposition et leur contenu sera probablement révisé et interprété, notamment pour être conforme au cadre prudentiel national de chaque pays.

Certaines de ces mesures pourraient également augmenter les charges fixes de l'émetteur.

L'activité de la Compagnie de Financement Foncier consiste principalement en l'émission d'obligations foncières sur les marchés pour refinancer les activités de crédit des entités du Groupe BPCE et les encours de crédits historiquement originés par le Crédit Foncier. Les mesures évoquées, la directive *Covered Bond* (directive (EU) 2019-2162) entre autres, pourraient aboutir à l'augmentation des fonds propres minimum, au provisionnement accru des encours, à l'immobilisation d'avance de la liquidité pour couvrir les coûts de fonctionnement de la structure en mode extinctif, à des obligations de *reportings* d'informations et de données plus détaillés et plus fréquents nécessitant plus de ressources.

4. RISQUES NON FINANCIERS

4.1 RISQUES DE SÉCURITÉ ET SYSTÈME INFORMATIQUE

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Compagnie de Financement Foncier ou de tiers peut entraîner des pertes et des coûts.

Comme la plupart des établissements financiers, le groupe Crédit Foncier dépend fortement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts.

Les conséquences de ces interruptions ou défaillances peuvent potentiellement avoir des conséquences significatives pour l'activité de la Compagnie de Financement Foncier. Tous les moyens du Groupe BPCE sont mis en œuvre pour en réduire la probabilité de survenance et les effets négatifs éventuels.

La Compagnie de Financement Foncier dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, mis en œuvre par IT-CE et BPCE-IT (prestataires internes du Groupe BPCE). Ceux-ci interviennent au périmètre du groupe Crédit Foncier et sont engagés dans le cadre d'une tierce maintenance applicative.

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe Crédit Foncier a également en charge la sécurité des systèmes d'information du périmètre de la Compagnie de Financement Foncier. Ainsi, la gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information du Crédit Foncier intègre par extension celle de la Compagnie de Financement Foncier. Elle s'organise principalement autour :

- d'une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) propre au Crédit Foncier et de ses déclinaisons thématiques adossées à la Politique de sécurité et aux règles du Groupe BPCE ;
- d'une instance de gouvernance dédiée avec le Comité interne de la sécurité et de la continuité (CISC) présidé par un Directeur général adjoint ;
- d'un plan de sensibilisation aux risques "cyber" et à la sécurité informatique auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ;
- d'un dispositif de contrôle permanent en matière de sécurité des systèmes d'information, combiné à la production semestrielle d'un rapport sécurité (indicateurs sécurité) ;
- d'indicateurs sur l'état du niveau de sécurité du système d'information du Crédit Foncier et par extension de la Compagnie de Financement Foncier.

Ce dispositif est utilement complété par les ressources du Groupe BPCE qui viennent le renforcer avec :

- le recours au Centre de sécurité opérationnel de BPCE-IT, lequel dispose des outils et dispositifs de surveillance pour superviser les évènements de sécurité atypiques ou menaçants ;
- le dispositif VIGIE, communauté des acteurs de la Sécurité du SI du Groupe BPCE ;
- le CERT Groupe BPCE (Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques) lequel surveille et intervient sur les menaces externes identifiées.

Ainsi, les principaux facteurs de risques en matière de Sécurité des Système d'Information peuvent être traités au travers des items suivants :

- **Disponibilité du système information et des ressources :** afin de maîtriser ce facteur de risque, un dispositif de Plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) a été mis en œuvre puis déployé. Il est actuellement en phase de maintien en conditions opérationnelles. Il fait l'objet de tests annuels *a minima* et a démontré son efficacité face à la crise de Covid-19.

  Le risque résiduel relatif à la disponibilité du service est faible compte tenu des mesures mises en place et testées régulièrement. Toutefois, le risque d'inondation modère à la hausse très légèrement ce risque au regard de l'implantation des locaux du Crédit Foncier qui hébergent la Compagnie de Financement Foncier.
- **Intégrité du système d'information, des traitements et des données :** avec l'externalisation de son informatique au sein du Groupe BPCE, l'intégrité de son système d'information est assurée par ses deux prestataires informatiques, BPCE-IT et IT-CE. Toutefois, le RSSI du Crédit Foncier exerce un contrôle régulier sur les traitements et les actions menées en matière de sécurité du système d'information de ces deux prestataires. La synthèse de ce suivi est présentée dans les instances de gouvernance appropriées.

  Le risque résiduel en matière d'intégrité est coté comme faible : les dispositifs de garantie d'intégrité mis en œuvre par BPCE-IT et IT-CE sont de nature à apporter une assurance raisonnable en matière de robustesse et de couverture de ce facteur. Les tests menés et les dispositifs de contrôle restitués par l'opérateur, abondent en ce sens.
- **Confidentialité des traitements et des données :** ce facteur fait l'objet d'une action et d'une surveillance permanente, tant de façon opérationnelle par des mesures de restriction d'accès aux données et aux traitements qu'en matière de contrôle, avec des revues régulières des accès aux traitements et données. Ce suivi est réalisé par un comité spécifique RGPD présidé par un Directeur général adjoint.

  Le risque résiduel en matière de confidentialité est faible compte tenu des dispositions présentées *supra*. La maîtrise des revues de droits selon le principe de moindre privilège et de séparation des fonctions ainsi que les dispositions de maîtrise des fuites de données (fermeture de ports USB, renforcement des politiques des mots de passe, gestion des comptes à hauts privilèges) sont de nature à également mieux maîtriser ce risque.

- **Dispositif de preuve :** ce risque est traité par la mise en œuvre, de la part des deux prestataires informatiques précités (BPCE IT et IT-CE), de dispositifs de traçabilité des opérations réalisées sur le système d'information du Crédit Foncier et donc de la Compagnie de Financement Foncier jointe à une historisation des opérations menées par les utilisateurs.

  Le risque résiduel relatif à la preuve est faible ; les mécanismes d'historisation des opérations, tant techniques que métiers sont testés régulièrement pour des besoins opérationnels. À noter que les aspects relatifs au Règlement général sur la protection des données (RGPD) sont de nature à accentuer la maîtrise de ce risque.

En synthèse, le risque résiduel, compte tenu des mesures et du suivi en place, a une faible probabilité d'occurence pour le Crédit Foncier et donc, par extension, pour la Compagnie de Financement Foncier.

4.2 RISQUES JURIDIQUE ET DE RÉPUTATION

Les risques de réputation, de mauvaise conduite et juridique pourraient peser sur la rentabilité et les perspectives d'activité de la Compagnie de Financement Foncier.

La réputation de la Compagnie de Financement Foncier est capitale pour assurer son activité de refinancement des crédits – majoritairement sur le Secteur public – originés par les établissements du Groupe. À ce titre, une gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes éthiques, de mauvaise conduite, des lois en matière de blanchiment d'argent, de lutte contre le terrorisme, de prévention de la corruption, des exigences de sanctions économiques, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux modalités de gestion de son activité, ou toute autre mauvaise conduite, pourraient entacher la réputation de la Compagnie de Financement Foncier.

Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un collaborateur du Crédit Foncier (dans le cadre des prestations réalisées), toute fraude, détournement de fonds ou autre malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Compagnie de Financement Foncier est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Compagnie de Financement Foncier pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de menacer ses résultats et sa situation financière.

L'activité de la Compagnie de Financement Foncier repose sur la confiance des marchés et des investisseurs. Une gestion inadéquate du risque de réputation pourrait impacter les conditions dans lesquelles elle réalise des émissions d'obligations foncières sur le marché international.

Une gestion inadéquate de ces aspects pourrait également accroître le risque juridique de la Compagnie de Financement Foncier ou encore l'exposer à des sanctions de toute autorité.

Pour plus d'information, se référer au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 132).

7. Analyse du risque de crédit

ANALYSE GLOBALE

La Compagnie de Financement Foncier est principalement exposée au risque de crédit et de contrepartie. L'exposition à ce type de risque est toutefois limitée par :

- une sélection rigoureuse de ses actifs et de ses contreparties ;
- la présence de garanties sur ses expositions, conformément au cadre légal applicable aux sociétés de crédit foncier ;
- un environnement de contrôle interne spécifique s'inscrivant dans celui du groupe Crédit Foncier et plus largement du Groupe BPCE.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aucun prêt ou créance sur les établissements de crédit n'a fait l'objet d'un déclassement en douteux au cours du 1er semestre 2021. Sur les 22,7 Md€ de créances sur les établissements de crédit, 22,1 Md€ sont constitués de prêts à des entités du Groupe BPCE. Par ailleurs, ces prêts sont intégralement garantis par des créances selon les termes de l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier.

La qualité de la signature de l'ensemble des entités du Groupe BPCE, associée à celle des créances apportées en garantie limitent ainsi fortement le risque associé à ces expositions.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 34,3 Md€ au 30 juin 2021, dont 1,2 Md€ de créances douteuses contre respectivement 35,3 Md€ et 1,3 Md€ au 31 décembre 2020. Les créances douteuses restent exclusivement concentrées sur les crédits à l'habitat pour plus de 99,9 %. Corrélativement, sur un total de 52,29 M€ de dépréciations au 30 juin 2021, 52,25 M€ concernent les crédits à l'habitat.

TITRES D'INVESTISSEMENT

L'encours de titres d'investissement s'élève à 6,05 Md€ au 30 juin 2021 (hors intérêts courus non échus – ICNE – et après surcotes ou décotes). Aucun déclassement en douteux ni dépréciation n'ont été constitués au cours du 1er semestre 2021 sur ces titres.

Les encours en valeur nette comptable (hors ICNE et après surcotes ou décotes) se répartissent entre l'Italie (47 %), les États-Unis (22 %), le Japon (8 %), la France (7 %), le Canada (6 %), la Pologne (6 %), l'Espagne (3 %) et d'autres pays pour des montants non significatifs (1 %).

8. Analyse des risques financiers

RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises étant, dès leur conclusion, swapées en euros.

Du fait de la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier est soumise au risque de taux de façon très marginale.

Dès leur entrée au bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macrocouverture sont conclus lorsqu'il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts et des *swaps* de microcouverture sont réalisés, si nécessaire, pour toute opération unitaire de taille significative. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont couvertes en taux unitairement dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations d'ajustement de couverture sont conclues si nécessaire afin de maintenir les impasses de taux dans les étroites limites que s'est fixées la Compagnie de Financement Foncier. Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des *swaps*, sont également gérés en macrocouverture.

Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Dans la très grande majorité des cas, ces appels de marge sont réalisés quotidiennement.

Si la position est inversée, ces accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 30 juin 2021, le montant des dépôts reçus s'élève à 0,4 Md€.

Du fait de ces principes de gestion, la Compagnie de Financement Foncier détient d'importants encours d'instruments financiers de micro et macrocouverture en taux et en devises.

Ainsi, au 30 juin 2021, les encours d'instruments financiers de micro et macrocouverture s'élèvent à 60,8 Md€ dont 49,6 Md€ de *swaps* de taux et 11,1 Md€ de *swaps* de devises ; au 31 décembre 2020, ils étaient de 65,1 Md€ dont respectivement 53,6 Md€ de *swaps* de taux et 11,4 Md€ de *swaps* de devises.

Compte tenu des règles de gestion de la Compagnie de Financement Foncier, les déformations de la position de taux proviennent d'événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations. Il s'agit principalement des remboursements anticipés de prêts, majoritairement à taux fixe, du secteur concurrentiel accordés à des personnes physiques.

La date de l'événement n'étant pas prévisible et le montant des indemnités perçues par le prêteur étant plafonné réglementairement, la Compagnie de Financement Foncier ne peut couvrir totalement le risque encouru à l'origine.

Les taux d'intérêt des crédits immobiliers sont restés très bas au cours du 1er semestre 2021 et la concurrence entre les établissements de crédit reste vive, cependant on observe une légère diminution du niveau des remboursements anticipés par rapport à 2020. Au 1er semestre 2021, l'ensemble des prêts aux Particuliers a enregistré un taux moyen de remboursements anticipés de 7,7 % contre 8,0 % à fin 2020. Ce chiffre est à mettre en perspective avec la diminution des encours, qui nous renseigne sur la forte diminution du nombre de remboursements anticipés sur ce 1er semestre 2021.

Le risque de taux de la Compagnie de Financement Foncier est suivi *via* le calcul d'impasses de taux soumises à des limites étroites par période d'observation. En cas de dépassement d'une de ces limites, la situation est régularisée *via* l'ajustement de la macrocouverture.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au cours du 1er semestre 2021. La Compagnie de Financement Foncier peut mobiliser une trésorerie suffisante pour faire face aux échéances contractuelles de ses dettes privilégiées, pendant six mois au moins, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2021, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 0,5 Md€, dont 0,4 Md€ auprès de la Banque de France, et de 6,6 Md€ prêtés à 60 jours maximum à BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

Le ratio de liquidité de la Compagnie de Financement Foncier (requis depuis le 1er octobre 2015 suite à la transposition des dispositions applicables de la directive CRD IV), ratio dit LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), a par ailleurs toujours été supérieur à 110 % depuis cette date.

9. Informations relatives au contrôle interne

Pour toutes les informations relatives au contrôle interne, se référer au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (pages 89 à 93).

10. Informations prudentielles et réglementaires

La Compagnie de Financement Foncier publie un rapport de gestion des risques dans lequel figurent les informations et indicateurs applicables aux sociétés de crédit foncier selon la réglementation en vigueur.

Ce rapport intègre par ailleurs des informations complémentaires sur le suivi des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

Pour plus d'information, se référer au chapitre 4 – Rapport de gestion des risques du présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 (pages 33 à 60).

11. Autres informations

DÉLAI DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS (ARTICLE L. 441-14 DU CODE DE COMMERCE) (1)

La Compagnie de Financement Foncier respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs, conformément à la loi LME du 4 août 2008 qui prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.

La majorité de la gestion de la Compagnie de Financement Foncier est sous-traitée au Crédit Foncier, et facturée par ce dernier. La ventilation du montant des factures fournisseurs reçues et non encore réglées à la clôture de l'exercice est présentée en note 16 – "Autres passifs" des comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier.

DÉLAI DE RÈGLEMENT CLIENTS (ARTICLE L. 441-14 DU CODE DE COMMERCE) (1)

Aucune créance client ne relevant pas de l'activité bancaire, ne figure au bilan de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2021.

INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sans objet. En tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas, légalement, détenir de participation.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Sans objet. La Compagnie de Financement Foncier ne dispose pas de salarié en propre.

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS ET LES ACTIVITÉS

Sans objet. La Compagnie de Financement Foncier n'a pas de locaux en propre.

INVESTISSEMENTS

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas réalisé d'investissement significatif (investissement supérieur à 30 M€ nécessitant la majorité qualifiée du Conseil d'administration) au cours de l'exercice.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord prévoyant une réalisation d'un tel investissement à l'avenir.

Pour plus d'information, se référer au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 95).

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été réalisée par la Compagnie de Financement Foncier au cours du 1er semestre 2021.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les informations relatives aux principaux risques et incertitudes sont décrites dans le chapitre 4 – Rapport de gestion des risques du présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 (pages 33 à 60).

12. Événement post-clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 30 juin 2021, n'est intervenu entre la date de clôture et le 29 juillet 2021, date à laquelle le Conseil d'administration a arrêté les comptes.

(1) Les informations ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et opérations connexes.

13. Perspectives d'avenir

L'ampleur des interventions publiques et le soutien des banques ont contribué à atténuer les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19.

Au 2nd semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier entend poursuivre son développement au bénéfice, et selon les orientations stratégiques, du Groupe BPCE :

- poursuite du développement et de l'animation d'un réseau d'investisseurs en obligations sécurisées notées AAA (par les agences de notation) ;
- poursuite de la croissance de l'activité de refinancement de créances éligibles originées par les entités du Groupe BPCE, par voie de cessions *true sale* ou de mise en place de prêts collatéralisés ;
- gestion active des encours afin de maintenir un haut niveau de qualité des actifs tout en préservant leur rentabilité ;
- poursuite de l'optimisation des opérations de couverture des risques financiers.

Pour plus d'information sur les perspectives d'avenir, et en particulier sur l'environnement économique et financier, se reporter au « Contexte économique et financier » (page 10).

14. Informations sociales, environnementales et sociétales

Pour toutes les informations sociales, environnementales et sociétales, se référer au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 96).

4

RAPPORT DE GESTION DES RISQUES

1. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES 34

1.1. Organisation des filières risques, conformité et contrôles permanents 34

1.2. Dispositif de sélection des créances 37

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF 40

3. ÉVOLUTION DU PASSIF 41

4. RATIOS PRUDENTIELS 42

4.1. Ratios spécifiques 42

4.2. Gestion du capital 43

5. ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE 44

5.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier 44

5.2. Sinistralité 50

5.3. Technique de réduction des risques 51

6. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS 52

6.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change 52

6.2. Suivi du risque de liquidité 52

6.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global 54

6.4. Suivi du risque de change 55

6.5. Suivi du risque de règlement 55

7. LES RISQUES OPÉRATIONNELS 55

7.1. Dispositif général 56

7.2. Gouvernance 56

7.3. Environnement de gestion 56

7.4. Organisation de la continuité d'activité 56

7.5. Le risque informatique 56

7.6. La protection des données personnelles 57

7.7. Les assurances 57

7.8. Les risques juridiques 57

8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ 58

8.1. Dispositif général 58

8.2. Sécurité financière 58

8.3. Conformité 59

8.4. Déontologie 59

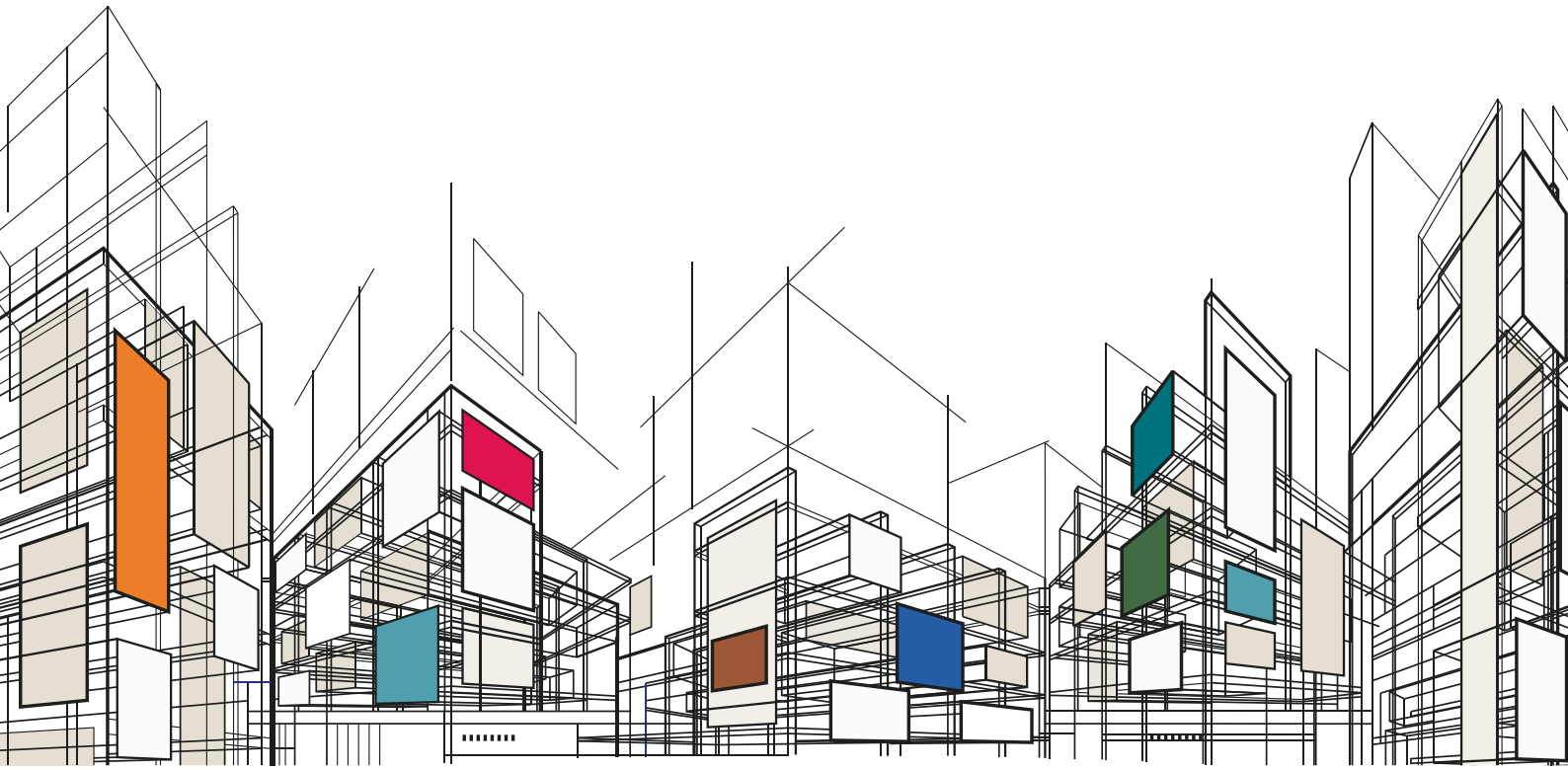

1. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1.1. Organisation des filières risques, conformité et contrôles permanents

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier assure la prestation de service en matière de contrôle interne et de conformité pour la Compagnie de Financement Foncier. Il est composé :

i) du Contrôle Financier ;

ii) de la Direction risques de crédit ;

iii) de la Direction risques financiers ;

iv) de la Direction gouvernance des risques ;

v) de la Direction conformité et contrôles permanents (DCCP) ;

vi) de la Direction sécurisation des activités.

Ce pôle est placé sous l'autorité d'un Directeur exécutif du Crédit Foncier.

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier s'insère dans le dispositif risques du Groupe BPCE. La Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur le dispositif et l'organisation des filières mis en place au Crédit Foncier.

1.1.1. ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUES DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction des risques du Crédit Foncier, rattachée fonctionnellement à la Direction des risques de BPCE, couvre la Compagnie de Financement Foncier. La politique des risques de l'établissement est formalisée dans une circulaire qui décrit ses différentes missions, son organisation et qui sert de cadre pour le développement des activités, dont celles qui sont réalisées pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier et le pilotage des fonds propres des entités du groupe Crédit Foncier.

Dans le cas spécifique de la Compagnie de Financement Foncier, la Direction des risques exerce ses activités dans le cadre des conventions signées entre le Crédit Foncier et sa société de crédit foncier. La Direction des risques rend compte de ses missions au Comité exécutif des risques, au Comité des risques et à la Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier.

La Direction des relations institutionnelles, qui a en charge le contrôle des prestations externalisées de la Compagnie de Financement Foncier et donc de la bonne application des conventions avec le Crédit Foncier, fait partie du dispositif de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS TRAITANT DES RISQUES

La Compagnie de Financement Foncier s'inscrit dans la politique globale des risques du Crédit Foncier : le Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier et le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier sont les comités faîtiers de la définition de la politique des risques et du suivi des risques.

Le **Comité exécutif des risques** de la Compagnie de Financement Foncier est présidé par son Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions de traiter :

- de la politique générale des risques ;
- de l'analyse et du suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (*stress scenarii*…) et des principales expositions ;
- de la mesure de la qualité des engagements sur base d'états de synthèse ;
- du pilotage des risques : surveillance des risques, revue des ratios réglementaires et spécifiques, suivi de la charge du risque, élaboration et analyse des *stress scenarii* et suivi des fonds propres.

Le **Comité de contrôle interne**, présidé par le Directeur général du Crédit Foncier, réunit au moins quatre fois par an les représentants des fonctions de contrôle. Ce comité a pour missions de :

- s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques ;
- coordonner les actions en vue d'assurer la conformité, la maîtrise des risques des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information (SI) et la sécurité de ces systèmes ;
- veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'ensemble du dispositif de contrôle (y compris les recommandations émises par les auditeurs) et en effectuer un suivi ;
- assurer la fonction de Comité *Volcker* en application de la loi américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* qui a ajouté une nouvelle section 13 à la loi américaine *Bank Holding Company Act* de 1956 (la *BHC Act*), communément dénommée *Volcker Rule*.

Le **Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité** (CGBPL) est un comité d'orientation générale responsable de la gestion actif-passif des différentes entités du périmètre Crédit Foncier consolidé, à l'intérieur des limites fixées par la Direction générale et dans le cadre des règles du Groupe BPCE. Un CGBPL dédié, présidé par le Directeur général de la Compagnie de Financement Foncier, intervient au périmètre de celle-ci.

La déclinaison des orientations et des décisions de gestion prises dans cette instance est assurée par l'intermédiaire du :

- **Comité de trésorerie**, de fréquence bimensuelle qui assure le pilotage opérationnel de la liquidité ;
- **Comité de gestion financière**, pour le suivi et le pilotage opérationnel du risque de taux d'intérêt, pour la mise en œuvre des opérations courantes de compressions de dérivés ainsi que pour les opérations courantes de cessions/mobilisations.

1.1.2. ORGANISATION DE LA FILIÈRE CONFORMITÉ ET CONTRÔLES PERMANENTS DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction conformité et contrôles permanents (DCCP) du Crédit Foncier anime la fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier en application, notamment, de la convention passée entre les deux établissements « relative aux prestations en matière de contrôle interne et de conformité ».

La DCCP comprend :

i) la conformité et la déontologie ;

ii) la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes ;

iii) la coordination des contrôles permanents et les contrôles permanents de niveau 2 des opérations de gestion des crédits ;

iv) les risques opérationnels.

La DCCP du Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement aux directions Groupe animant les filières correspondantes (en particulier, Direction de la conformité Groupe (DCG) et Direction coordination du contrôle permanent et révision comptable Groupe).

Elle est indépendante de tous les autres métiers, conformément à la réglementation bancaire.

En application de la charte faîtière du contrôle interne Groupe du 30 juillet 2020, la filière conformité est responsable de la prévention, la détection, l'évaluation et la surveillance des risques de conformité bancaire, conformité des services d'investissement, de déontologie générale et financière.

La DCCP inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes.

Elle exerce la fonction de *SRAB Volcker Officer* pour le groupe Crédit Foncier conjointement avec la Direction des risques financiers. Elle couvre également la filière de contrôle permanent, les risques opérationnels et leur suivi.

Elle rend compte de son activité et des contrôles réalisés par l'intermédiaire de rapports périodiques transmis à la Direction des relations institutionnelles.

La Direction conformité et contrôles permanents (DCCP) assure la transversalité des fonctions de contrôle au sein du groupe Crédit Foncier. Cette structure, garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent, travaille en étroite collaboration avec des équipes de contrôleurs permanents de second niveau et avec la Direction des relations institutionnelles.

Une partie des effectifs dédiés aux contrôles permanents de second niveau des entités opérationnelles traitant les activités de crédit aux particuliers et aux *Corporates* restant au Crédit Foncier a été centralisée dans cette entité.

Des contrôleurs de second niveau restent rattachés à des activités transverses ou de support.

1.1.3. ORGANISATION DE LA FILIÈRE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe Crédit Foncier a également en charge le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier.

La gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information du groupe Crédit Foncier s'organise autour :

- d'une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) propre au Crédit Foncier et de ses déclinaisons thématiques adossées à la Politique Sécurité et aux règles du Groupe BPCE ;
- d'instances telles que le Comité interne de la sécurité et de la continuité (CISC) présidé par un membre de la Direction Générale ;
- d'un plan de sensibilisation aux risques cyber et de sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ;
- d'un dispositif de contrôle permanent en matière de sécurité des systèmes d'information, combiné à la production semestrielle d'un rapport sécurité (indicateurs sécurité).

1.1.4. ORGANISATION DE LA FILIÈRE PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Le Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (ci-après « PUPA ») du Crédit Foncier couvre le dispositif de continuité de la Compagnie de Financement Foncier. L'activité Plan d'urgence et de poursuite de l'activité est placée sous la responsabilité du Directeur de la sécurisation des activités, rattaché au Directeur exécutif en charge du Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier dispose de son propre Responsable PUPA, complètement intégré au dispositif du groupe Crédit Foncier.

1.1.5. ORGANISATION DE LA FILIÈRE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Délégué à la protection des données personnelles (DPO) du Crédit Foncier intervient également sur le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier. Il veille au respect du règlement général de Protection des Données (RGPD).

La gouvernance en matière de protection des données s'organise autour :

- d'une politique de protection des données personnelles groupe déclinée au périmètre du Crédit Foncier et de la Compagnie de Financement Foncier ;
- d'un Comité RGPD, semestriel, présidé par le Directeur Général Adjoint du Crédit Foncier ;
- d'une filière RGPD composée de représentants des métiers, nommés par un membre du Comex et animée par le DPO ;
- d'une charte externe destinée aux clients ou prospects et d'une charte destinée aux collaborateurs du Crédit Foncier ;
- d'un plan de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au RGPD ;
- d'une documentation dédiée aux différentes exigences de la norme RGPD ;
- d'un dispositif de contrôle permanent.

1.1.6. SYSTÈME D'INFORMATION ET COHÉRENCE DES DONNÉES

Dans le cadre de Bâle II puis Bâle III, la Direction des risques s'assure de la cohérence comptable des informations alimentant l'outil de pilotage des risques. Les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sont pleinement intégrées dans ce dispositif de cohérence.

Les établissements du Groupe BPCE s'assurent ainsi que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable au moins trimestriel.

FILIÈRE RISQUE – STRUCTURATION DES COMITÉS

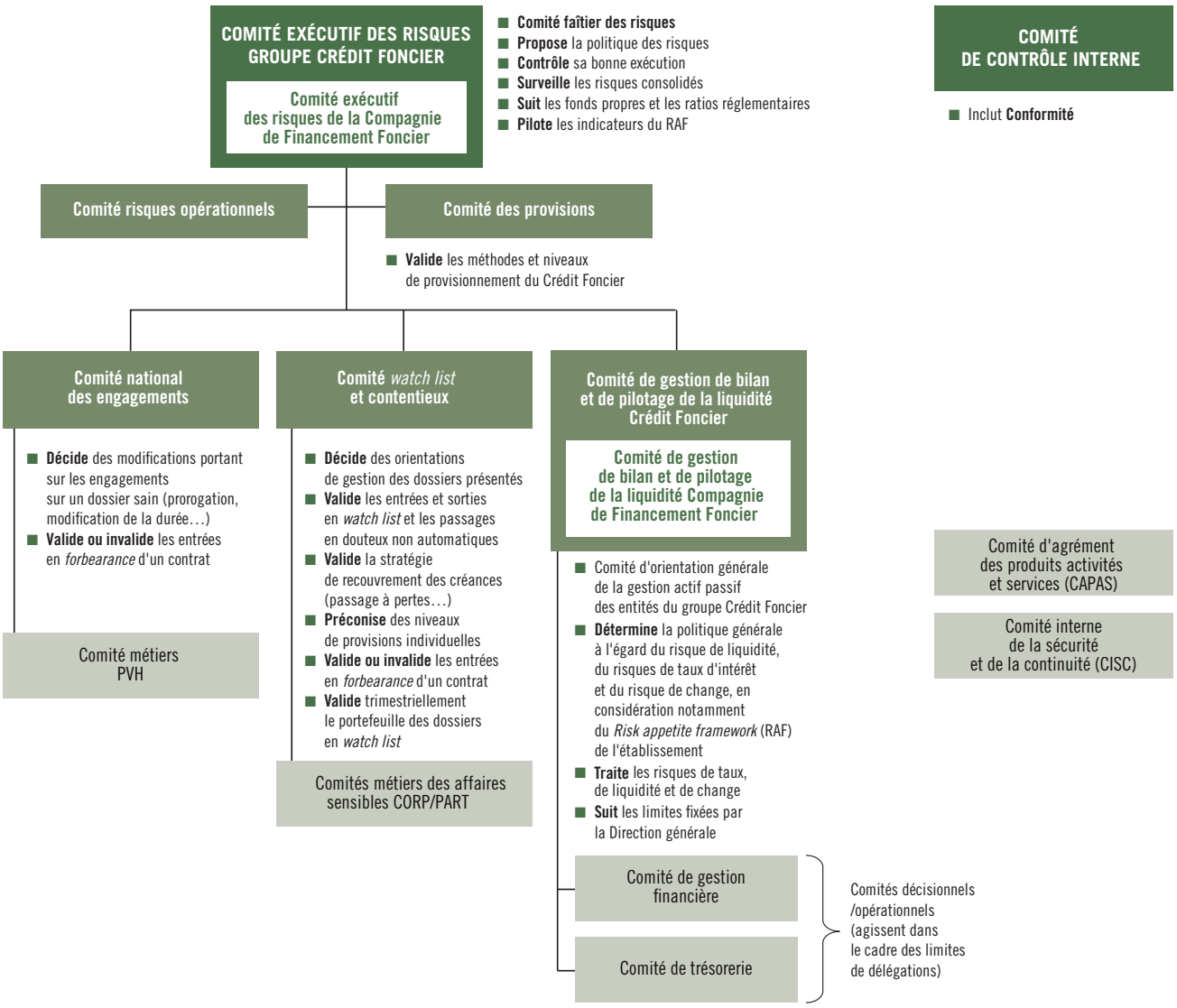

1.2. Dispositif de sélection des créances

Le dispositif de sélection des créances de la Compagnie de Financement Foncier s'effectue en deux étapes :

- sélection par le Crédit Foncier lors de son processus d'octroi (jusqu'au 1er trimestre 2019) ;
- processus d'acquisition, au travers du filtre d'achat par la Compagnie de Financement Foncier, des créances auprès du Crédit Foncier.

L'analyse est similaire en cas d'achat de créances à un autre établissement du Groupe BPCE.

L'appétit au risque de la Compagnie de Financement Foncier correspond au niveau de risque qu'elle est prête à accepter. Il est cohérent avec l'environnement opérationnel de l'établissement, sa stratégie et son modèle d'affaires.

Le dispositif de la Compagnie de Financement Foncier, validé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2016, s'inscrit dans le cadre général de l'appétit au risque du groupe Crédit Foncier, validé par le Conseil d'administration du 15 décembre 2015, et revu le 16 décembre 2016, qui lui-même s'inscrit dans le cadre général de l'appétit au risque du Groupe BPCE, validé par le Conseil de surveillance de BPCE et présenté au superviseur européen en juillet 2015.

Ce cadre général repose sur un document faîtier présentant de manière qualitative et quantitative les risques que la Compagnie de Financement Foncier accepte de prendre. Il décrit les principes de gouvernance et de fonctionnement en vigueur et a vocation à être actualisé annuellement, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Le dispositif opérationnel de l'appétit au risque repose, quant à lui, sur des indicateurs ventilés par grande nature de risque et s'articule autour de seuils successifs associés à des niveaux de délégation respectifs distincts, à savoir :

- la limite opérationnelle ou seuil de tolérance pour lesquels les dirigeants effectifs peuvent décider, en direct ou *via* les comités dont ils assurent la présidence, soit un retour sous la limite, soit la mise en place d'une exception ;
- le seuil de résilience, dont le dépassement peut faire peser un risque sur la continuité ou la stabilité de l'activité. Tout dépassement nécessite une communication et un plan d'actions auprès de l'organe de surveillance.

La Compagnie de Financement Foncier s'inscrit dans le dispositif mis en œuvre au niveau du Groupe dédié au plan de rétablissement et de résolution qui concerne l'ensemble des établissements de BPCE.

1.2.1. DISPOSITIF GÉNÉRAL DE SÉLECTION ET DE SUIVI DES ENGAGEMENTS AU NIVEAU DU CRÉDIT FONCIER

La sélection et le suivi des engagements reposent sur :

- la mise en œuvre de politiques de risque sur les différents domaines d'intervention (prêts aux particuliers, *Corporates* privés et publics), en cohérence avec les politiques de crédit Groupe ;
- la définition de délégations, principalement sur le secteur des particuliers et le *Corporate* public ;
- un système de limites fixées concernant les principales expositions *Corporates*, permettant de gérer le risque de concentration ;
- un dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur et de la qualité des opérations au moyen de moteurs de notation interne et de contre-analyses ;
- une surveillance des risques assurée notamment au travers des dispositifs suivants : revue trimestrielle des portefeuilles, Comités des « affaires sensibles » et *reportings* internes, externes et réglementaires ;
- un pilotage des risques conduisant à la mesure et à la gestion prospective de ces derniers.

1.2.2. ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les outils d'analyse des dossiers de crédit sont organisés autour de deux dispositifs :

- le dispositif de contre-analyse ;
- le dispositif d'appréciation de la solvabilité au travers de la notation lors de l'octroi du dossier et du suivi régulier en fonction de la typologie de dossiers.

DISPOSITIF DE CONTRE-ANALYSE

La contre-analyse est liée au schéma délégataire qui prévoit un niveau de Comité national des engagements où un représentant de la Direction des risques exprime un avis indépendant qui s'appuie sur sa contre-analyse. Il n'a pas de voix délibérative dans la décision ; au-delà de certains montants, la Direction des risques Groupe est sollicitée pour donner son accord sur la réalisation de l'opération.

Les dossiers de crédit font l'objet d'une première analyse par les métiers, puis d'une contre-analyse effectuée par une unité spécialisée indépendante de ces derniers.

Cette contre-analyse est de la compétence exclusive de la Direction des risques pour toute demande de financement soumise à une décision relevant du Comité national des engagements.

DISPOSITIF DE NOTATION

PARTICULIERS

Le dispositif de notation du segment des Particuliers est spécifique au Crédit Foncier notamment parce que l'établissement n'est pas teneur de compte.

À l'octroi, ce dispositif s'appuyait sur une note basée à la fois sur un système expert et sur un score statistique.

Le suivi du risque sur le portefeuille de prêts se fait au moyen d'une notation mensuelle, utilisant les informations relatives à l'opération immobilière et à l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents de paiement éventuels.

Les échelles de notation sont spécifiques selon le type d'opération (accession et locatif).

OPÉRATEURS PUBLICS, PRIVÉS ET INTERNATIONAUX

Sur le marché des personnes morales, publiques ou privées, non assimilées à des personnes physiques, chaque contrepartie est notée selon des méthodologies de notation internes et uniques pour l'ensemble du Groupe BPCE.

La notation de ce portefeuille s'appuie sur des outils de notation élaborés par le Groupe BPCE. Ce dispositif de notation est basé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité pour les contreparties *Corporates* publics et privés ainsi que sur un système expert.

Les notations sont revues chaque année.

Le portefeuille Secteur public international (SPI) est noté en interne. La méthode employée pour la notation des encours du portefeuille SPI croise une approche experte avec une approche fondée sur les notes externes.

1.2.3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER ET FILTRE D'ACHAT OU DE MOBILISATION

La Compagnie de Financement Foncier utilise deux modes de refinancement pour toutes les classes d'actifs :

- la « cession » : la Compagnie de Financement Foncier fait l'acquisition d'un actif pour assurer son refinancement. L'actif est directement à son bilan à compter de la date de cession. Le cédant peut être le Crédit Foncier ou une entité du Groupe BPCE par exemple ;
- la « mobilisation » : vise les prêts collatéralisés que la Compagnie de Financement Foncier octroie au Crédit Foncier ou aux entités du Groupe BPCE. L'article L. 211-38 du CMF autorise la remise d'actifs en garantie au prêteur pour garantir son remboursement. La Compagnie de Financement Foncier octroie un prêt et des actifs du cédant sont par ailleurs apportés en garantie du bon remboursement du prêt. Ces actifs ne figurent pas au bilan de la Compagnie de Financement Foncier, ils restent au bilan du cédant, mais ne peuvent plus être utilisés, cédés, mobilisés par le cédant tant que la créance de la Compagnie de Financement Foncier existe.

Concernant le premier mode, le processus d'acquisition des actifs effectué par la Compagnie de Financement Foncier est très prudent et complète un dispositif d'octroi menant déjà à des actifs de qualité.

PARTICULIERS

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des prêts qui ont pour objet l'accession à la propriété et le logement locatif et qui présentent une sûreté hypothécaire de 1er rang, une caution ou équivalent.

L'origination des créances s'effectuait en quasi-totalité par le Crédit Foncier jusqu'au 1er trimestre 2019. La Compagnie de Financement Foncier acquiert désormais des prêts majoritairement auprès des autres établissements de crédit du Groupe BPCE. Le mode opératoire de sélection des créances est adapté en conséquence.

Après origination d'un prêt par un établissement de crédit du Groupe, en respect de la politique des risques et des règles de recevabilité en vigueur, la Compagnie de Financement Foncier acquiert des prêts au moyen d'un processus visant à sélectionner les prêts présentant un risque de défaut inférieur à certains seuils.

Les garanties éligibles sont :

- les hypothèques de premier rang ou assimilées ;
- la garantie d'État du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (FGAS) ;
- plus marginalement, la caution de Crédit Logement, société financière notée Aa3 par Moody's au 30 juin 2021.

Les quotités appliquées à la valeur hypothécaire permettent de déterminer l'encours de prêt qui peut être refinancé par des ressources privilégiées :

- 100 % pour les prêts bénéficiant d'une garantie FGAS ;
- 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et bénéficiant d'une hypothèque de premier rang, d'une caution ou d'une sûreté d'effet équivalent ;
- 60 % pour les autres (relevant essentiellement de l'immobilier social et commercial).

En complément, la Compagnie de Financement Foncier utilise un filtre complémentaire de sélection lié aux notations d'octroi et d'encours reprises dans les tableaux suivants.

Les créances qui faisaient précédemment l'objet d'une mise en observation et étaient conservées au bilan du Crédit Foncier avant cession à la Compagnie de Financement Foncier du fait de notations moins élevées peuvent depuis 2016 être directement acquises par la Compagnie de Financement Foncier moyennant un mécanisme supplémentaire de limitation du risque : une clause de résiliation automatique s'active automatiquement dès l'enregistrement de la créance en encours douteux (et ce durant une période de quatre ans à compter de leur cession).

SUR LE PÉRIMÈTRE COMPLET CRÉDIT FONCIER HORS SUCCURSALE BELGE

<table>
<tr><th colspan="9">Conditions du filtre</th><th>Cession avant 2016</th><th>Cession à partir de 2016</th><th>Existence d'une clause de résiliation</th></tr>
<tr><td>Douteux (CX, DX, RX) ou Sains ayant été douteux sur les 2 dernières années</td><td colspan="8"></td><td>✘</td><td>✘</td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="6">Sains n'ayant pas été douteux sur les 2 dernières années</td><td rowspan="6">Segment et sous-segment connus</td><td colspan="7">Segment ou Sous-segment non éligibles</td><td>✘</td><td>✘</td><td rowspan="3"></td></tr>
<tr><td rowspan="5">Segment et sous-segment éligibles</td><td rowspan="3">Âge du prêt</td><td rowspan="3">≤ 4 ans</td><td rowspan="3">Note d'encours</td><td rowspan="2">1 à 7</td><td rowspan="2">Note d'octroi</td><td>0 à 5</td><td>✔</td><td>✔</td></tr>
<tr><td>6 à 9, Non noté</td><td>✘</td><td>✔</td><td>✔</td></tr>
<tr><td>8,9,10, Non noté</td><td colspan="2"></td><td>✘</td><td>✔</td><td>✔</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Âge du prêt</td><td rowspan="2">> 4 ans</td><td rowspan="2">Note d'encours</td><td>1 à 7</td><td colspan="2"></td><td>✔</td><td>✔</td><td></td></tr>
<tr><td>8,9,10, Non noté</td><td colspan="2"></td><td>✘</td><td>✔</td><td>✔</td></tr>
</table>

Ce filtre d'achat par résiliation automatique ne concerne pas les prêts de la succursale belge dont le refinancement se fait seulement par mobilisation.

OPÉRATEURS PUBLICS EN FRANCE

Les critères d'acquisition par la Compagnie de Financement Foncier de créances du Secteur public territorial en France (SPT) sont basés sur la notation interne du Groupe BPCE.

Cette notation prend en compte les caractéristiques intrinsèques de l'emprunteur (budget, niveau de dette, qualité de crédit, etc.).

Les moins bonnes notes sont systématiquement écartées de la sélection.

SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL

La Compagnie de Financement Foncier détient des expositions sur des contreparties internationales répondant aux exigences d'éligibilité du Code Monétaire et Financier (CMF). Ce portefeuille est passé en gestion extinctive en 2011. Avant l'arrêt de la production, la sélection de ces créances était concentrée sur des contreparties bénéficiant de notations externes élevées, très majoritairement située en *step* 1 (≥ AA-).

CORPORATES PRIVÉS

Depuis 2016, sont mobilisés auprès de la Compagnie de Financement Foncier certains crédits *Corporates* privés LT financés par le Crédit Foncier. Ces crédits bénéficient d'une garantie hypothécaire formalisée, pleine et entière, de premier rang, au profit du Crédit Foncier sur un ou plusieurs actifs à usage de bureaux, commerce ou habitation, situés en France métropolitaine.

Le refinancement de ces actifs par mobilisation est limité à 60 % de la valeur hypothécaire datant de moins d'un an des actifs apportés en garantie. Seuls les concours sains sont mobilisables.

1.2.4. LIMITES DE CRÉDIT

ATTRIBUTION DES LIMITES DE CRÉDIT

Le système de limites de la Compagnie de Financement Foncier reprend les mêmes niveaux que ceux du groupe Crédit Foncier, notamment les limites individuelles.

Les entités du Groupe BPCE doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles et dans le cadre des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques.

Validées par le Comité National des Engagements, ces limites individuelles – instruites et proposées par la Direction des risques – font l'objet d'une actualisation, d'un contrôle, d'un suivi et de divers *reportings* à l'initiative de la Direction des risques. Ces limites sont suivies en vision groupe Crédit Foncier.

GESTION DES DÉPASSEMENTS ET PROCÉDURE D'ALERTE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le respect des limites est vérifié lors de la contre-analyse systématique préalable à l'examen des dossiers par les Comités d'engagement.

CONTREPARTIES BANCAIRES

Conformément au schéma défini dans les conventions de gestion entre les deux établissements, le respect des limites relatives aux contreparties des opérations financières de la Compagnie de Financement Foncier est suivi par la Direction des risques financiers et fait l'objet d'une présentation trimestrielle au Comité exécutif des risques.

Ces limites sont mises en œuvre pour les contreparties bancaires de la Compagnie de Financement Foncier (essentiellement pour les besoins de couverture et de la gestion de trésorerie) et sont régulièrement revues en comité *ad hoc*.

Le suivi du respect des limites est assuré quotidiennement par observation à J + 1. À noter que les contrats-cadres avec des contreparties bancaires incluent systématiquement un appel de marge correspondant à la valeur des expositions en fonction de la note de la contrepartie, à verser uniquement par les contreparties et non par la Compagnie de Financement Foncier.

Tout dépassement de limite fait l'objet d'une information immédiate aux directions générales de la Compagnie de Financement Foncier et du Crédit Foncier.

1.2.5. SURVEILLANCE DES RISQUES

La surveillance est assurée au travers de trois dispositifs principaux :

- la revue trimestrielle des portefeuilles qui intervient pour s'assurer de la qualité globale des expositions et contrôler l'établissement de la charge de risque ;
- le suivi à fréquence *a minima* mensuelle des « affaires sensibles » pour la clientèle *Corporate* et à la demande pour la clientèle *Retail* ;
- la production de *reportings* internes, externes et réglementaires.

Des modalités spécifiques s'appliquent aux produits structurés du Secteur public France.

REVUES DES PORTEFEUILLES

Des revues régulières sont menées pour évaluer la qualité des expositions. Ceci se traduit par un dispositif resserré d'analyse de la qualité des engagements entre les métiers et la Direction des risques. Cette analyse porte sur tous les engagements significatifs du Crédit Foncier et de la Compagnie de Financement Foncier.

SUIVIS DES AFFAIRES SENSIBLES

Ces suivis traitent des dossiers considérés par l'établissement comme difficiles ou pouvant faire l'objet de difficultés dans l'avenir, et décident notamment du classement comptable des créances concernées (sain/douteux) et de leurs modalités de gestion.

PARTICULIERS

Le suivi est effectué au travers du Comité métier des affaires sensibles (CMAS) qui se tient *à la demande* et examine les dossiers sensibles et recommande éventuellement le provisionnement individuel ou par le biais du Comité *Watch List* en fonction du schéma délégataire.

SECTEUR PUBLIC ET IMMOBILIER SOCIAL

Le suivi est effectué par le biais du Comité *Watch list* du groupe Crédit Foncier qui inclut les encours de la Compagnie de Financement Foncier. La *Watch List* est revue trimestriellement. Elle rassemble les contreparties devant faire l'objet d'une attention particulière en raison du risque potentiellement élevé qu'elles représentent. La *Watch List* porte sur des encours sains ou douteux, mais non gérés par le contentieux. Le placement sur la *Watch List* n'entraîne ni la suspension automatique des lignes de crédit, ni le déclassement en douteux de la contrepartie.

De plus, les dossiers en difficulté sont revus de manière plus fréquente dans les Comités des affaires sensibles.

Dans le cadre du suivi des produits structurés de la clientèle des Opérateurs publics, en liaison avec le Groupe BPCE, signataire de la charte GISSLER, le groupe Crédit Foncier réalise un suivi rapproché de ces opérations lui permettant d'anticiper les impacts des évolutions de marché sur ces transactions.

OPÉRATEURS *CORPORATES* PRIVÉS

Les créances mobilisées auprès de la Compagnie de Financement Foncier ont une LTV de faible niveau, basée sur la valeur hypothécaire plus prudente que la valeur vénale, et financent des actifs divers (habitation, bureaux, commerces).

En cas de survenance d'évènement de crédit (défaut/*forbearance*/*Watch List*), la créance ne serait plus mobilisée pour refinancement auprès de la Compagnie de Financement Foncier. Mensuellement, un contrôle est effectué en ce sens dans le cadre du renouvellement des mobilisations.

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en trois principales catégories :

- les prêts garantis définis aux articles L. 513-3, L. 513-5 et L. 513-6 du Code Monétaire et Financier (CMF), assortis d'une hypothèque de 1er rang (ou plus marginalement d'une sûreté immobilière équivalente ou d'un cautionnement) ;
- les expositions sur des personnes publiques définies aux articles L. 513-4 et L. 513-5 ; et
- les valeurs de remplacement définies à l'article L. 513-7 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR CATÉGORIE DE GARANTIE

	30/06/2021		31/12/2020	
ACTIF	***en M€***	***en % du bilan***	*en M€*	*en % du bilan*
Prêts garantis (articles L. 513-3, L. 513-5 et L. 513-6)	**34 039**	**52,4 %**	**36 017**	**52,6 %**
Prêts garantis par le FGAS	15 077	23,2 %	15 935	23,3 %
Autres prêts hypothécaires	14 370	22,1 %	15 336	22,4 %
Prêts cautionnés	4 592	7,1 %	4 746	6,9 %
Expositions sur des personnes publiques (articles L. 513-4 et L. 513-5)	**23 360**	**36,0 %**	**24 656**	**36,0 %**
Prêts du Secteur public	9 343	14,4 %	8 871	13,0 %
Prêts publics mobilisés sous L. 211-38	7 425	11,4 %	8 018	11,7 %
Titres d'entités publiques	6 142	9,5 %	6 417	9,4 %
Dépôt à la Banque de France	450	0,7 %	1 349	2,0 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	**900**	**1,4 %**	**1 134**	**1,7 %**
Valeurs de remplacement (article L. 513-7)	**6 651**	**10,2 %**	**6 648**	**9,7 %**
TOTAL ACTIF	**64 949**	**100,0 %**	**68 455**	**100,0 %**

Au 1er semestre 2021, le bilan de la Compagnie de Financement Foncier baisse de 3,5 Md€ par rapport au 31 décembre 2020. Cette baisse traduit des évolutions différentes parmi les différentes classes d'actifs considérées :

- les prêts hypothécaires détenus ou mobilisés sont en baisse de 2,0 Md€ avec l'amortissement du stock, en l'absence de production nouvelle autre que des déblocages de fonds liés à des prêts originés en 2019 ;
- les titres d'entités publiques sont en baisse de 0,3 Md€ du fait de l'amortissement du stock au premier semestre ;
- les prêts du Secteur public sont en hausse de 0,5 Md€ avec le développement du programme de refinancement des actifs publics originés par les banques régionales et Natixis. Cette hausse reflète la pertinence de la stratégie de « Compagnie de Financement Foncier au service du Groupe BPCE » qui permet refinancer les actifs des entités du Groupe BPCE à des marges très compétitives (*via* l'émission d'obligations foncières) ;
- les dépôts Banque de France sont en baisse de 0,9 Md€ dans le cadre du pilotage optimisé de la trésorerie visant à minimiser le coût de portage.

La répartition géographique des actifs a globalement peu évolué au cours du semestre, la majeure partie des actifs figurant au bilan (88 %) étant localisée en France.

Au 30 juin 2021, les actifs internationaux, majoritairement liés au Secteur public, totalisent 7,7 Md€. Les expositions géographiques principales sont l'Italie (3,1 Md€), les États-Unis (1,4 Md€) et la Suisse (1,0 Md€). Dans une moindre mesure suivent la Belgique (0,7 Md€), le Canada (0,3 Md€), le Japon (0,5 Md€), la Pologne (0,4 Md€) et l'Espagne (0,2 Md€).

3. ÉVOLUTION DU PASSIF

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en deux classes principales :

- les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison mère ;
- les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources subordonnées aux ressources privilégiées sont constituées :
  - de dettes chirographaires conclues avec le Crédit Foncier et, au titre des *swaps* notamment, avec différentes autres contreparties bancaires,
  - de dettes subordonnées et de capitaux propres, ressources apportées par le Crédit Foncier.

RÉPARTITION DU PASSIF PAR RANG DE GARANTIE

	30/06/2021		31/12/2020	
PASSIF	***en M€***	***en % du bilan***	*en M€*	*en % du bilan*
Ressources privilégiées	**53 740**	**82,7 %**	**56 352**	**82,3 %**
Obligations foncières en date d'arrêté	53 859	82,9 %	56 443	82,5 %
Écart de change sur obligations foncières	- 146	- 0,2 %	- 116	- 0,2 %
Autres ressources privilégiées	26	0,0 %	25	0,0 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan [1]	**789**	**1,2 %**	**774**	**1,1 %**
Ressources non privilégiées	**10 420**	**16,0 %**	**11 330**	**16,6 %**
Dettes chirographaires	7 154 [2]	11,0 %	6 057	8,8 %
Dettes subordonnées et assimilées	108	0,2 %	2 118 [3]	3,1 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3 158	4,9 %	3 154	4,6 %
TOTAL PASSIF	**64 949**	**100,00 %**	**68 455**	**100,0 %**
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV	3 107	4,8 %	3 107	4,5 %
■ *dont fonds propres de niveau 1 (Common Equity Tier 1)*	*3 107*	*4,8 %*	*3 107*	*4,5 %*
■ *dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (Additional Tier 1)*	*0*	*0,0 %*	*0*	*0,0 %*
■ *dont fonds propres de niveau 2 (Tier 2)*	*0*	*0,0 %*	*0*	*0,0 %*

(1) Les éléments du passif et les éléments de l'actif sont retenus à leur coût historique, soit au taux de change fixé à l'origine lors de la mise en place de leur couverture. Les ICNE (intérêts courus non échus) sur swaps sont calculés après compensation pour une même contrepartie.

(2) Dont comptes courants d'associés pour 2 000 M€ (3,1%).

(3) Dont comptes courants d'associés pour 2 000 M€ (2,9%).

Au cours de l'exercice, les ressources privilégiées ont diminué de 2,6 Md€, les amortissements contractuels de la dette privilégiée étant supérieur à celui des émissions au premier semestre (1,8 Md€).

Les dettes chirographaires sont en recul de 0,9 Md€.

L'ensemble constitué des dettes subordonnées et des capitaux propres, provisions et FRBG est resté stable sur l'exercice, à 3,3 Md€, soit 5,0 % du bilan au 30 juin 2021.

4. RATIOS PRUDENTIELS

4.1. Ratios spécifiques

La Compagnie de Financement Foncier n'est pas tenue, par le régulateur, de produire des ratios prudentiels de solvabilité, même si elle les communique à titre informatif aux investisseurs ; ces ratios sont suivis au niveau du Crédit Foncier, sa maison mère. Cependant, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est assujettie à un certain nombre de ratios réglementaires spécifiques qui font l'objet pour la plupart d'une validation du Contrôleur spécifique.

RATIO DE COUVERTURE

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 %.

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les retraitements concernent trois types d'actifs :

- les prêts hypothécaires détenus en direct ou par voie de mobilisation pour leur partie de leurs encours se trouvant en dépassement de quotité ;
- les actifs mis en pension ; et
- la partie des prêts intragroupe non collatéralisés dépassant la limite réglementaire de 25 % des encours de passifs non privilégiés.

En effet, la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au capital restant dû de la créance rapportée à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

Au 30 juin 2021, les encours de prêts en dépassement de quotité s'élèvent à 1,1 Md€ toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 10,4 Md€ à cette date.

Par ailleurs, sont déduits des actifs inscrits au bilan ceux déjà affectés en garantie d'une autre opération ; c'est ainsi que l'encours des titres mis en pension auprès du Crédit Foncier, soit un montant de 0,6 Md€ au 30 juin 2021, ne participe pas à la détermination du ratio.

Enfin, l'application de la limite réglementaire de 25 % pour les expositions intragroupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 a conduit à déduire des actifs présents au numérateur du ratio réglementaire 2,3 Md€ de prêts à BPCE principalement du fait que le portefeuille de prêts apportés en garantie ne présentait pas toutes les caractéristiques les rendant éligibles à un financement par obligations foncières.

Au final, le ratio de surdimensionnement s'établit à 112,4 % au 30 juin 2021 (*vs.* 113,5 % à fin 2020).

Indépendamment du minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à conserver un niveau de passif non privilégié supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après *swaps* de devises. Au 30 juin 2021, ce rapport est de 18,2 %, en baisse par rapport au niveau de 18,9 % observé fin 2020.

QUOTITÉS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou *via* une mobilisation sous L. 211-38. Cette quotité est égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance. Chaque année, la Compagnie de Financement Foncier, comme toute société de crédit foncier, réexamine la valeur de ces gages selon des modalités qui font l'objet d'une vérification de conformité de la part du Contrôleur spécifique. Cette attestation et la description des méthodes d'évaluation et de réévaluation des biens immobiliers ainsi que de leurs résultats sont présentées dans le rapport de gestion des risques au chapitre 5.3.2 du Document d'enregistrement universel 2020.

En considérant l'ensemble des encours hypothécaires particuliers, qu'ils soient détenus en direct ou apportés en garantie des prêts L. 211-38, la quotité moyenne à fin juin 2021 ressort à 71,8 % pour un encours de 33,1 Md€, se décomposant en :

- 75,0 % pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 17,2 Md€ ;
- 68,3 % pour les autres prêts hypothécaires ou cautionnés aux particuliers d'un encours de 15,9 Md€ ;

Au niveau des encours hypothécaires *Corporates* :

- 50,9 % pour les prêts hypothécaires dont l'encours est de 1,0 Md€.

Au 30 juin 2021, l'ensemble des prêts hypothécaires, d'un encours de 34,0 Md€, avait une quotité moyenne de 71,2 %, soit une quotité moyenne de 71,8 % pour les prêts aux particuliers d'un montant de 33,1 Md€ et 50,9 % pour les prêts *Corporates* d'un encours de 1,0 Md€.

AUTRES LIMITES

Différentes limites réglementaires applicables à certaines catégories d'actifs font l'objet d'une surveillance régulière. En particulier au 30 juin 2021 :

- le montant des prêts cautionnés est de 10,1 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (7,1 %) et ceux apportés en garantie des prêts L. 211-38 (3,0 %) ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 11,7 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels et des actifs mobilisables en BCE est assurée sur une période de 180 jours.

RATIOS DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

En qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire du fait notamment de ses engagements de trésorerie disponible à horizon de 180 jours. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier dispose de 6,9 Md€ d'actifs mobilisables à l'Eurosystème (hors opérations de pension) qui lui permettraient d'obtenir des liquidités supplémentaires estimées à 6,4 Md€ après décote sur la base des règles actuelles de la BCE, tout en maintenant un ratio de couverture réglementaire supérieur au minimum légal de 105 %.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, depuis le 1er janvier 2014, la Compagnie de Financement Foncier calcule des ratios de solvabilité sur son seul périmètre en respectant les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR. Elle communique ces ratios à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Au 30 juin 2021, selon la méthode standard Bâle III, son ratio *Common Equity Tier One* (CET1), qui est égal à son ratio *Tier One* et à son ratio de solvabilité, s'établit à 26,6 % en hausse de 1,2 % par rapport à fin décembre 2020. Le montant total des expositions en risque est de 11,7 Md€ en baisse de 0,6 Md€ par rapport au 31 décembre 2020.

4.2. Gestion du capital

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à l'obtention d'une notation AAA/Aaa/AAA des obligations foncières par S&P/Moody's/Scope.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1er janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

Le montant des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 3,11 Md€ au 30 juin 2021. Ce montant représente également les fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les encours Secteur public territorial mobilisés en L. 211-38 sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts originés par le Crédit Foncier et conformément aux conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

	30/06/2021		31/12/2020	
Catégories d'exposition *(en M€)*	**Exigences en fonds propres**	**RWA**	**Exigences en fonds propres**	**RWA**
Administrations centrales	31	386	34	420
Établissements	15	181	16	201
Administrations régionales	259	3 234	279	3 492
Entreprises	49	613	49	612
Clientèle de détail	75	941	46	570
Exposition garantie par une hypothèque	417	5 211	459	5 738
Expositions en défaut	41	507	46	572
Autres actifs	2	27	1	14
Exigences au titre du risque de crédit (A)	**888**	**11 100**	**930**	**11 619**
Exigences au titre du risque de marché (B)	**-**	**-**	**-**	**-**
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	**32**	**401**	**32**	**401**
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	**15**	**184**	**18**	**224**
EXIGENCES DE FONDS PROPRES (A) + (B) + (C) + (D)	**935**	**11 685**	**980**	**12 244**

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2021 a été établi en méthode standard.

	30/06/2021	31/12/2020
Ratio de solvabilité	**26,59 %**	**25,38 %**
Ratio CET1	26,59 %	25,38 %
Ratio Tier One	**26,59 %**	**25,38 %**

Source : COREP (Common Solvency Ratio Reporting) au 30 juin 2021

5. ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Le bilan se compose en deux grandes catégories : les actifs financés à long terme sous forme de prêts ou de titres et les valeurs de remplacement et titres court terme, correspondant au placement d'une partie de la trésorerie. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques et les prêts aux professionnels (relevant très majoritairement du Secteur public) : ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés par le Crédit Foncier ou les entités du Groupe BPCE, sous forme de prêts garantis en application de l'article L. 211-38 du CMF ;
- les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ;
- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international ;
- les valeurs de remplacement constituées de placements à court terme auprès d'établissements de crédit bénéficiant au moins du second meilleur échelon de notation externe.

  Depuis la fin du 1er trimestre 2019, le Crédit Foncier n'origine plus de prêts aux particuliers ni au Secteur public.

5.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

5.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les actifs financés sont analysés par transparence : ce sont donc les sous-jacents apportés en garantie qui sont analysés dan le cadre des mobilisations effectuées en application de l'article L. 211-38 du CMF.

Par exception, les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur exposition à la contrepartie (et non leurs éventuels sous-jacents apportés en garantie dans le cadre de l'article L. 211-38 CMF).

La Compagnie de Financement Foncier indique qu'elle ne détient toujours aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (*Collateralised Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;
- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement sur des expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Expositions risques *(en M€)*	Expositions au 30/06/2021 Cédé	Mobilisé	Bilan	Expositions au 31/12/2020 Cédé	Mobilisé	Total
A – Créances hypothécaires particuliers [1] [2] [6]	**25 207**	**7 321**	**32 528**	**26 779**	**7 737**	**34 516**
B – Emprunteurs publics	**15 603**	**7 399**	**23 002**	**16 353**	**8 024**	**24 377**
Emprunteurs publics France	8 557	6 844	15 401	9 171	7 460	16 631
■ *Habitat social*	*723*	*1 482*	*2 206*	*723*	*1 596*	*2 319*
■ *Secteur public territorial (SPT)* [3]	*7 052*	*4 646*	*11 697*	*6 559*	*4 879*	*11 438*
■ *Souverain France*	*783*	*716*	*1 498*	*1 889*	*985*	*2 874*
Financement de Projet d'Infrastructure (FPI)	594	555	1 150	598	563	1 161
Emprunteurs publics internationaux	6 451	0	6 451	6 584	0	6 584
■ *Secteur public international direct (SPI)*	*3 568*	*0*	*3 568*	*3 651*	*0*	*3 651*
■ *Souverain international*	*2 534*	*0*	*2 534*	*2 539*	*0*	*2 539*
■ *Grandes entreprises du Secteur public*	*349*	*0*	*349*	*394*	*0*	*394*
C – Expositions hypothécaires commerciales [6]	**97**	**789**	**886**	**100**	**755**	**854**
D – Expositions secteur bancaire	**601**	**6 600**	**7 201**	**606**	**6 600**	**7 206**
Banques garanties souverain ou assimilé	547	0	547	555	0	555
Autres banques	54	0	54	51	0	51
L. 211-38-VR [4]	0	6 600	6 600	0	6 600	6 600
TOTAL EXPOSITION RISQUE (A + B + C + D)	**41 508**	**22 109**	**63 617**	**43 837**	**23 115**	**66 952**
Divers régul. et autres actifs [5]	1 380	5	1 385	1 557	5	1 562
TOTAL	**42 887**	**22 114**	**65 002**	**45 394**	**23 120**	**68 515**

(1) La ligne « créances hypothécaires particuliers » comporte un encours limité (27 M€) de créances néerlandaises.
(2) Dont BH Belgique pour 715 M€ (nominal comptable).
(3) Dont 55 M€ L. 211,38 avec des Caisses d'Épargne et 77 M€ avec des Banques Populaires.
(4) Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.
(5) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.
(6) Y compris cautionnés.

Au 30 juin 2021, le total de l'exposition au risque de crédit est en baisse de 3,5 Md€ pour atteindre 65,0 Md€. Cette évolution est liée à :

- la baisse des créances hypothécaires et cautionnées particuliers à hauteur de 2 Md€ pour atteindre 32,5 Md€ avec principalement un effet d'amortissement suite à l'arrêt de la production de nouveaux prêts à partir de fin mars 2019 ;
- la baisse de 1,3 Md€ des Emprunteurs public due principalement à la baisse des Emprunteurs publics France à hauteur de 1,2 Md€.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS

	30/06/2021		31/12/2020
Répartition géographique des expositions	**Bilan *(en M€)***	**%**	**%**
France	57 257	88	88
Autres pays de l'Espace Économique Européen	4 496	7	7
■ *dont Italie*	*3 126*	*5*	*5*
■ *dont Belgique*	*715*	*1*	*1*
■ *dont Pologne*	*351*	*n.s*	*1*
■ *dont Espagne*	*209*	*n.s*	*n.s*
■ *dont Portugal*	*67*	*n.s*	*n.s*
■ *dont Pays Bas*	*27*	*n.s*	*n.s*
Suisse	1 040	1	1
Amérique du Nord (EU et Canada)	1 725	3	3
Japon	484	1	1
TOTAL	**65 002**	**100**	**100**
Rappel total des expositions au 31/12/2020 *(M€)*			68 515

5.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

NOTATION INTERNE ET QUALITÉ DES ENCOURS DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES AUX PARTICULIERS

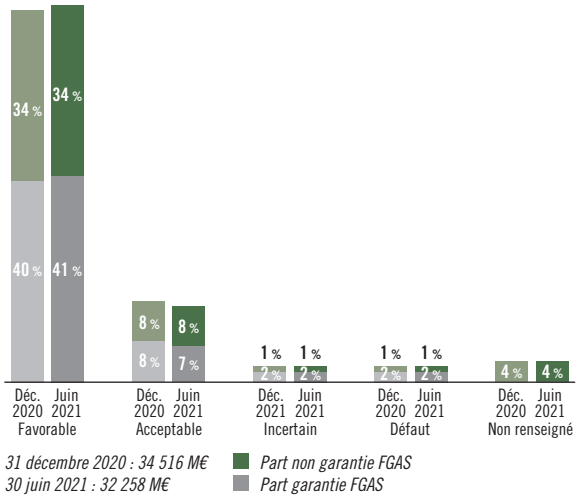

La distribution des notations témoigne du maintien de la qualité des encours.

PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS FRANCE

Le portefeuille des secteurs publics France s'élève à 15,4 Md€ et se répartit entre :

- le Secteur public territorial : 11,7 Md€ ;
- l'Habitat social : 2,2 Md€ ;
- le Souverain France : 1,5 Md€.

SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL

PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PUBLICS DOMESTIQUES – VENTILATION PAR NOTATION BÂLE II

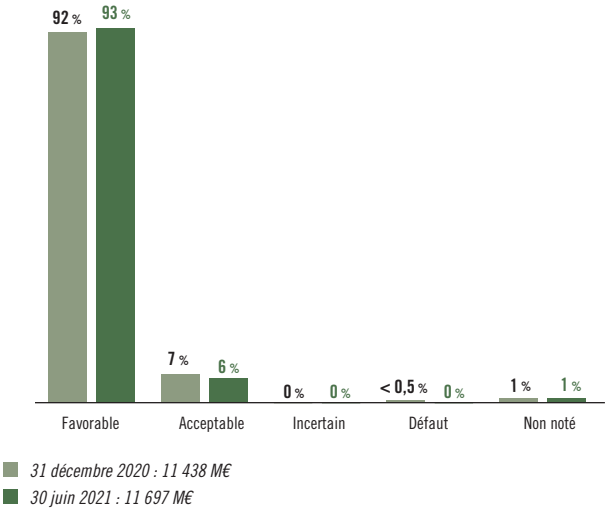

La qualité de l'encours Secteur public territorial de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau, en amélioration.

HABITAT SOCIAL

PORTEFEUILLE DE L'HABITAT SOCIAL – VENTILATION PAR NOTATION BÂLE II

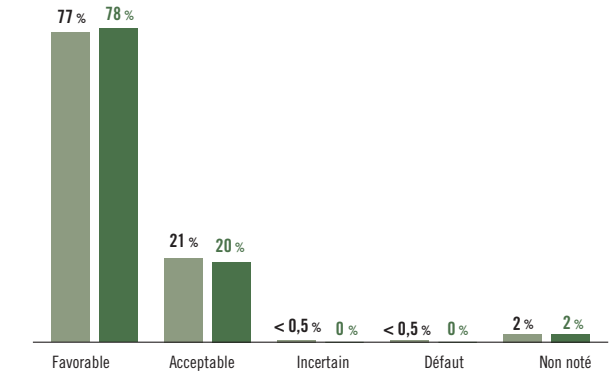

NB : associations incluses

La qualité de l'encours Habitat social de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS À L'INTERNATIONAL

SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL (HORS SOUVERAIN) ET GRANDES ENTREPRISES DU SPI

Au 30 juin 2021, l'encours du portefeuille SPI (hors souverain) et Grandes entreprises s'élève à 3,9 Md€, en baisse par rapport au 31 décembre 2020 (- 0,1 Md€) à la suite des diverses cessions et des amortissements des actifs. La Compagnie de Financement Foncier a cessé de faire de nouvelles acquisitions depuis plusieurs exercices.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DES EXPOSITIONS SUR LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL ET GRANDES ENTREPRISES*

30 juin 2021

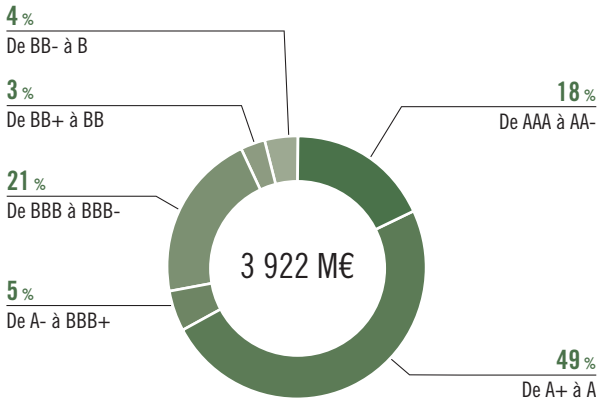

31 décembre 2020

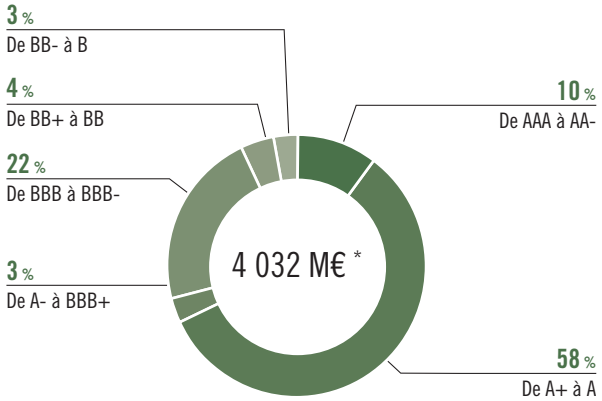

** En valeur nette comptable avant prise en compte des swaps.*

La qualité moyenne des notations internes se maintient à un bon niveau.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DIRECTES SUR LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL ET GRANDES ENTREPRISES*

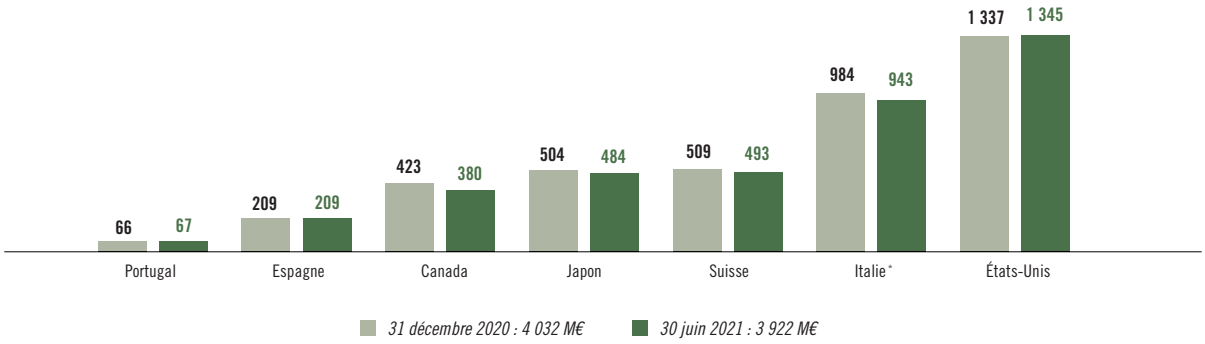

** En valeur nette comptable avant prise en compte des* swaps.

Notons que les variations de cours de change affectent les encours des lignes libellées en devise étrangère (USD, JPY, CAD, etc.), présentées ici avant effet du *swap* de devise.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

SOUVERAIN INTERNATIONAL

Suite aux cessions réalisées et aux amortissements naturels, l'exposition résiduelle de la Compagnie de Financement Foncier aux émetteurs souverains se concentre sur l'Italie et, dans une moindre mesure, sur la Pologne.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE INTERNE SUR LES SOUVERAINS HORS FRANCE

30 juin 2021

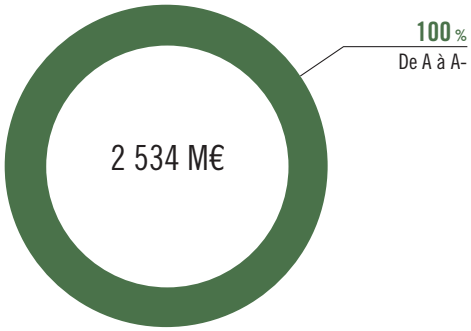

31 décembre 2020

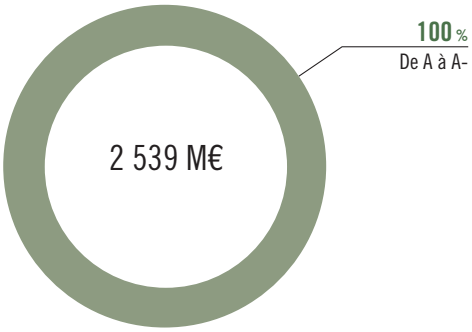

L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie investissement (note ≥ A-).

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS DIRECTES SUR LES SOUVERAINS HORS FRANCE

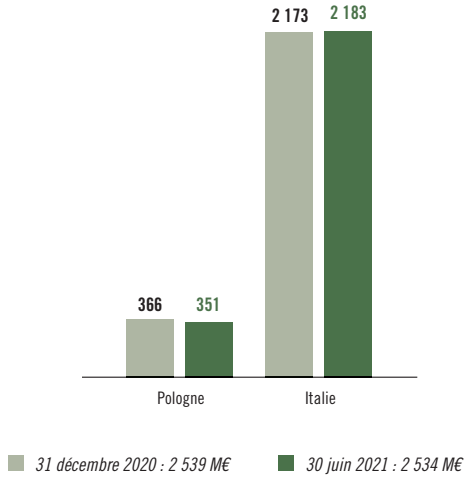

La Compagnie de Financement Foncier n'est plus exposée qu'aux Souverains italien et polonais.

Les variations observées d'un arrêté à l'autre s'expliquent par les amortissements naturels et les variations des cours de change, certaines de ces lignes étant libellées en devises car elles sont présentées ici avant *swap*.

MONOLINES SUR LES EXPOSITIONS SPI, GRANDES ENTREPRISES ET SOUVERAINS

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements de crédit acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

Ainsi, 1,31 Md€ d'encours du portefeuille sont contre-garantis par des *monolines*.

Les autres monolines sollicités, *Assured Guaranty Municipal Corp* (ex-FSA) et *Assured Guaranty Corp* (qui a repris CIFG), conservent des notations de crédit élevées, respectivement AA/A2 et AA/A3 par S&P et par Moody's, et garantissent un encours total de 1,06 Md€ de titres ; plus marginalement, *National public Finance Guarantee Corp* (ex-MBIA), noté Baa2 par Moody's, garantit un encours de 0,08 Md€ de titres.

Le monoline FGIC n'est pas noté ce qui réduit la qualité de son support de crédit (encours contre-garanti de 113,2 M€).

PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS *CORPORATES* PRIVÉS

Au 30 juin 2021, l'encours *Corporates* privés cédé et mobilisé se monte à 886 M€, et 83 % de l'encours bénéficie de notes « Favorable » ou « Acceptable ».

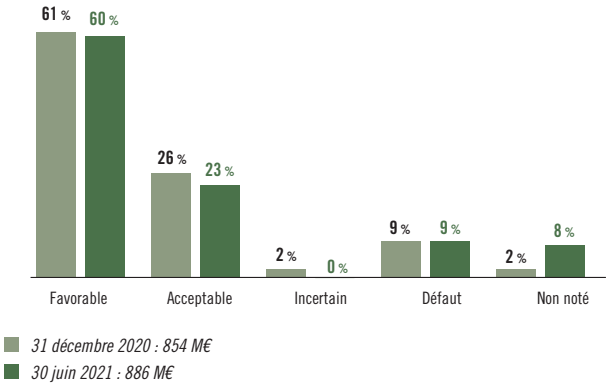

PORTEFEUILLE DU SECTEUR BANCAIRE

À 7,2 Md€, les expositions sur le secteur bancaire restent stables par rapport au 31 décembre 2020. Elles sont principalement constituées d'opérations de court terme réalisées avec BPCE (6,6 Md€). La Compagnie de Financement Foncier est en outre exposée, dans le cadre de prêts de long terme relevant de l'ancienne activité Secteur public international, à des banques cantonales suisses, établissements qui bénéficient de la garantie de collectivités publiques.

5.2. Sinistralité

5.2.1. COUVERTURE DES RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données et, d'autre part, les taux de douteux observés.

	Expositions brutes au 30/06/2021				Expositions brutes au 31/12/2020			
Expositions risques *(en M€)*	**Bilan total**	**Taux de douteux cédé**	**Taux de douteux mobilisé**	**Taux de douteux global**	**Bilan total**	**Taux de douteux cédé**	**Taux de douteux mobilisé**	**Taux de douteux global**
A – Créances hypothécaires particuliers [1] [2] [6]	**32 528**	**4,31 %**	**0,05 %**	**3,35 %**	**34 516**	**4,43 %**	**0,11 %**	**3,47 %**
B – Emprunteurs publics	**23 002**	**0,00 %**	**0,02 %**	**0,01 %**	**24 377**	**0,01 %**	**0,00 %**	**0,00 %**
Emprunteurs publics France	15 401	0	0,02 %	0	16 631	0	0,00 %	0
■ *Habitat social*	*2 206*	*0*	*0,08 %*	*0*	*2 319*	*0*	*0,00 %*	*0*
■ *Secteur public territorial (SPT)* [3]	*11 697*	*0*	*0,00 %*	*0*	*11 438*	*0*	*0,00 %*	*0*
■ *Souverain France*	*1 498*				*2 874*			
Financement de Projet d'Infrastructure (FPI)	1 150				1 161			
Emprunteurs publics internationaux	6 451				6 584			
■ *Secteur public international direct (SPI)*	*3 568*				*3 651*			
■ *Souverain international*	*2 534*				*2 539*			
■ *Grandes entreprises du Secteur public*	*349*				*394*			
C – Expositions hypothécaires commerciales [6]	**886**	**82,89 %**	**0,00 %**	**9,04 %**	**854**	**80,80 %**	**0,00 %**	**9,41 %**
D – Expositions secteur bancaire	**7 201**				**7 206**			
Banques garanties souverain ou assimilé	547				555			
Autres banques	54				51			
L. 211-38-VR [4]	6 600				6 600			
TOTAL EXPOSITION RISQUE (A + B + C + D)	**63 617**	**2,81 %**	**0,02 %**	**1,84 %**	**66 952**	**2,89 %**	**0,04 %**	**1,91 %**
Divers régul. et autres actifs [5]	1 385				1 562			
TOTAL	**65 002**	**2,72 %**	**0,02 %**	**1,80 %**	**68 515**	**2,80 %**	**0,04 %**	**1,86 %**

(1) La ligne « créances hypothécaires particuliers » comporte un encours limité (27 M€) de créances néerlandaises.
(2) Dont BH Belgique pour 715 M€ (nominal comptable).
(3) Dont 55 M€ L. 211,38 avec des Caisses d'Épargne et 77 M€ avec des Banques Populaires.
(4) Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.
(5) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.
(6) Y compris cautionnés

Le taux de douteux global reste faible à 1,8 %.

Sur les créances hypothécaires ou cautionnées aux particuliers, le taux de douteux diminue légèrement à 3,35 % à fin juin 2021. Le taux de douteux global des expositions hypothécaires commerciales diminue de 9,41 % à 9,04 %.

5.2.2. CHARGE DU RISQUE DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

(en M€)	30/06/2021	31/12/2020
Coût du risque individuel (A)	- 0,52	3,1
Provisions collectives (B)	1,84	1,2
Coût du risque (A + B)	**1,32**	**4,3**
Charge du risque PNB (C)	- 0,05	- 3,2
NET (A + B + C)	**1,27**	**1,1**

Au 30 juin 2021, la charge de risque de la Compagnie de Financement Foncier est en reprise de 1,32 M€. Elle est constituée du coût du risque sur base individuelle (dotation de - 0,52 M€), du coût du risque sur base collective (reprise de 1,84 M€) et de la charge du risque comptabilisée en PNB (dotation de - 0,05 M€).

5.3. Technique de réduction des risques

5.3.1. FACTEUR DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire ou assimilé, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 58,7 % des encours hypothécaires Particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les Particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, la SGFGAS bénéficie des notes externes de l'État français. Le taux de couverture de la garantie FGAS est de 100 % pour les prêts octroyés jusqu'au 31 décembre 2006 et de 50 % pour les prêts octroyés après cette date. La part des prêts couverte par la garantie FGAS bénéficie d'une pondération à 0 %. La part non couverte par le FGAS est couverte par le Crédit Foncier, en application d'une convention avec la Compagnie de Financement Foncier, et bénéficie d'une pondération à 0 % pour la Compagnie de Financement Foncier.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement financier. Crédit Logement, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, est le principal fournisseur de ce type de garantie.

Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficiaient d'une pondération Bâle III de 50 % jusqu'au 3e trimestre 2014. Depuis le 4e trimestre 2014, les expositions garanties par Crédit Logement sont pondérées à 35 %.

La réduction des risques passe aussi par le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ou les autres entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) qui prévoit explicitement la résolution des cessions en cas de non-conformité des créances acquises.

Au niveau des garanties réelles immeubles, conformément à la réglementation en vigueur, la Compagnie de Financement Foncier procède annuellement à une réévaluation détaillée des gages inscrits en hypothèque ou assortis d'une promesse d'affectation hypothécaire dans le cadre des prêts cautionnés. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce annuellement sur la validité des modes et résultats d'évaluation des biens immeubles ainsi que sur les méthodes de réexamen périodique.

5.3.2. MODES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE LA VALEUR DES IMMEUBLES

La méthodologie reste inchangée au 1er semestre 2021.

6. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas d'activité pour compte propre ni aucune position dans un portefeuille de négociation. Elle réalise des opérations de couvertures des éléments de son bilan.

Le Crédit Foncier assure la prestation de suivi et de pilotage des risques structurels de bilan de la Compagnie de Financement Foncier, en application de la convention qui lui transfère cette compétence. Les règles afférentes sont regroupées dans la charte financière du groupe Crédit Foncier.

6.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Les risques de liquidité et de taux sont mesurés selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera notamment :

- une approche statique, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date de situation. Les traitements statiques prennent en compte les stocks d'opérations et tous les flux d'engagements contractuels ;
- une approche dynamique pour le risque de liquidité (établissement du plan de financement, évaluation des besoins de trésorerie) intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et sur les suivants. Les traitements dynamiques prennent en compte des événements probables issus d'une prise ferme ou optionnelle d'engagements et d'événements incertains issus de l'activité future.

Dans le cadre de ces deux approches, les écoulements des actifs et des passifs font l'objet d'hypothèses ou de conventions pour :

- les produits échéancés (produits contractuels à durée finie), l'écoulement est l'amortissement contractuel du poste ;
- les postes du bilan sans échéance contractuelle, comme les postes de haut de bilan (fonds propres, réserves), font l'objet de règles d'échéancement spécifiques issues des normes BPCE.

Par ailleurs, des hypothèses spécifiques à certains produits sont modélisées, venant adapter les écoulements. Il s'agit principalement de la propension de la clientèle à rembourser son actif par anticipation (les remboursements anticipés) ainsi que la vitesse de décaissement des crédits mis en place, appelés versements différés (les VD).

Le Crédit Foncier applique ainsi des hypothèses de taux de remboursements anticipés spécifiques à chaque type de concours, en fonction du type de clientèle (particuliers, professionnels ou collectivités) et des natures de taux (taux fixe, taux révisable ou taux variable).

En termes de systèmes d'information, la Direction de la gestion financière utilise un progiciel dédié, interfacé avec les chaînes de gestion.

Les risques de liquidité et de taux sont inclus dans le dispositif d'appétit aux risques.

6.2. Suivi du risque de liquidité

6.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au premier semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a émis 1,8 Md€ d'obligations foncières.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume d'actifs potentiellement mobilisables, éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2021, ces encours atteignent 6,9 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 4,3 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 2,6 Md€ de titres.

Au cours du premier semestre 2021, cette faculté de financement n'a pas été utilisée par la Compagnie de Financement Foncier.

6.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Comme expliqué au sein du paragraphe 6.1, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique, le suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le gap de liquidité statique, selon prise en compte ou non des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans. Est également observée la concentration des tombées obligataires sur la période future.

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie en 2021. Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et font l'objet d'un suivi en Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité, ainsi qu'en Comité exécutif des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à disposer de suffisamment d'actifs éligibles à la BCE après *haircut* pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant au moins 180 jours.

Au 30 juin 2021, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 0,45 Md€ au jour le jour, déposée auprès de la Banque de France.

Elle détient par ailleurs, pour 6,65 Md€ de valeurs de remplacement dont 6,6 Md€ de placements à moins de deux mois auprès de BPCE et majoritairement garantis par un portefeuille de prêts.

En cas de crise, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie du dispositif applicable pour le groupe Crédit Foncier et décrit dans son Plan de Contingence (Cf. 6.2.4).

6.2.3. INDICATEURS ET RESPECT DES LIMITES

SUIVI DE L'*INTRADAY*

La Compagnie de Financement Foncier possédant un compte auprès de la BCE, un dispositif de suivi et de pilotage de sa liquidité *intraday* a été mis en place.

La Compagnie de Financement Foncier dépose à ce titre un montant de collatéral auprès de la BCE.

RATIO LCR (*LIQUIDITY COVERAGE RATIO*)

Le ratio LCR de la Compagnie de Financement Foncier respecte la limite de 100 % applicable depuis le 1er janvier 2018.

STRESS DE LIQUIDITÉ

La Compagnie de Financement Foncier établit des mesures de projection de la liquidité sous scénario central à un an et en situation de *stress* :

- un *stress* fort à trois mois (maintien d'une proportion de nouvelle production au service du Groupe et d'une proportion du refinancement) et soumis à limite : il est ainsi vérifié que le buffer de liquidité permet de couvrir le besoin de trésorerie consécutif au *stress* ;
- un *stress* dit « catastrophe » à trois mois se traduisant notamment par l'arrêt de toute nouvelle émission ou renouvellement de financement ; la situation de liquidité observée est comparée au buffer de liquidité ;
- un *stress* modéré, systémique et un *stress* fort spécifique complètent le dispositif.

La limite au *stress* test a été respectée sur le 1er semestre 2021.

RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTE DU 26 MAI 2014

PRÉVISION DE TRÉSORERIE À 180 JOURS

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément à l'arrêté. Cette disposition a été respectée sur le premier semestre 2021. La prévision de la liquidité à 180 jours est transmise pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

ÉCART DE DURÉE DE VIE ET INDICATEUR DE CONGRUENCE

L'indicateur de congruence exige que les actifs éligibles, dont le montant permet d'assurer un ratio de surdimensionnement minimum réglementaire de 105 %, aient une durée de vie moyenne n'excédant pas de 18 mois celle des passifs privilégiés. Le calcul est transmis pour validation au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

Au cours du premier semestre 2021, sans restreindre les actifs éligibles à hauteur de la contrainte liée au ratio de surdimensionnement réglementaire, cette limite est également respectée.

PLAN DE COUVERTURE DES RESSOURCES PRIVILÉGIÉES

L'établissement assujetti définit, selon ses caractéristiques propres, le plan trimestriel de couverture des ressources privilégiées qui s'appliquerait dans l'hypothèse où il cesserait d'émettre des passifs privilégiés. Il est également transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

L'établissement déclare, à la date de situation et sur un pas trimestriel jusqu'au remboursement de la dernière ressource privilégiée, les éléments suivants :

- éléments d'actifs venant en couverture des ressources privilégiées ;
- titres et valeurs sûrs et liquides relevant de l'article R. 513-6 du Code Monétaire et Financier ;
- trésorerie générée par l'ensemble des actifs inscrits au bilan et les passifs privilégiés ;
- ressources privilégiées.

Le calcul du niveau de couverture tient compte des hypothèses de remboursement anticipé et d'un taux de perte finale sur les actifs.

6.2.4. PLAN DE CONTINGENCE DE LA LIQUIDITÉ

Un plan de contingence de la liquidité a été défini pour le groupe Crédit Foncier, le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier en déclinaison du plan de contingence de liquidité du Groupe BPCE.

Il précise les mesures de liquidité et la gouvernance associée selon les trois niveaux de *stress* : tension, *stress* fort et *stress* catastrophe.

6.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

6.3.1. MODALITÉS DE GESTION

La Compagnie de Financement Foncier est protégée contre les risques de taux et de change.

Dès leur entrée au bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macrocouverture sont conclus lorsqu'il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts et des *swaps* de microcouverture sont réalisés, si nécessaire, pour toute opération unitaire de taille significative. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont couvertes en taux unitairement dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

Les opérations de dérivés sont en général intermédiées par le Crédit Foncier et donnent lieu à un *swap* intragroupe Crédit Foncier/Compagnie de Financement Foncier.

Cette stratégie d'intermédiation par le Crédit Foncier ne s'applique pas en général aux *cross-currency swaps* destineés à couvrir les émissions en devise ou aux *swaps* structurés visant à couvrir les placements privés ou certains actifs SPT.

Compte tenu des différents mécanismes de couverture mis en place par la Compagnie de Financement Foncier dès la conclusion des opérations, l'exposition au risque de taux est limitée à l'éventuelle déformation de l'adossement due à des événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations (principalement les remboursements anticipés).

La position de taux est revue chaque trimestre par le Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité de la Compagnie de Financement Foncier qui décide alors des opérations de macro-couverture à conclure afin de maintenir les impasses de taux dans d'étroites limites que s'est fixée la Compagnie de Financement Foncier. Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des *swaps*, sont également gérés en macrocouverture.

Les opérations décidées sont déclinées opérationnellement par le Comité de gestion financière, puis exécutées par la Direction de la trésorerie du Crédit Foncier qui est le seul point d'entrée de la Compagnie de Financement Foncier sur le marché pour ces opérations.

Toutes les contreparties à ces contrats de *swap* de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Si la position est inversée, ces accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 30 juin 2021, le montant des *deposits* reçus s'élève à 0,4 Md€.

6.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

La Compagnie de Financement Foncier a retenu une approche statique pour la mesure des assiettes de risque.

Le gap de taux fixé est calculé à partir de l'ensemble des encours du bilan et hors-bilan à date d'arrêté et en tenant compte des hypothèses et règles d'écoulement fixées.

La position par canton de taux révisable est également observée.

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi trimestriel en Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité et en Comité exécutif des risques.

6.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU GAP DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation.

Ces limites sont fixées chaque année en montant.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées *(en Md€)*
0-2 ans	1,5
2-4 ans	1,7
4-8 ans	2,1
Seuil d'observation au-delà de 8 ans	2,1

Sur le 1er semestre 2021, les limites ont été respectées.

6.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères.

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change. Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilancielles, en particulier celles résultant de l'encaissement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par la Direction des risques du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois par devise et par cumul de devises.

La Compagnie de Financement Foncier s'est fixée une limite interne correspondant à la contre-valeur de 5 M€, toutes devises confondues, et de 3 M€ par devise. Cette limite est respectée sur le 1er semestre 2021.

6.5. Suivi du risque de règlement

Ce risque se matérialise dès lors qu'un règlement et/ou une livraison dans un système de transfert ne s'effectue pas comme prévu, le plus souvent du fait d'un tiers.

La surveillance opérationnelle de ce risque pour la Compagnie de Financement Foncier est effectuée par la *back office* trésorerie du Crédit Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier accède directement, pour les opérations de gros montants en euros, aux moyens de paiement de la Place de Paris ; elle est participante directe du système européen *Target*. Pour les opérations en devises ou celles de petits montants en euros, elle dispose de comptes auprès de BPCE.

Le suivi du risque de règlement est effectué quotidiennement par :

- l'élaboration des échéanciers prévisionnels de flux ;
- le rapprochement quotidien des flux unitaires par rapport à l'échéancier prévisionnel ;
- l'élaboration d'un fichier de suivi des incidents de paiement.

Le process d'escalade et de gouvernance permettent de suivre les risques de règlement et de les qualifier en défaut si besoin.

En cas de défaut définitif d'une contrepartie de règlement, et si la position en Banque de France de la Compagnie de Financement Foncier en devenait potentiellement débitrice, il est prévu la mise en place de mécanismes de couverture (emprunt sur le marché, emprunt de fin de journée auprès de la BCE).

La Compagnie de Financement Foncier dispose d'un plan d'urgence et de poursuite de l'activité pour les règlements dans le cadre d'un accord avec BPCE. À ce titre, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie du plan d'urgence et de poursuite de l'activité de BPCE pour son activité bancaire.

7. LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une inadaptation, une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Il inclut la fraude interne et externe, les risques liés aux modèles et le risque d'image.

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au Crédit Foncier dans le cadre des conventions de prestation établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié aux prestations externalisées confiées à la maison mère. Dans ce cadre, les conséquences d'un incident opérationnel détecté lors d'un traitement du Crédit Foncier relatif à un élément du bilan de la Compagnie de Financement Foncier sont portées par le Crédit Foncier.

Ces risques incluent notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens, des systèmes d'information et aux modèles.

En ce qui concerne plus spécifiquement les risques opérationnels générés par l'activité propre de la Compagnie Foncier, limitée aux missions de la Direction des relations institutionnelles, leur gestion s'appuie également sur le dispositif du Crédit Foncier, selon les règles du Groupe BPCE.

Ces risques opérationnels font l'objet d'une cartographie et de déclarations présentées trimestriellement au Comité des risques opérationnels. Au 30 juin 2021, il a été détecté un incident grave relatif à des retards d'accès à l'outil de *pricing* de la Compagnie de Financement Foncier, qui permet notamment de proposer aux établissements du Groupe BPCE un taux de rachat des créances qu'ils souhaitent lui céder. Cet incident n'a pas eu de conséquences financières. Un plan d'action est mis en œuvre pour prévenir une nouvelle survenance.

7.1. Dispositif général

L'ensemble de la démarche « risques opérationnels » du groupe Crédit Foncier, dont la Compagnie de Financement Foncier, est géré par sa Direction conformité et contrôles permanents, qui s'appuie sur le référentiel des normes et méthodes risques opérationnels Groupe de la Direction des risques BPCE et sur la politique des risques opérationnels du groupe Crédit Foncier.

7.2. Gouvernance

Pour davantage de précisions, se reporter au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 131).

7.3. Environnement de gestion

7.3.1. RÉSEAU DE GESTION

La surveillance et la maîtrise des risques opérationnels sont déléguées aux managers des différentes directions. Chaque *manager* s'appuie sur un réseau de correspondants animé par un « Responsable risque », en liaison avec la Direction conformité et contrôles permanents. Le réseau des correspondants RO a été revu courant décembre 2020 dans sa globalité pour tenir compte de l'évolution du Crédit Foncier.

7.3.2. MÉTHODES ET OUTILS

Pour davantage de précisions, se reporter au Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (page 131).

7.4. Organisation de la continuité d'activité

Conformément aux conventions de service liant le groupe Crédit Foncier à la Compagnie de Financement Foncier, la continuité des activités de cette dernière est couverte par le Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) du groupe Crédit Foncier. L'ensemble de ce plan est maintenu en conditions opérationnelles dans le respect des dispositions réglementaires.

La Compagnie de Financement Foncier dispose de son propre Responsable PUPA, qui la représente dans le suivi et le maintien en conditions opérationnelles du dispositif, en lien avec l'équipe PUPA du Crédit Foncier.

7.5. Le risque informatique

Compte tenu des conventions régissant son activité, la Compagnie de Financement Foncier utilise les moyens humains et techniques mis à disposition par le Crédit Foncier. En conséquence, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie pleinement des évolutions de l'informatique du Crédit Foncier et de l'ensemble des dispositifs garantissant son bon fonctionnement.

7.6. La protection des données personnelles

La Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur les moyens humains et techniques mis à disposition par le Crédit Foncier, lui permettant de garantir la conformité de ses traitements au Règlement Général de protection des données personnelles.

7.7. Les assurances

En tant que gestionnaire, le Crédit Foncier s'assure pour les risques relatifs à son activité. Il effectue, en application des conventions de gestion passées avec la Compagnie de Financement Foncier, des prestations en matière d'assurance pour le compte de cette dernière. Ainsi, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie-t-elle des contrats d'assurance souscrits par BPCE lui permettant d'être couverte notamment pour les risques suivants :

- fraude et malveillance informatique et pertes d'activités bancaires consécutives ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

7.8. Les risques juridiques

Conformément aux conventions de service liant le Crédit Foncier à la Compagnie de Financement Foncier, les risques juridiques encourus par cette dernière sont suivis par la Direction juridique du Crédit Foncier.

Entre 1984 et 1995, un opérateur des Départements d'outre-mer (DOM) a souscrit des prêts aidés réglementés distribués par le Crédit Foncier consentis pour le compte de l'État et destinés au financement de la construction d'immeubles locatifs à loyers intermédiaires.

Les difficultés qu'il a rencontrées l'ont conduit à solliciter l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire fin 2016, parallèlement à la mise sous procédure collective des autres sociétés de son groupe. Désormais la quasi-totalité des sociétés du groupe ont été mises en liquidation judiciaire.

Il est précisé que la créance concernée est sécurisée à la fois par des sûretés réelles immobilières sur ces actifs et par la garantie de l'État, prévue à l'article L. 312-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Courant 2019, et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, la vente en bloc des actifs a été autorisée par le juge-commissaire pour un montant supérieur aux passifs déclarés.

Par ailleurs, depuis 2019, le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier sont la cible de multiples actions judiciaires civiles et pénales initiées tant par les mandataires judiciaires que par le dirigeant au nom des sociétés de son groupe :

- référé expertise et expertise juidicaire : confirmée
- action en extension de liquidation judiciaire au groupe Crédit Foncier ; abandonnée par les demandeurs
- action en responsabilité civile ; en cours
- citation directe pour banqueroute et complicité de banqueroute. Le tribunal correctionnel a prononcé une relaxe générale. Le Parquet et les liquidateurs se s'ont finalement désistés de leur appel;
- par ailleurs la créance de la Compagnie de Financement Foncier déclarée au passif a été contestée. L'ordonnance ayant prononcé l'admission de la créance déclarée a été confirmée en appel et un pourvoi a été formé par BLI et le liquidateur. La demande d'une distribution d'acompte à titre prévisionnel a été autorisée par le tribunal.

Ces actions visent à tenter de mettre en cause les droits de créances de la Compagnie de Financement Foncier et rechercher la responsabilité du Crédit Foncier et celle de la Compagnie de Financement Foncier et indirectement de l'État au titre des crédits souscrits, prétendument ruineux. Sont également critiquées les restructurations ultérieures de ces prêts, lesquelles avaient été mises en œuvre sous l'égide du Tribunal et avec l'accord de l'État : *a posteriori* ces réaménagements sont considérés par les adversaires comme ayant été insuffisants au regard des capacités financières de l'emprunteur.

Le groupe Crédit Foncier conteste vivement l'ensemble de ces demandes et considère que ces allégations sont totalement infondées.

S'agissant du contentieux du taux effectif global auquel la Compagnie de Financement Foncier a été confrontée, comme d'ailleurs tous les établissement de la place, le corpus de décisions en faveur des prêteurs, les évolutions récentes de la législation, de nature à décourager les actions en justice purement opportunistes, et de la jurisprudence conduisent les juridictions à rejeter quasiment systématiquement les prétentions des emprunteurs, ce qui a eu pour effet de tarir le flux des assignations nouvelles. Seul reste donc à traiter un stock d'affaires très considérablement réduit (sachant que les évolutions relatées précédemment conduisent aujourd'hui certains emprunteurs à se désister de leur action).

SITUATION DE DÉPENDANCE

La Compagnie de Financement Foncier n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

La fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier est assurée par la Direction conformité et contrôles permanents du Crédit Foncier conformément aux dispositions des conventions (convention cadre et convention relative aux prestations de contrôle interne et de conformité) en vigueur entre les deux entités.

Elle a décliné devant le Comité de Contrôle Interne du 21 février 2021 les missions et responsabilités de la « fonction de vérification de la conformité » établies au travers du document cadre conformité Groupe validé en Comité National Métier le 16 décembre 2020 et prend en charge ces missions et responsabilités. La Directrice Conformité et Contrôles Permanents est responsable de la fonction Vérification de la Conformité.

La Directrice conformité et contrôles permanents du Crédit Foncier est également la Responsable de la conformité des services d'Investissement de la Compagnie de Financement Foncier.

8.1. Dispositif général

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité est la déclinaison de celle mise en place par BPCE. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'appuie sur la démarche de cartographie déployée par la Conformité Groupe BPCE.

Elle permet de disposer en permanence d'une vision :

- des risques de non-conformité, sur la base de 12 risques agrégés (incluant le risque de blanchiment) déclinés en risques détaillés prenant en considération les éléments spécifiques au périmètre d'activité de la Compagnie de Financement Foncier ;
- du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire et de s'assurer, pour les risques les plus importants, qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et plans d'actions visant à mieux les encadrer.

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- la détection et la prise en compte de spécificités de la Compagnie de Financement Foncier dans la mise en œuvre de textes réglementaires afin de prévenir les éventuelles difficultés d'application et de garantir leur correcte traduction dans les dispositifs opérationnels ; l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes opérationnelles du Crédit Foncier sur le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier. Ces contrôles sont ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.

Le contrôle des risques de non-conformité se répartit entre :

- les contrôles opérés par le Crédit Foncier sur son activité (financement immobilier, gestion financière, etc.), lesquels bénéficient directement à la Compagnie de Financement Foncier ;
- les contrôles mis en œuvre sur les opérations spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, qui portent notamment sur le respect de la réglementation applicable lors des acquisitions de créances et sur la mise à jour des valeurs des garanties.

Les dysfonctionnements, identifiés au cours des contrôles ou matérialisés par des incidents risques opérationnels déclarés de façon récurrente, font l'objet de plans d'action spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'actions sont suivis par les services concernés. Le suivi de ces dysfonctionnements et de l'évolution des plans d'action correspondant est opéré par les Responsables de contrôle permanent du Crédit Foncier au Comité de contrôle interne et du Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

La DCCP veille également à suivre les évolutions réglementaires qui pourraient impacter la Compagnie de Financement et qui ne sont pas encore prises en compte dans la cartographie des risques de conformité établie par le groupe. C'est notamment le cas pour les évolutions liées au *Brexit*, en effet la Compagnie de Financement Foncier est sous le régime du *Temporary Permission Regime* (TPR).

8.2. Sécurité financière

Le groupe Crédit Foncier assure, pour la Compagnie de Financement Foncier, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du Groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Ce dispositif inclut des procédures adéquates ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel.

Ce dispositif, intégrant l'approche par les risques issue de la réglementation anti-blanchiment, permet une analyse systématique préalablement à toute entrée en relation. Les encours font l'objet d'une surveillance constante vis-à-vis des listes internationales des personnes liées au terrorisme et pour l'application des embargos. Les événements atypiques en cours de vie des prêts, en particulier lors de remboursements anticipés, sont analysés par le département Sécurité financière de la Direction conformité et contrôles permanents.

8.3. Conformité

CONFORMITÉ BANCAIRE

En complément de l'application du dispositif général de maîtrise des risques de conformité décrit *supra*, la Direction conformité et contrôles permanents du Crédit Foncier anime plusieurs dispositifs.

Elle pilote la conformité des Prestations Externalisées Critiques ou Importantes (PECI) au sens des articles 231 à 240 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement. Ces Prestations sont celles faisant l'objet des conventions entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier.

La Direction des Relations Institutionnelles s'appuie sur les contrôles réalisés par les unités de contrôles dédiés et coordonnées par la Direction de la Conformité et des Contrôles Permanents pour s'assurer de la maîtrise des risques des activités externalisées auprès du Crédit Foncier en conformité avec les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne relatives à l'externalisation et la politique du Groupe BPCE. La gouvernance et la supervision des externalisations sont exercées par la fonction clé externalisation confiée au Directeur de l'organisation et de la transformation du Crédit Foncier et un Comité d'externalisation.

La Direction conformité et contrôles permanents du Crédit Foncier anime le processus d'étude, de fabrication et de validation de tout nouveau produit, activité, canal de distribution ou service ainsi que la modification d'un produit existant. Au cours de ce processus, les questions spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, en particulier l'éligibilité des futurs encours à son bilan, sont systématiquement examinées.

VOLCKER RULE ET LOI DE SÉPARATION ET DE RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES (SRAB)

La Compagnie de Financement Foncier est assujettie à la loi française n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (la « SRAB »), et, en qualité de filiale de BPCE SA, à la Section 13 du *Bank Holding Company Act* aux États-Unis (« BHCA »), telle que modifiée par la Section 619 de la loi américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Pub. L. 111-203, HR 4173) et les règlements d'application afférents (la *Volcker Rule*).

La Compagnie de Financement Foncier a adapté son dispositif de conformité au 1er janvier 2021 en application de l'évolution de la loi Volcker.

Le Comité Volcker du 28 janvier 2021 a ainsi validé les évolutions des manuels suivants formant le cœur du dispositif de procédures :

- le manuel Volcker en déclinaison de l'*Enterprise Wide Manual* du Groupe BPCE du 11 décembre 2020 ;
- les manuels de *desk*, les mandats de risques des différents *desks* de la Compagnie de Financement Foncier ;
- le rapport sur l'efficacité du dispositif élaboré sur la base des contrôles effectués pendant l'année qui remplace le *senior management* report (novation de la réglementation Volcker révisée).

Par ailleurs, le format du *Liquidity Management Plan* a été modifié au niveau du Groupe et a été adapté au périmètre du groupe Crédit Foncier. Il a été validé par le Comité de gestion de la liquidité du 14 décembre 2020.

En application de ces dispositions rénovées, la Direction conformité et contrôles permanents a mené à bien la phase finale de certification pour la Compagnie de Financement Foncier qui s'est achevée le 31 mars 2021. En particulier, le *2020 Report on the effectiveness of the control system Volcker Rule Enhanced Compliance Program* qui décrit le programme de conformité avancée a été validé par le Comité Volcker et présenté au Comité des risques de la Compagnie de Financement Foncier. L'ensemble des sous-certifications de la Compagnie de Financement Foncier a été transmise au Groupe BPCE.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

La Direction conformité et contrôles permanents assure la maîtrise des risques de non-conformité liés aux règles de marché. Dans ce cadre, elle participe aux travaux relatifs à la déclinaison du règlement 2016/11 dit *Benchmark*.

En outre, la Conformité intègre dans son dispositif de conformité aux règles de marché les obligations relatives à la réglementation MIF 2 qui comprend par exemple, la gouvernance des produits, le *reporting* des transactions, la conservation et l'enregistrement des échanges.

La maîtrise des risques de non-conformité liés à la connaissance clients est aussi assurée par la Direction conformité et contrôles permanents.

La Conformité a mené à bien l'élaboration du rapport annuel du RCSI en application de l'article L. 621-8-4 du Code Monétaire et Financier, il a été déposé sur l'extranet GECO de l'AMF le 7 mai 2021. Le rapport sera présenté au CCI du 7 juillet 2021.

8.4. Déontologie

Le dispositif de déontologie financière intègre les dispositions de la réglementation en matière d'abus de marché en application du règlement 596/2014 du Parlement européen, que ce soit au titre des personnes étroitement liées qu'au titre des initiés permanents et occasionnels.

Une procédure interne diffusée à l'ensemble des collaborateurs reprend leurs obligations. Les personnes concernées reçoivent parallèlement et individuellement un rappel à chaque période d'interdiction d'achat ou de cession de titres. Les périodes d'interdiction sont appliquées conformément aux calendriers Crédit Foncier et BPCE. La Direction conformité et contrôles permanents procède également à la revue périodique de la liste des initiés.

Le respect des règles de déontologie financière de la Compagnie de Financement Foncier est assuré par la Conformité du Crédit Foncier qui veille à l'actualisation de la liste des titulaires d'une carte professionnelle AMF ainsi qu'à l'enregistrement des conversations de marché.

Le dispositif de déontologie financière intègre également les dispositions de la loi n° 2016 du 9 décembre 2016 dite Sapin II, au travers de procédures relatives à la faculté d'alerte des collaborateurs, au respect du secret bancaire ainsi qu'aux obligations en matière de sommes ou avantages reçus. Les collaborateurs reçoivent périodiquement des rappels de la part de la Direction conformité et contrôles permanents sur ces sujets.

5

ÉLÉMENTS FINANCIERS

COMPTES INDIVIDUELS **62**

Compte de résultat 62

Bilan 63

Hors-Bilan 64

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier 65

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2021 **97**

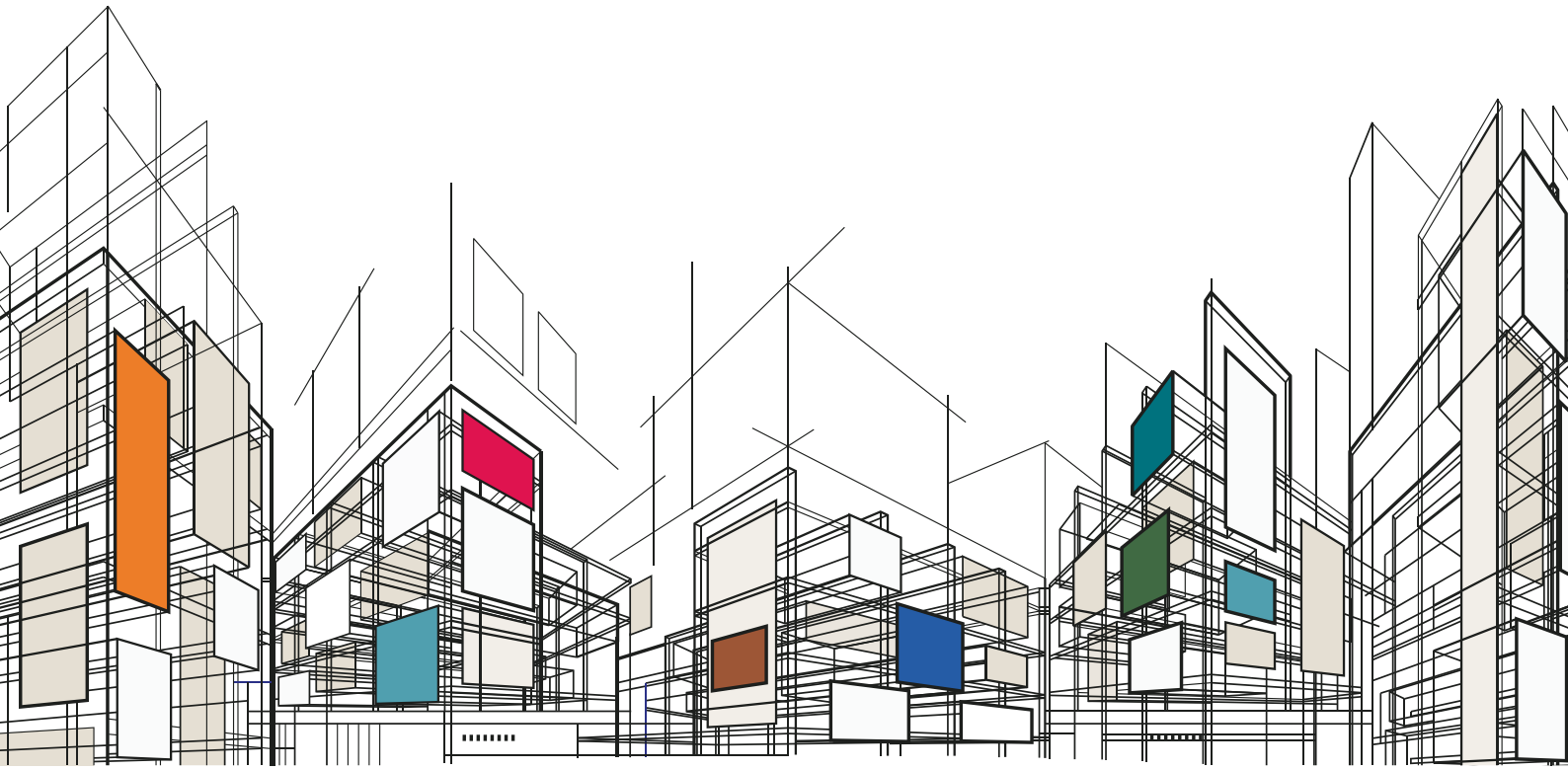

COMPTES INDIVIDUELS

Compte de résultat

(en k€)	*Cf.* Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	*1*	881 733	933 650	1 841 107
Intérêts et charges assimilées	*1*	- 768 065	- 855 192	- 1 723 964
Marge nette d'intérêts		**113 668**	**78 458**	**117 143**
Commissions produits	*2*	16 238	19 160	35 311
Commissions charges	*2*	- 411	- 400	- 853
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	*3*	- 56	- 19	- 53
Autres produits d'exploitation bancaire	*4*	709	9	53
Autres charges d'exploitation bancaire	*4*	- 1 973	- 2 570	- 5 232
Produit net bancaire		**128 175**	**94 638**	**146 368**
Frais de personnel	*5*	0	0	- 44
Impôts, taxes et autres contributions	*5*	- 2 333	- 3 046	- 4 380
Services extérieurs et autres charges	*5*	- 52 653	- 50 411	- 88 381
Amortissements		0	0	0
Frais généraux		***- 54 986***	**- 53 457**	**- 92 805**
Résultat brut d'exploitation		**73 189**	**41 181**	**53 563**
Coût du risque	*6*	1 326	336	4 314
Résultat d'exploitation		**74 515**	**41 517**	**57 878**
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	*7*	0	20 047	20 047
Résultat courant avant impôt		**74 515**	**61 564**	**77 925**
Résultat exceptionnel		0	0	0
Impôt sur les bénéfices	*8*	- 23 964	- 22 650	- 30 784
RÉSULTAT NET		**50 551**	**38 914**	**47 141**
Résultat par action* *(en €)*		0,32	0,25	0,30
Résultat dilue par action *(en €)*		0,32	0,25	0,30

* *Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions de la période.*

Bilan

ACTIF

(en k€)	*Cf.* Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Caisse et banques centrales		450 000	1 705 000	1 349 339
Effets publics et valeurs assimilées	*9*	2 991 823	3 227 782	3 196 527
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*10*	22 721 611	22 808 326	23 733 098
■ *À vue*		*53 654*	*51 305*	*50 858*
■ *À terme*		*22 667 957*	*22 757 020*	*23 682 240*
Opérations avec la clientèle	*11*	34 286 964	36 714 677	35 339 082
■ *Autres concours a la clientèle*		*34 286 964*	*36 714 677*	*35 339 082*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*9*	3 150 167	3 473 632	3 220 625
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0
Autres actifs	*12*	15 739	57 360	79 391
Comptes de régularisation	*13*	1 333 071	1 579 467	1 537 408
TOTAL DE L'ACTIF		**64 949 376**	**69 566 245**	**68 455 470**

PASSIF

(en k€)	*Cf.* Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Banques centrales		0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	*14*	5 869 386	4 139 273	6 268 175
■ *À vue*		*0*	*0*	*0*
■ *À terme*		*5 869 386*	*4 139 273*	*6 268 175*
Opérations avec la clientèle		0	0	0
■ *À vue*		*0*	*0*	*0*
Dettes représentées par un titre	*15*	53 859 396	59 418 030	56 443 309
■ *Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables*		*0*	*0*	*0*
■ *Emprunts obligataires (obligations foncières)*		*53 859 396*	*59 418 030*	*56 443 309*
Autres passifs	*16*	579 491	892 203	1 035 086
Comptes de régularisation	*17*	1 483 139	1 958 318	1 554 226
Provisions	*18*	481	12 575	602
Dettes subordonnées		0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	*19*	3 137 483	3 125 845	3 134 072
■ *Capital souscrit*		*2 537 460*	*2 537 460*	*2 537 460*
■ *Primes d'émission*		*343 002*	*343 002*	*343 002*
■ *Réserves*		*134 475*	*132 117*	*132 117*
■ *Provisions réglementées et subventions d'investissement*		*0*	*0*	*0*
■ *Report à nouveau*		*71 995*	*74 352*	*74 352*
■ *Résultat en instance d'affectation*		*0*	*0*	*0*
■ *Résultat de la période*		*50 551*	*38 914*	*47 141*
TOTAL DU PASSIF		**64 949 376**	**69 566 245**	**68 455 470**

Hors-Bilan

(en k€)	*Cf.* Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement		**1 223 115**	**651 556**	**1 578 905**
■ *Engagements en faveur d'établissements de crédit*	*20 (20.1)*	*0*	*0*	*0*
■ *Engagements en faveur de la clientèle*	*20 (20.1)*	*1 223 115*	*651 556*	*1 578 905*
Engagements de garantie		**216 165**	**206 620**	**201 322**
■ *Engagements en faveur d'établissements de crédit*	*20 (20.1)*	*0*	*0*	*0*
■ *Autres valeurs affectées en garantie*	*20 (20.1)*	*216 165*	*206 620*	*201 322*
Engagements sur titres		**0**	**0**	**0**
■ *Autres engagements donnés*	*20 (20.1)*	*0*	*0*	*0*
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement		**23 440 410**	**24 562 600**	**24 869 427**
■ *Engagements reçus d'établissements de crédit*	*20 (20.2)*	*2 700 031*	*2 701 214*	*2 693 633*
■ *Autres valeurs reçues en garantie du Groupe*	*20 (20.2)*	*20 740 379*	*21 861 386*	*22 175 794*
Engagements de garantie		**29 693 617**	**33 587 110**	**31 463 810**
■ *Engagements reçus d'établissements de crédit*	*20 (20.2)*	*5 370 636*	*5 936 786*	*5 589 484*
■ *Engagements reçus de la clientèle*	*20 (20.2)*	*24 322 982*	*27 650 324*	*25 874 326*
Engagements sur titres		**0**	**0**	**0**
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
■ *Achats et ventes de devises*	*21*	*11 127 451*	*12 094 897*	*11 448 771*
■ *Autres instruments financiers*	*21*	*50 555 608*	*56 210 882*	*54 588 488*

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-27 du Code Monétaire et Financier.

Agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé (ECS) selon l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur au 1er janvier 2014 transposant en droit français un règlement (CRR) et une directive (CRD IV) européens, elle applique le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

Filiale du Crédit Foncier de France, la Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2021

2.1. CONTEXTE COVID-19

Dans le contexte persistant de crise sanitaire liée à la Covid19 depuis mars 2020, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi ses activités au service de ses clients dans des conditions très satisfaisantes. Les mesures spécifiques mises en place par le Crédit Foncier dès le début de la crise continuent de les assister au mieux, en particulier au moyen de propositions ciblées de reports d'échéances.

L'impact global estimé lié à la Covid19 demeure non matériel au 1er semestre 2021, dans un environnement de coût du risque global toujours très faible, à date.

2.2. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 304 M€ créances rattachées incluses, auquel se rajoutent 2 M€ d'engagements de financement.

L'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances. La Compagnie de Financement Foncier porte à ce titre des prêts, principalement avec sa maison mère le Crédit Foncier, pour un total de 15 387 M€ au 30 juin 2021. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le montant au 30 juin 2021 s'élève à 6 600 M€, hors créances rattachées. Ces concours sont collatéralisés à hauteur de 20 844 M€.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité de refinancement d'actifs éligibles originés par les établissements du Groupe BPCE, la Compagnie de Financement Foncier a assuré le refinancement de créances du Secteur public pour un montant de capital restant dû de 640 M€.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code Monétaire et Financier, s'élèvent à 6 651 M€ créances rattachées incluses. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 1 800 M€ d'obligations foncières au cours du semestre (en contre-valeur € au jour de l'émission).

La Compagnie de Financement Foncier a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France (gestion globale des garanties – pool 3G). Cette faculté n'a cependant pas été exercée en 2021.

2.3. REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Le taux global de remboursements anticipés et de renégociations des prêts aux particuliers s'établit à 9,3 %. Les sorties d'actifs liées aux remboursements anticipés représentent 1 042 M€ pour le semestre.

Ceci se traduit en termes de produit net bancaire, par plusieurs effets :

- un amortissement accéléré des surcotes/décotes d'acquisition, dont l'impact est estimé à + 5,6 M€ au titre de la période ;
- la perception d'indemnités de remboursements sur les Particuliers pour 14 M€ ; il convient de rappeler qu'au titre de la prestation de services rendus par le Crédit Foncier, un tiers de ces indemnités lui sont reversées ;
- l'impact en résultat des frais de renégociation pour 2,6 M€.

Le taux de remboursement anticipé sur les *Corporates* est de 0,5 % pour le semestre, en baisse par rapport au 1er semestre 2020 (0,6 %).

2.4. RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Au cours du 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier n'a pas effectué d'opérations de rachats d'obligations foncières.

2.5. CESSION D'ACTIFS ET OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Au cours du 1er semestre 2021, la Compagnie de Financement Foncier n'a pas effectué d'opérations de cessions d'actif.

La Compagnie de Financement Foncier a procédé au cours du 1er semestre à deux assignations de *swaps* de taux et de *swaps* financiers avec Unicredit et Deutsche Bank vers Natixis. Le montant global de l'indemnité pour les deux opérations est un produit de 6 M€.

2.6. IMPÔTS

En application de la convention d'intégration fiscale signée avec le Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier a constaté vis-à-vis de sa mère une charge d'impôts de 6 M€, du fait de son résultat fiscal bénéficiaire. Par ailleurs, une charge d'impôts différés est constatée pour 18 M€, amenant le poste impôts sur les bénéfices à un montant total de - 24 M€.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2021, n'est intervenu entre la date de clôture et le 29 juillet 2021, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 MÉTHODES D'ÉVALUATION, PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET DATE DE CLÔTURE

Les comptes individuels semestriels de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC). Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 juillet 2021.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

4.2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes du 1er semestre 2021.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

4.3 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principes comptables spécifiques sont présentés dans les différentes notes annexes auxquelles ils se rapportent.

4.4 PRINCIPES APPLICABLES AUX MÉCANISMES DE RÉSOLUTION BANCAIRE

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015. L'ensemble des contributions pour les mécanismes dépôts, titres et cautions versées soit sous forme de dépôts remboursables, de certificats d'association ou de certificats d'associé représente un montant non significatif (moins de 2 K€).

Le Fonds de résolution a été constitué en 2015 en application de la directive 2014/59/UE dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et du règlement européen 806/2014 (règlement MRU). À compter de 2016, il devient Fonds de résolution unique (FRU) constitué entre les États membres participants au Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement à la disposition de l'autorité de résolution (Conseil de résolution unique) dédié à la mise en œuvre des procédures de résolution.

Conformément au règlement délégué 2015/63 et au règlement d'exécution 2015/81 complétant la directive BRRD sur les contributions ex-ante aux dispositifs de financement pour la résolution, le Conseil de résolution unique a déterminé les contributions au Fonds de résolution unique pour le 1er semestre 2021. Le montant des contributions versées par la Compagnie de Financement Foncier pour le semestre, 11,5 M€ dont 8,5 M€ comptabilisés en charge et 3 M€ sous forme de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan (15 % des appels de fonds constitués sous forme de dépôts de garantie espèces). Le cumul des contributions qui sont inscrites à l'actif du bilan s'élève à 15,7 M€ au 30 juin 2021.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	68
NOTE 2	COMMISSIONS NETTES	70
NOTE 3	GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	70
NOTE 4	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	71
NOTE 5	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	72
NOTE 6	COÛT DU RISQUE	73
NOTE 7	GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	74
NOTE 8	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	74
NOTE 9	EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	75
NOTE 9 *BIS*	RISQUE SOUVERAIN	76
NOTE 9 *TER*	ÉVOLUTION DES TITRES D'INVESTISSEMENT	76
NOTE 9 *QUATER*	RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS	77
NOTE 10	CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	77
NOTE 10 *BIS*	RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	79
NOTE 11	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	79
NOTE 11 BIS A	DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT	82
NOTE 11 BIS B	SURCOTES – DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES	82
NOTE 12	AUTRES ACTIFS	83
NOTE 13	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF	83
NOTE 14	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	84
NOTE 15	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	85
NOTE 16	AUTRES PASSIFS	85
NOTE 17	COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	86
NOTE 18	PROVISIONS	86
NOTE 19	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	87
NOTE 20	ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS	88
NOTE 21	OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	90
NOTE 22	OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS	92
NOTE 23	ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE	93
NOTE 24	ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ	93
NOTE 25	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	94
NOTE 26	CONSOLIDATION	96
NOTE 27	RÉMUNÉRATIONS, AVANCES	96
NOTE 28	IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPÉRATIFS	96

NOTE 1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS – COMMISSIONS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les intérêts négatifs sont présentés comme suit :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice. Il en est de même pour les titres supersubordonnés à durée indéterminée répondant à la définition d'un instrument de fonds propres prudentiels *Tier* 1. Le Groupe considère en effet que ces revenus ont le caractère d'intérêts.

	30/06/2021			30/06/2020	31/12/2020
(en k€)	**Produits**	**Charges**	**Net**	**Net**	**Net**
Opérations interbancaires	**106 938**	**- 22 693**	**84 245**	**41 849**	**51 224**
Intérêts sur les comptes Banque Centrale		- 3 703	- 3 703	- 4 208	- 7 617
Intérêts sur les comptes ordinaires VERSION 2019	0	24	24	- 32	- 32
Intérêts sur opérations à terme	106 733	- 18 752	87 980	45 954	60 828
Intérêts sur les prêts subordonnés	0		0	0	0
Intérêts sur créances garanties (valeurs de remplacement)	0	0	0	0	0
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée	0	- 8	- 8	1 008	0
Engagements de financement et de garantie	0		0	0	0
Autres produits et charges d'intérêts	0	0	0	0	0
Opérations de couverture (*netting*)	205	- 253	- 48	- 873	- 1 955
Pertes couvertes sur créances	0		0	0	0
Pertes non couvertes sur créances	0		0	0	0
Flux net des provisions	0		0	0	0
Opérations avec la clientèle	**357 049**	**- 28 066**	**328 983**	**366 567**	**718 175**
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial		0	0	0	0
Intérêts sur prêts à la clientèle	341 217	0	341 217	372 995	738 604
Intérêts sur les prêts subordonnés	0		0	0	0
Intérêts sur prêts douteux	13 945		13 945	19 899	33 369
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	1 795		1 795	2 791	6 976
Intérêts sur gages espèces des RMBS	0		0	0	0
Autres produits et charges d'intérêts	93	- 854	- 761	- 1 278	- 2 290
Produits sur engagements de financement et de garantie	0		0	0	0
Opérations de couverture (*netting*)	0	- 25 016	- 25 016	- 26 655	- 52 742
Pertes couvertes sur créances		- 815	- 815	- 265	- 756
Pertes non couvertes sur créances		- 518	- 518	- 764	- 993
Flux net des provisions*		- 864	- 864	- 155	- 3 993
Opérations de location financement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Opérations sur portefeuille titres	**406 540**	**- 603 987**	**- 197 447**	**- 259 925**	**- 500 520**
Intérêts sur titres de placement	0		0	0	0
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement	0		0	0	0
Intérêts sur titres d'investissement	137 496		137 496	150 149	292 349
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	0	- 16 897	- 16 897	- 18 101	- 36 109
Intérêts sur BMTN émis		0	0	- 321	- 321
Intérêts sur certificats de dépôts émis		0	0	0	0
Intérêts sur billets hypothécaires émis		0	0	- 20 000	- 20 000
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 587 090	- 587 090	- 662 077	- 1 311 926
Intérêts sur titres douteux	0		0	0	0
Opérations de couverture (*netting*)	269 044	0	269 044	290 424	575 486
Pertes sur créances irrécouvrables		0	0	0	0
Flux net des provisions	0		0	0	0
Dettes subordonnées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Charges sur titres subordonnés à terme		0	0	0	0
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit		0	0	0	0
Charges sur dettes subordonnées – clientèle		0	0	0	0
Autres intérêts, produits et charges assimilés	**11 206**	**- 113 318**	**- 102 112**	**- 70 033**	**- 151 736**
Produits sur dettes constituées par des titres	11 158		11 158	9 124	19 384
Commissions sur dérivés de crédit		0	0	0	0
Engagements reçus/donnés sur titres	0	- 709	- 709	- 2 528	- 3 430
Autres produits et charges d'intérêts	0	0	0	0	0
Opérations de macro-couverture (netting)	0	- 112 609	- 112 609	- 96 596	- 187 793
Flux net des provisions	48	0	48	19 967	20 103
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	**881 733**	**- 768 065**	**113 668**	**78 458**	**117 143**

* *Impact net sur intérêts clientèle figurant en MNI.*

NOTE 2 COMMISSIONS NETTES

PRINCIPES COMPTABLES

Les commissions assimilables par nature à des intérêts sont comptabilisées en intérêts, produits et charges assimilés (note 1).

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (Net)	**- 1**	**- 1**	**- 111**
Produits	0	0	0
Charges	- 1	- 1	- 111
Commissions sur opérations avec la clientèle (Net)*	**16 161**	**19 156**	**35 282**
Produits	16 161	19 156	35 282
Charges	0	0	0
Commissions sur opérations sur titres (Net)	**- 348**	**- 511**	**- 783**
Produits	0	0	0
Charges	- 348	- 511	- 783
Autres commissions (Net)	**14**	**116**	**71**
Produits	78	4	29
Charges	- 63	112	42
Produits	**16 238**	**19 160**	**35 311**
Charges	**- 411**	**- 400**	**- 853**
COMMISSIONS NETTES	**15 827**	**18 760**	**34 458**

* *Les commissions sur opérations avec la clientèle représentent les indemnités perçues des clients suite aux opérations de remboursement anticipé des crédits. Le niveau de ces commissions est par conséquent directement corrélé au volume des crédits ainsi remboursés. Le taux de remboursement anticipé moyen constaté sur les crédits aux particuliers est de 7,7 % des encours au titre du 1er semestre 2021.*

NOTE 3 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

PRINCIPES COMPTABLES

Les gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation regroupent :

- les gains ou pertes des opérations de bilan et de hors-bilan sur titres de transaction ;
- les gains ou pertes dégagés sur les opérations de change à terme sec, résultant des achats et ventes de devises et de l'évaluation périodique des opérations en devises et des métaux précieux ;
- les gains ou pertes provenant des opérations sur des instruments financiers à terme, notamment de taux d'intérêt, de cours de change et d'indices boursiers, que ces instruments soient fermes ou conditionnels, y compris lorsqu'il s'agit d'opérations de couverture d'opérations des portefeuilles de négociation.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	- 56	- 19	- 53
Charges sur IFT fermes *trading*	0	0	0
Produits sur IFT fermes *trading*	0	0	0
Charges sur IFT conditionnels de taux *trading*	0	0	0
Produits sur IFT conditionnels de taux *trading*	0	0	0
Charges sur autres instruments financiers	0	0	0
Produits sur autres instruments financiers	0	0	0
Dotation aux provisions pour risques sur IFT	0	0	0
Reprise des provisions pour risques sur IFT	0	0	0
GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	**- 56**	**- 19**	**- 53**

NOTE 4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire recouvrent notamment la quote-part réalisée sur opérations faites en commun, les refacturations des charges et produits bancaires, les produits et charges des opérations des activités immobilières et des prestations de services informatiques.

	30/06/2021			30/06/2020	31/12/2020
(en k€)	Produits	Charges	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocédés, transferts de charges	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres produits et charges d'exploitation bancaire [1]	**709**	**- 1 973**	**- 1 264**	**- 2 561**	**- 5 179**
Autres produits et charges divers d'exploitation	709	- 1 973	- 1 264	- 109	- 5 179
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	0	0	0	- 2 452	0
TOTAL	**709**	**- 1 973**	**- 1 264**	**- 2 561**	**- 5 179**

[1] **Détails**

Autres produits et charges divers d'exploitation bancaire	**709**	**- 1 973**	**- 1 264**	**- 2 561**	**- 5 179**
■ *Passages à profits exceptionnels*	*0*		*0*	*0*	*0*
■ *Autres produits divers d'exploitation*	*709*		*709*	*9*	*53*
■ *Passages à pertes exceptionnelles*		*0*	*0*	*0*	*0*
■ *Cotisation organe central**		*- 1 892*	*- 1 892*		*- 5 104*
■ *Autres charges diverses d'exploitation*		*- 81*	*- 81*	*- 118*	*- 128*
■ *Dotations aux provisions*		*0*	*0*	*- 2 452*	*0*

* *En 2020, et en corrélation avec les refacturations des activités « organe central » du Groupe BPCE (listées dans le Code Monétaire et Financier), cette dernière est désormais présentée en PNB.*

NOTE 5 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

PRINCIPES COMPTABLES

Les charges générales d'exploitation comprennent les frais de personnel dont les salaires et traitements, les charges sociales, les impôts et taxes afférents aux frais de personnel. Sont également enregistrés les autres frais administratifs dont les autres impôts et taxes et la rémunération des services extérieurs.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
FRAIS DE PERSONNEL	**0**	**0**	**- 44**
Salaires et traitements [1]	0	0	- 44
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	0	0	0
Autres charges sociales et fiscales	0	0	0
Dotations/reprises sur provisions pour litiges	0	0	0
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	**- 54 986**	**- 53 457**	**- 92 761**
Impôts, taxes et autres contributions	**- 2 333**	**- 3 046**	**- 4 380**
CET et CVAE	- 600	- 15	- 15
Contribution sociale de solidarité	- 1 612	- 2 859	- 4 107
Autres impôts et taxes	- 121	- 172	- 257
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR [2]			
Taxe systémique bancaire			
Contribution au Fonds de Résolution Unique			
Contribution aux frais de contrôle BCE			
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes	0	0	0
Services extérieurs	**- 52 653**	**- 50 411**	**- 88 381**
Locations	0	0	0
Services extérieurs fournis par le groupe	- 42 411	- 40 871	- 69 394
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 290	- 324	- 649
Taxe systémique bancaire	0	0	0
Contribution au Fonds de Résolution Unique	- 8 504	- 7 224	- 14 447
Contribution aux frais de contrôle BCE	- 347	- 719	- 1 438
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 995	- 1 157	- 2 226
Publicité	- 41	- 102	- 133
Rémunérations d'intermédiaires	0	0	0
Transports et déplacements	0	0	0
Entretiens et réparations	0	0	0
Primes d'assurance	0	0	0
Autres services extérieurs	- 65	- 15	- 94
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs	0	0	0
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs	0	0	0
Autres Charges	**0**	**0**	**0**
Charges refacturées	**0**	**0**	**0**
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**- 54 986**	**- 53 457**	**- 92 805**

(1) Le montant global des rémunérations allouées aux organes de direction au 31 décembre 2020 s'élève à 43,5 k€. Par décision de Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier du 9 février 2016, plus aucune rémunération n'est attribuée aux organes de direction depuis le 1er février 2016.

(2) La Compagnie de Financement Foncier suit désormais la position du Groupe BPCE et classe en services extérieurs ses contributions bancaires.

NOTE 6 COÛT DU RISQUE

PRINCIPES COMPTABLES

Le poste coût du risque comporte uniquement le coût lié au risque de crédit (ou risque de contrepartie). Le risque de crédit est l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de la contrepartie sur les engagements qu'elle a souscrits. Par contrepartie, il s'agit de toute entité juridique bénéficiaire d'un crédit ou d'un engagement par signature, partie à un instrument financier à terme ou émetteur d'un titre de créance.

Le coût du risque de crédit est évalué lorsque la créance est qualifiée de douteuse c'est-à-dire quand le risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le risque de crédit est également évalué quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (cf. notes 9, 10 et 11).

Le coût de risque de crédit se compose donc de l'ensemble des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle, sur établissements de crédit, sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur), les provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Toutefois, sont classées aux postes Intérêts et produits assimilés et Autres produits d'exploitation bancaire du compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables ou récupérations de créances amorties relatives aux intérêts sur créances douteuses dont le provisionnement est obligatoire. Pour les titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme, le coût du risque de contrepartie est porté directement aux postes enregistrant les gains et les pertes sur ces portefeuilles, sauf en cas de risque de défaillance avéré de la contrepartie où cette composante peut être effectivement isolée et où les mouvements de provision sur risque de contrepartie sont alors inscrits au poste "Coût du risque".

	30/06/2021			30/06/2020	31/12/2020
(en k€)	**Charges**	**Produits**	**Net**	**Net**	**Net**
Dotations/Reprises nettes sur titres d'investissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dotations/Reprises sur opérations sur titres	0	0	0	0	0
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	**- 8 804**	**16 161**	**7 358**	**4 596**	**9 735**
Dépréciations sur opérations avec la clientèle*					
Dépréciations sur opérations avec la clientèle sur encours douteux*	- 8 876	14 387	5 510	3 912	8 336
Dépréciations sur opérations avec la clientèle sur encours sains*	0	1 774	1 774	684	1 392
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	73	0	73	0	- 227
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0	235
Gains/Pertes et récupérations sur opérations clientèle	**- 11 422**	**5 391**	**- 6 032**	**- 4 260**	**- 5 421**
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 5 643	0	- 5 643	- 251	- 1 340
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 3 328	0	- 3 328	- 3 596	- 6 497
Récupérations sur créances amorties	0	5 391	5 391	2 250	7 929
Frais d'actes et de contentieux	- 2 452	0	- 2 452	- 2 663	- 5 512
Pertes et récupérations sur autres opérations	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes	0	0	0	0	0
COÛT DU RISQUE	**- 20 226**	**21 552**	**1 326**	**336**	**4 314**

* *Depuis l'arrêté des comptes individuels au 31 décembre 2018, du fait de l'entrée en vigueur d'IFRS 9 et conformément à la décision du comité de pilotage IFRS 9 du 6 octobre 2017, le groupe a décidé d'aligner la méthodologie de détermination des provisions collectives (s'appuyant antérieurement sur IAS 39) sur la méthodologie d'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL S2).*

NOTE 7 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés comprennent les gains ou pertes des opérations sur titres d'investissement, issus de la différence entre reprises de provisions et plus-values de cession et dotations aux provisions et moins-values de cession.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Plus ou moins-values de cessions des titres immobilisés	0	10 500	10 500
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	0	9 547	9 547
Dotations sur dépréciations titres d'investissement	0	0	0
Reprises sur dépréciations titres d'investissement	0	0	0
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**0**	**20 047**	**20 047**

NOTE 8 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

La Compagnie de Financement Foncier a opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux. Cette option s'applique, selon le principe d'universalité, à l'ensemble des différences temporaires générées sur les actifs et les passifs.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat comprend donc la charge d'impôt sur les sociétés, la charge d'impôt différé constatée sur les différences temporaires et les mouvements des provisions pour impôts.

La Compagnie de Financement Foncier fait partie du périmètre d'intégration fiscale de BPCE et du sous-groupe conventionnel Crédit Foncier. En application de la convention d'intégration fiscale signée le 18 novembre 2014, la charge d'impôt exigible est calculée et comptabilisée comme en l'absence d'intégration fiscale.

En cas de déficit fiscal, la Compagnie de Financement Foncier percevra du Crédit Foncier un produit d'impôt égal à l'économie d'impôt sur les sociétés procurée au Crédit Foncier du fait de l'utilisation de son déficit fiscal et sera privée, en conséquence, du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge d'impôt sur les sociétés.

Au 30 juin 2021, la Compagnie de Financement Foncier a constaté une charge d'impôt totale de 23,96 M€.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Composante de la charge d'impôt			
Charge (produit) d'impôt courant (1)	- 5 629	21 440	31 649
Charge (produit) d'impôt différé (1) (2)	- 18 335	- 44 090	- 62 433
Provisions pour impôts différés	0	0	0
Provisions sur risques ou litiges fiscaux	0	0	0
TOTAL	**- 23 964**	**- 22 650**	**- 30 784**
Ventilation des impôts différés de la période			
Soultes de résiliations de *swaps*	- 11 989	- 15 213	- 30 055
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	554	- 5 911	- 6 089
Provisions sur titres d'investissement			
Autres différences temporelles	- 6 900	- 22 966	- 26 289
TOTAL	**- 18 335**	**- 44 090**	**- 62 433**

(1) En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la Société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier (cf. note 4). Inversement la Société enregistre une charge d'impôt potentiel liée au bénéfice fiscal constaté sur la période, à payer à la société mère intégrante Crédit Foncier.

(2) Dont - 174 K€ au titre du report variable sur le 1er semestre 2021.

NOTE 9 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE

PRINCIPES COMPTABLES

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de titres de transaction, de titres d'activité de portefeuille, ni de titres de placement.

Par ailleurs, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas détenir de titres de participation. Elle détient seulement une action de la SGFGAS, ce qui lui permet d'acquérir des prêts garantis par l'État, au titre de la SGFGAS. Cette participation a fait l'objet d'une autorisation du régulateur.

Enfin, les cessions de titres sont enregistrées dans les comptes de la Compagnie de Financement Foncier en date de « livraison/règlement » et non en date de transaction.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres, sauf exceptions répertoriées à l'article 2341-2 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

	30/06/2021			30/06/2020			31/12/2020		
(en k€)	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées*	0	2 936 863	2 936 863	0	3 171 526	3 171 526	0	3 152 759	3 152 759
Créances rattachées	0	54 961	54 961	0	56 256	56 256	0	43 768	43 768
Sous total	**0**	**2 991 823**	**2 991 823**	**0**	**3 227 782**	**3 227 782**	**0**	**3 196 527**	**3 196 527**
Obligations*	0	3 109 887	3 109 887	0	3 428 118	3 428 118	0	3 179 939	3 179 939
Titres du marché interbancaire (Billets Hypothécaires)*	0		0	0		0	0		0
Titres de créances négociables	0		0	0		0	0		0
Parts de Titrisation*		0			0			0	
Créances rattachées	0	40 280	40 280	0	45 514	45 514	0	40 685	40 685
Sous total	**0**	**3 150 167**	**3 150 167**	**0**	**3 473 632**	**3 473 632**	**0**	**3 220 625**	**3 220 625**
Créances douteuses y compris créances rattachées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
MONTANTS BRUTS	**0**	**6 141 990**	**6 141 990**	**0**	**6 701 415**	**6 701 415**	**0**	**6 417 152**	**6 417 152**
Dépréciations sur titres revenu fixe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTANTS NETS	**0**	**6 141 990**	**6 141 990**	**0**	**6 701 415**	**6 701 415**	**0**	**6 417 152**	**6 417 152**

* *Dont :*

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Titres cotés	5 767 394	6 299 186	6 053 311
Titres non cotés	279 356	300 458	279 388
TOTAL HORS CRÉANCES RATTACHÉES	**6 046 750**	**6 599 644**	**6 332 699**

Les titres cotés sont pour l'essentiel des titres en euros mobilisables à la BCE, ainsi que les titres cotés en devises. Les titres non cotés sont à présent uniquement constitués d'obligations.

En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2021 un montant de 7 477,07 M€, hors créances rattachées.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 508,13 M€ au 30 juin 2021, avant *swaps*. Au 31 décembre 2020, les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 1 605,76 M€, avant *swaps*.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 77,81 M€ au 30 juin 2021, avant *swaps*. Au 31 décembre 2020, les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 82,79 M€, avant *swaps*.

La Société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours de l'exercice 2021, ni au cours des exercices précédents.

NOTE 9 *BIS* RISQUE SOUVERAIN

Au 30 juin 2021 les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sur ces pays sont les suivantes :

	30/06/2021			30/06/2020			31/12/2020		
Titres d'Investissement *(en M€)*	**Valeur comptable**	**Valeur de marché**	**Valeur après *swap****	**Valeur comptable**	**Valeur de marché**	**Valeur après *swap****	**Valeur comptable**	**Valeur de marché**	**Valeur après *swap****
Italie	2 213,2	3 023,8	1 917,2	2 234,9	2 908,9	1 710,5	2 218,5	3 105,3	1 872,5
Pologne	350,3	423,0	307,6	380,4	462,0	552,6	364,9	440,7	314,8
TOTAL	**2 563,5**	**3 446,8**	**2 224,8**	**2 615,3**	**3 370,9**	**2 263,1**	**2 583,4**	**3 546,0**	**2 187,3**

* *Juste valeur du titre après prise en compte de la valeur du* swap *de micro-couverture.*

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs comptables sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2021 sont présentées ci-dessous :

	Maturité résiduelle		
	< 8 ans	**> 8 ans et < 10 ans**	**>10 ans**
Italie	1 082,8	0,0	1 009,3
Pologne	167,0	0,0	197,8
TOTAL	**1 249,8**	**0,0**	**1 207,1**

L'exposition globale de la Compagnie de Financement Foncier sur le Secteur public international est recensée par ailleurs dans le rapport sur la gestion des risques.

NOTE 9 *TER* ÉVOLUTION DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en k€)	Brut 31/12/2019	Acquisitions	Cessions/ Rembour-sements*	Reclas-sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 31/12/2020	Acquisitions	Cessions/ Rembour-sements*	Reclas-sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 30/06/2021
Titres d'investissement	7 233 429	0	- 523 719		- 184 279	- 192 732	6 332 698	0	0		- 310 359	24 410	6 046 749
TOTAL	**7 233 429**	**0**	**- 523 719**		**- 184 279**	**- 192 732**	**6 332 698**	**0**	**0**		**- 310 359**	**24 410**	**6 046 749**
Créances rattachées	97 253				- 12 799	0	84 454				10 787	0	95 241
TOTAL GÉNÉRAL	**7 330 681**	**0**	**- 523 719**	**0**	**- 197 078**	**- 192 732**	**6 417 152**	**0**	**0**	**0**	**- 299 572**	**24 410**	**6 141 990**

* *Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), article n° 2341-2, notamment dans les cas de contraintes réglementaires.*

Ces données sont valorisées avant *swap*, au cours de change en date de clôture.

NOTE 9 *QUATER* RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

À noter que le Conseil National de la Comptabilité, dans son communiqué du 23 mars 2009, précise que « les possibilités de transferts de portefeuille, en particulier du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement telles qu'elles étaient prévues par l'article 19 du règlement CRB n° 90-01 avant sa mise à jour par le règlement n° 2008-17 du CRC restent en vigueur et ne sont pas abrogées par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le règlement n° 2008-17 du CRC remplacé par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) prévoyant des possibilités additionnelles de transferts entre portefeuilles, ces nouvelles possibilités de transferts complètent celles précédemment définies, et ce, à compter de la date d'application de ce règlement le 1er juillet 2008.

Par conséquent, un reclassement du portefeuille de titres de placement vers le portefeuille de titres d'investissement demeure possible sur simple changement d'intention, si au jour du transfert, tous les critères du portefeuille d'investissement sont remplis.

La Compagnie de Financement Foncier ne détenant pas de titres de transaction ni de de titres de placement, aucune opération de reclassement de portefeuille n'est intervenue au 1er semestre 2021.

NOTE 10 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors-bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de créances sur les établissements de crédit relevant des créances restructurées ou des créances douteuses. Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Compte tenu de l'absence de créances douteuses sur les établissements de crédit, aucune dépréciation n'a été constatée au 30 juin 2021.

OPÉRATIONS DE PENSION

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) complété par l'instruction n° 94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant.

Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Créances à vue sur les établissements de crédit	**53 654**	**51 305**	**50 858**
Comptes ordinaires débiteurs	53 654	51 305	50 858
Comptes et prêts au jour le jour	0	0	0
Valeurs non imputées (à vue)	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
Créances à terme sur les établissements de crédit	**22 667 957**	**22 757 020**	**23 682 240**
Comptes et prêts à terme	547 395	563 817	554 737
Créances garanties par L. 211-38 (voir détail en note 10 *bis*)	22 114 403	22 189 717	23 120 017
Titres reçus en pension livrée	0	0	0
Prêts subordonnés et prêts participatifs	0	0	0
Créances rattachées	6 159	3 487	7 487
Créances douteuses	**0**	**0**	**0**
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**22 721 611**	**22 808 326**	**23 733 098**
Dépréciations des créances douteuses	0	0	0
Dépréciations des créances douteuses	**0**	**0**	**0**
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**22 721 611**	**22 808 326**	**23 733 098**
Détail des créances a terme (groupe/hors Groupe)			
Comptes et prêts à terme			
■ *dont opérations Groupe*	*0*	*0*	*0*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*547 395*	*563 817*	*554 737*
Créances garanties			
■ *dont opérations Groupe*	*22 114 403*	*22 189 717*	*23 120 017*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*0*	*0*	*0*
Créances rattachées			
■ *dont opérations Groupe*	*6 159*	*3 487*	*7 487*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*0*	*0*	*0*
Créances Groupe	**22 120 562**	**22 193 204**	**23 127 503**
Créances Hors Groupe	**547 395**	**563 817**	**554 737**
TOTAL	**22 667 957**	**22 757 020**	**23 682 240**
Détail des créances a vue (groupe/hors Groupe)			
Comptes et prêts à vue			
■ *dont opérations Groupe*	*51 035*	*51 265*	*50 850*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*2 619*	*40*	*8*
Créances rattachées			
■ *dont opérations Groupe*	*0*	*0*	*0*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*0*	*0*	*0*
Valeurs non imputées			
■ *dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)*	*0*	*0*	*0*
■ *dont opérations Hors Groupe*	*0*	*0*	*0*
Créances Groupe	**51 035**	**51 265**	**50 850**
Créances Hors Groupe	**2 619**	**40**	**8**
TOTAL	**53 654**	**51 305**	**50 858**

NOTE 10 *BIS* RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	30/06/2021			30/06/2020	31/12/2020
(en k€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Créances à terme					
Refinancement habitat aidé	0		0	0	0
Refinancement habitat concurrentiel	0		0	0	0
Personnes publiques	547 395		547 395	563 817	554 737
Autres prêts aux établissements de crédit*	22 120 562		22 120 562	22 193 204	23 127 503
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	**22 667 957**	**0**	**22 667 957**	**22 757 020**	**23 682 240**
* Dont :					
Valeurs de remplacement sous L. 211-38, avec BPCE	6 600 000		6 600 000	6 600 000	6 600 000
Prêts garantis par des créances (SPT, Particuliers, *Corporates*) sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	15 387 000		15 387 000	15 446 500	16 382 000
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE, des CEP et BP	127 403		127 403	143 217	138 017
Créances rattachées et autres	6 159		6 159	3 487	7 487
TOTAL	**22 120 562**	**0**	**22 120 562**	**22 193 204**	**23 127 503**

NOTE 11 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

PRINCIPES COMPTABLES

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou à leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nets des dépréciations constituées au titre du risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans la rubrique « Engagements de financement donnés ».

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des créances en valeur de marché. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des crédits, appelé surcote ou décote selon le sens de l'écart, est enregistré dans un sous-compte du compte de créances.

Les surcotes et les décotes des créances acquises sont ensuite reprises au résultat de l'exercice de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des prêts.

Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux. Dans ce cas, elles sont regroupées avec les créances douteuses.

Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les indemnités de remboursement anticipé sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'exercice d'enregistrement de ces opérations. Les indemnités de renégociations, sont quant à elles, étalées sur la durée de vie du prêt renégocié.

La Compagnie de Financement Foncier procède, en application des normes de BPCE, à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif, telles les valeurs des hypothèques, les contre-garanties reçues de la SGFGAS et reprises par l'État (cf. note 20.2 sur les Engagements reçus). Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors-bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Les créances restructurées au sens du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite, au résultat, en coût du risque et, au bilan, en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée peut-être reclassée en encours sains lorsque les nouvelles échéances sont respectées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

CRÉANCES DOUTEUSES

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Nonobstant le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), l'identification en encours douteux est effectuée notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois consécutifs au moins en harmonisation avec les événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen n °575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit, applicable au plus tard au 31 décembre 2020. La définition des encours en défaut est ainsi précisée par l'introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement pour identifier les situations de défaut, la clarification des critères de retour en encours sains avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés.

Concernant la clientèle des Particuliers, l'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise, les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

OPÉRATIONS DE PENSION

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) complété par l'instruction n° 94-06 modifiée de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

DÉPRÉCIATION

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».

Le risque est apprécié créance par créance de manière individualisée pour les créances significatives et de manière automatisée pour les autres en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. À l'entrée en contentieux, une décote sur la valeur du gage est appliquée.

Pour les crédits du secteur aidé et ceux garantis par la SGFGAS, au nom de l'État, il est également tenu compte de la part de risque prise en charge par l'État.

Les prêts transférés ou cédés à la Compagnie de Financement Foncier étant inscrits à son bilan pour leur valeur d'acquisition, la dépréciation est déterminée par rapport à ce coût d'entrée.

Dans le cadre de la convention de cession de créances entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier, il existe un mécanisme lorsque seule une fraction de la créance est acquise ; mécanisme qui confère un droit de priorité au profit de la Compagnie de Financement Foncier sur la totalité de la garantie. Ainsi, tant que la valeur du gage couvre la fraction de créance douteuse de la Compagnie de Financement Foncier, aucune dépréciation n'est constituée dans les comptes de cette dernière. Cette dépréciation est constatée dans les comptes du Crédit Foncier.

Lorsque l'intégralité de la créance a été acquise par la Compagnie de Financement Foncier, l'éventuelle dépréciation est intégralement constatée dans les comptes de cette dernière.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors-bilan, le risque est pris en compte sous forme de provisions pour risques et charges.

Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté soit en diminution des encours à l'actif, soit sous forme de provision au passif si le risque porte sur des engagements pris par la clientèle. À compter du 1er janvier 2018, les modalités d'évaluation et de présentation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations des créances à la clientèle [4]			Montants Nets		
(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Concours à la clientèle	**33 168 620**	**35 426 513**	**34 120 342**	**1 170 630**	**1 347 998**	**1 277 451**	**52 286**	**59 834**	**58 711**	**34 286 964**	**36 714 677**	**35 339 082**
Prêts à la clientèle financière	234 357	236 202	235 305	0	0	0	0	0	0	234 357	236 202	235 305
Crédits à l'exportation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits de trésorerie [1]	354 674	904 983	421 469	0	0	0	0	84	0	354 674	904 899	421 469
Crédits à l'équipement [2]	7 516 366	5 935 301	6 974 065	34	34	34	34	737	34	7 516 366	5 934 598	6 974 065
Crédits à l'habitat	24 981 000	28 259 107	26 408 175	1 169 049	1 345 973	1 275 514	52 252	59 001	58 665	26 097 796	29 546 079	27 625 024
Autres crédits à la clientèle	5 205	2 135	5 390	23	47	40	0	12	11	5 228	2 170	5 419
Valeurs non imputées	0	0	0							0	0	0
Créances rattachées	77 018	88 785	75 938	1 525	1 944	1 863				78 543	90 729	77 801
TOTAL GÉNÉRAL [3]	**33 168 620**	**35 426 513**	**34 120 342**	**1 170 630**	**1 347 997**	**1 277 451**	**52 286**	**59 833**	**58 711**	**34 286 964**	**36 714 677**	**35 339 082**

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 487,09 M€ au 30 juin 2021 dont 129,5 M€ sont classées en encours sains.
NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle

(1) Depuis 2007, la Société a acheté les créances sur le Secteur public territorial auprés de Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 354,87 M€ au 30 juin 2021 contre 421,39 M€ au 31 décembre 2020.
(2) Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.
(3) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élèvent à 1,4 Md€ au 30 juin 2021 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 1 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.
(4) Les dépréciations des créances à la clientèle regroupent d'une part, les dépréciations sur créances douteuses pour 46,52 M€ et d'autre part, les dépréciations au titre des augmentations significatives du risque crédit sur les créances saines pour 5,77 M€.

NOTE 11 *BIS* A DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en k€)	31/12/2019	Reclas-sement	Dotations	Reprises	31/12/2020	Reclas-sement	Dotations	Reprises	Reprises utilisées	30/06/2021
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif										
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit (1) (2)	64 147	0	52 964	- 58 401	58 711	0	13 835	- 20 259		52 286
Provisions inscrites au passif										
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres (3)	660		227	- 660	227		0	- 73		155
TOTAL	**64 807**	**0**	**53 192**	**- 59 061**	**58 938**	**0**	**13 835**	**- 20 332**	**0**	**52 440**

(1) Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(2) En accord avec le règlement ANC n° 2014-07, la Compagnie de Financement Foncier comptabilise désormais à chaque clôture annuelle ses flux de dépréciations en stock cumulé : reprise intégrale des montants de dépréciations de l'exercice précédent et dotation intégrale des mouvements de l'exercice en cours.

(3) Une provision pour risque est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au hors-bilan, pour lesquels les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

NOTE 11 *BIS* B SURCOTES – DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en k€)	31/12/2019	Reclas-sement – Régula-risation	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2020	Reclas-sement – Régula-risation	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/2021
Créances sur les établissements de crédit									
Surcotes	0		0	0	0		0	0	0
Décotes									
Net	**0**		**0**	**0**	**0**		**0**	**0**	**0**
Crédits à la clientèle									
Créances saines									
Surcotes	857 598	- 5 077	70 447	- 164 570	758 398	- 135	23 005	- 70 621	710 647
Décotes	- 1 376 036	8 743	- 11 638	152 955	- 1 225 976	2 184	- 2 982	73 174	- 1 153 600
Créances douteuses									
Surcotes	36 702	5 077		- 9 168	32 611	135		- 3 516	29 230
Décotes	- 33 013	- 8 743		9 745	- 32 011	- 2 184		4 213	- 29 982
Net	**- 514 749**	**0**	**58 809**	**- 11 038**	**- 466 978**	**0**	**20 023**	**3 250**	**- 443 705**
TOTAL	**- 514 749**	**0**	**58 809**	**- 11 038**	**- 466 978**	**0**	**20 023**	**3 250**	**- 443 705**

NOTE 12 AUTRES ACTIFS

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Instruments conditionnels achetés	**0**	**0**	**0**
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	**0**	**0**	**0**
Débiteurs divers	**15 739**	**57 360**	**79 391**
Déposits versés sur opérations de collatérisation	0	0	0
Autres dépôts et cautionnements (1)	15 687	12 686	12 686
Créances d'intégration fiscale (2)	0	44 192	65 860
Autres débiteurs divers	51	482	845
Compte spécial de bonification	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**15 739**	**57 360**	**79 391**

(1) Au 30 juin 2021, ce poste comprend principalement les dépôts de garantie au titre de 2015 à 2021 appelés par le Fonds de Résolution Unique (FRU) pour 15 687 K€.
(2) Ce poste représente l'indemnité due par le Crédit Foncier au titre de l'économie d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal.

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Comptes d'encaissement	**8**	**25**	**24**
Charges à répartir	**155 676**	**187 530**	**170 578**
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	155 676	187 530	170 578
Autres charges à répartir	0	0	0
Charges constatées d'avance	**829 536**	**950 503**	**879 050**
Soultes de *swaps* payées à étaler	820 394	942 555	879 050
Autres charges constatées d'avance	9 141	7 948	0
Produits à recevoir	**248 681**	**295 354**	**368 357**
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (*swaps*)	248 191	294 864	367 868
Autres produits à recevoir	490	490	490
Autres comptes de régularisation actif	**99 171**	**146 056**	**119 398**
Domiciliations à encaisser	0	0	0
Actif d'impôts différés	97 780	134 457	116 115
Comptes d'ajustement devises	0	0	0
Autres comptes de régularisation*	1 391	11 599	3 283
TOTAL	**1 333 071**	**1 579 467**	**1 537 408**

* *Essentiellement composé de comptes de passage ou de relations financières avec le Crédit Foncier.*

NOTE 14 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

OPÉRATIONS DE PENSION

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Dettes à vue sur les établissements de crédit [1]	**0**	**0**	**0**
Comptes à vue des établissements de crédit	0	0	0
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit	0	0	0
Autres sommes dues aux établissements de crédit	0	0	0
Dettes rattachées	0	0	0
Dettes à terme sur les établissements de crédit [2]	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 175**
Emprunts et comptes à terme	5 206 718	3 464 798	5 578 707
Valeurs données en pension	0	0	0
Titres donnés en pension	663 234	673 490	689 722
Dettes rattachées	- 566	985	- 254
TOTAL	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 175**
(1) Détail des dettes à vue (Groupe/Hors groupe)	**0**	**0**	**0**
Dont Groupe	**0**	**0**	**0**
■ *Autres sommes dues aux établissements de crédit*	*0*	*0*	*0*
■ *Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit*	*0*	*0*	*0*
■ *Dettes rattachées*	*0*	*0*	*0*
Dont Hors Groupe	**0**	**0**	**0**
■ *Autres sommes dues aux établissements de crédit*	*0*	*0*	*0*
(2) Détail des dettes à terme (Groupe/Hors groupe)	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 175**
Dont Groupe	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 174**
■ *Emprunts et comptes à terme*	*5 206 151*	*3 465 783*	*5 578 453*
■ *Titres donnés en pension livrée*	*663 234*	*673 490*	*689 722*
Dont Hors Groupe	**0**	**0**	**0**
■ *Emprunts et comptes à terme*	*0*	*0*	*0*
■ *Refinancement Banque de France (pool 3G)*	*0*	*0*	*0*
■ *Autres emprunts à terme*	*0*	*0*	*0*
■ *Titres donnés en pension livrée*	*0*	*0*	*0*
■ *Dettes rattachées*	*0*	*0*	*0*
Sous Total des dettes Groupe	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 174**
Sous total des dettes hors Groupe	**0**	**0**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL	**5 869 386**	**4 139 273**	**6 268 175**

NOTE 15 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Le capital restant dû des emprunts émis par la Compagnie de Financement Foncier est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. L'amortissement des frais et des primes d'émission est rapporté au résultat dans le poste « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Pour les dettes structurées, en application du principe de prudence, seule la partie certaine de la rémunération ou du principal est comptabilisée. Un gain latent n'est pas enregistré. Une perte latente fait l'objet d'une provision. La Compagnie de Financement Foncier n'a pas émis de dettes structurées en 2021.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Titres de créances négociables	0	0	0
Dettes rattachées	0	0	0
TCN et dettes rattachées	**0**	**0**	**0**
Obligations foncières	53 381 472	58 861 401	55 824 258
Dettes rattachées	477 923	556 629	619 052
Obligations foncières et dettes rattachées	**53 859 396**	**59 418 030**	**56 443 309**
TOTAL	**53 859 396**	**59 418 030**	**56 443 309**

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du CMF (« privilège » des obligations foncières).

NOTE 16 AUTRES PASSIFS

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Instruments conditionnels vendus	**0**	**0**	**0**
Créditeurs divers	**539 592**	**851 293**	**995 166**
Déposits reçus sur opérations de collatérisation	415 285	709 074	879 916
Appels de marge sur opération de pension	0	0	0
Dettes fournisseurs*	17 920	37 372	14 719
Dettes d'intégration fiscale (1)	7 765	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	- 2	2	34
Autres créditeurs divers	- 3 481	3 494	- 1 336
Compte spécial de bonification	102 105	101 351	101 832
Fonds publics affectés (2)	**39 898**	**40 910**	**39 920**
TOTAL	**579 491**	**892 203**	**1 035 086**
(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale)	*7 765*	*0*	*0*
(2) Dont secteur aidé	*38 701*	*38 531*	*38 200*

* *Le montant des factures fournisseurs reçues et non encore réglées à la clôture de l'exercice, se ventile de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D.441-6 du Code de Commerce :*

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total des factures concernées TTC *(en k€)*	0	-	-	-	0
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,00 %	-	-	-	0,00 %
Nombre de factures concernées	0	-	-	-	0

NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Comptes d'encaissement	**3 063**	**1**	**22**
Produits constatés d'avance	**762 016**	**888 029**	**827 335**
Subventions PAS et anciens PTZ	7 224	12 742	9 601
Soultes de *swaps* perçues à étaler	640 288	780 578	705 979
Autres produits constatés d'avance	114 504	94 709	111 756
Charges à payer	**143 266**	**157 306**	**127 884**
Intérêts courus non échus sur dérivés (*swaps*)	130 358	151 687	112 980
Autres charges à payer	12 908	5 619	14 904
Autres comptes de régularisation passif	**574 794**	**912 982**	**598 985**
Comptes d'ajustement devises*	539 938	821 419	569 129
Divers	34 856	91 563	29 856
TOTAL	**1 483 139**	**1 958 318**	**1 554 226**

* *Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 13.*

NOTE 18 PROVISIONS

PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. À moins d'être couverte par un texte spécifique ou de relever des opérations bancaires ou connexes, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Ce poste comprend notamment les provisions pour risques de contrepartie sur encours sains évoquées note 11.

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Provisions pour risques de contrepartie	**155**	**525**	**227**
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	155	290	227
Provisions sectorielles	0	0	0
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	0	235	0
Provisions pour litiges	**0**	**11 540**	**0**
Litiges fiscaux	0	0	0
Autres litiges (1)	0	11 540	0
Autres provisions	**327**	**510**	**374**
Autres provisions (2)	327	510	374
TOTAL	**481**	**12 575**	**602**

(1) Le stock de provision, concernant un seul dossier, a été reclassé en 2020 en déduction des encours concernés.
(2) Il s'agit d'une provision correspondant à une estimation d'un amortissement accéléré de plusieurs soultes de résiliation.

		Mouvements 2021				
			Reprises			
Mouvements de la période *(en k€)*	31/12/2020	Dotations	Utilisées	Non utilisées	Autres mouvements	30/06/2021
Provisions pour risques de contrepartie	**227**	**0**	**0**	**73**	**0**	**155**
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	227	0	0	73	0	155
Provisions sectorielles	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Litiges fiscaux	0	0	0	0		0
Autres litiges	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	**374**	**0**	**0**	**48**	**0**	**327**
Autres provisions	374	0	0	48	0	327
TOTAL	**602**	**0**	**0**	**120**	**0**	**481**

NOTE 19 ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF.

			Variations de capital et de réserves				Variations de capital et de réserves		
(en k€)	À nouveau 01/01/2020	Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations	Montant au 31/12/2020	Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations	Montant au 30/06/2021
Capital social*	2 537 460				2 537 460				2 537 460
Primes d'apport*	343 002				343 002				343 002
Réserves									
■ Réserve légale	71 036	5 564			76 600	2 358			78 958
■ Réserve générale	55 517				55 517				55 517
■ Réserves réglementées									
dont :									
Réserves réglementées de réévaluation									
Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	79 914	- 5 562			74 352	- 2 357			71 995
Situation nette avant résultat de l'exercice	**3 086 929**				**3 086 931**				**3 086 932**
Résultat de l'exercice avant répartition	111 278	- 111 278			47 141	- 47 141			50 551
Situation nette après résultat de l'exercice	**3 198 207**				**3 134 072**				**3 137 483**
Dividendes distribués		111 278				47 140			

			Variations de provisions				Variations de provisions		
(en k€)	À nouveau 01/01/2020	Affectations	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020	Affectations	Dotations	Reprises	Montant au 30/06/2021
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	**3 198 207**				**3 134 072**				**3 137 483**

			Variations de FRBG				Variations de FRBG		
(en k€)	À nouveau 01/01/2020	Affectations	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2020	Affectations	Dotations	Reprises	Montant au 30/06/2021
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	**3 218 207**				**3 154 072**				**3 157 483**

* *Après l'augmentation de capital du 15 septembre 2015, le capital social est composé de 158 591 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.*
Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

NOTE 20 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

PRINCIPES GÉNÉRAUX

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés comprennent notamment les accords de refinancement, les acceptations à payer ou les engagements de payer, les confirmations d'ouvertures de crédits documentaires et les autres engagements donnés à des établissements de crédit.

Les engagements de financement en faveur de la clientèle comprennent notamment les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de trésorerie, les engagements sur facilités d'émission de titres et les autres engagements en faveur d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de financement reçus recensent notamment les accords de refinancement et les engagements divers reçus d'établissements de crédit et assimilés.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit recouvrent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie d'ordre de la clientèle comprennent notamment les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'agents économiques autres que des établissements de crédit et assimilés.

Les engagements de garantie reçus recensent notamment les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit et assimilés.

20.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2021		30/06/2020		31/12/2020	
(en k€)	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**1 222 920**	**195**	**651 168**	**388**	**1 530 768**	**48 137**
Engagements secteur aidé	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements secteur concurrentiel	**1 222 920**	**195**	**651 168**	**388**	**1 530 768**	**48 137**
Engagements hors groupe	**1 222 920**	**195**	**651 168**	**388**	**1 530 768**	**48 137**
■ Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
■ Clientèle [1]	1 222 920	195	651 168	388	1 530 768	48 137
Engagements groupe	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**216 165**	**0**	**206 620**	**0**	**201 322**	**0**
Engagements hors groupe	**216 165**		**206 620**		**201 322**	
Autres valeurs affectées en garanties [2]	216 165		206 620		201 322	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL [3]	**1 439 280**		**858 176**		**1 780 227**	

(1) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	*1 222 920*	651 168	1 478 701
État (financement de primes d'épargne logement)	*0*	*0*	*52 067*

(2) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Titres	*161 752*	149 769	147 225
Créances	*54 413*	*56 851*	*54 097*

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du haircut.

(3) Dont :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Engagements douteux	*195*	*388*	*204*

20.2 ENGAGEMENTS REÇUS

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**23 440 410**	**24 562 600**	**24 869 427**
Engagements hors groupe	**700 031**	**701 214**	**693 633**
Établissements de crédit [1]	700 031	701 214	693 633
Engagements groupe	**22 740 379**	**23 861 386**	**24 175 794**
Garantie de rachat	0	0	0
Établissements de crédit [2]	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du groupe [3]	20 740 379	21 861 386	22 175 794
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**29 693 617**	**33 587 110**	**31 463 810**
Engagements hors groupe	**28 882 321**	**32 657 920**	**30 593 712**
Établissements de crédit et assimilés [4]	4 592 182	5 045 349	4 754 066
Clientèle [5]	24 290 138	27 612 571	25 839 646
Engagements groupe	**811 297**	**929 190**	**870 097**
Établissements de crédit et assimilés	778 454	891 437	835 417
Clientèle	32 843	37 753	34 680
ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**	**0**
Autres titres à recevoir	0	0	0
TOTAL	**53 134 028**	**58 149 710**	**56 333 237**

(1) Les engagements de financement hors groupe comprennent un engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2021 s'élève à 188,87 M€ contre 180,57 M€ au 31 décembre 2020.

(2) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 30 juin 2018 pour 2 Md€.

(3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L 211-38 et de billets hypothécaires :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
■ *Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38)*	*15 788 341*	*15 717 449*	*16 610 206*
■ *Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – VR)*	*4 925 545*	*5 999 832*	*5 429 097*
■ *Garanties reçues des Caisses d'Épargne, des Banques populaires, de BPCE au titre de prêts SPT (L. 211-38)*	*132 060*	*144 105*	*136 491*
■ *Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires*	*0*	*0*	*0*

(4) Dont principalement :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
■ *Garanties reçues du Crédit Logement notés Aa3 (Moody's)*	*4 367 235*	*4 786 349*	*4 515 149*
■ *Garanties reçues de Créserfi*	*217 340*	*248 408*	*229 473*

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.
Ces garanties comprennent notamment :

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
■ *Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé*	*96 203*	*108 171*	*102 922*
■ *Garanties de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et apportées par l'État*	*15 061 580*	*16 885 375*	*15 927 141*
■ *Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie*	*6 137 220*	*7 313 131*	*6 688 985*
■ *Garanties accordées par des collectivités locales et divers*	*643 072*	*709 854*	*668 463*
■ *Garanties de rehaussement de titres accordés par des États*	*987 318*	*1 085 153*	*1 038 059*
■ *Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance*	*1 312 668*	*841 279*	*1 362 005*

NOTE 21 OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les produits ou les charges correspondants sont, quant à eux, convertis immédiatement en euros au cours du jour de leur inscription au compte de résultat.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les *swaps* cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats au comptant et de ventes à terme de devises. Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *prorata temporis* en compte de résultat. Les *swaps* financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les gains et pertes latents ou définitifs de change, sont enregistrés en résultat de change dans la catégorie « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. À la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les instruments détenus par la Compagnie de Financement Foncier sont principalement des contrats d'échange de taux ou de devises (*swaps*), des contrats d'échange de taux futurs (*swaps forward*) et des garanties de taux plafond ou plancher. Tous ces instruments sont traités de gré à gré, (y compris les opérations traitées en Chambre de Compensation – LCH).

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de contrat ferme sur des marchés organisés ou assimilés.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

OPÉRATIONS FERMES

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les *swaps* de couverture affectée sur crédits sont systématiquement reclassés en position ouverte isolée lorsque le crédit devient douteux.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. La comptabilisation des plus ou moins-values latentes est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré) :

- sur les marchés de gré à gré, les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées ;
- sur les marchés organisés ou assimilés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de contrats relevant de la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ou de position ouverte isolée.

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- pour les opérations de microcouverture et de macrocouverture, les soultes sont soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert, soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Lors d'une cession d'un élément micro couvert ; la soulte de résiliation du *swap* associé et, le cas échéant, la soulte de conclusion non amortie sont inscrites en résultat dans le même agrégat comptable que celui qui a enregistré le résultat de cession de l'élément couvert.

OPÉRATIONS CONDITIONNELLES

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. À la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

Au 30 juin 2021, la Compagnie de Financement Foncier n'a enregistré aucune garantie de taux en position ouverte isolée.

	30/06/2021		30/06/2020		31/12/2020	
(en k€)	Euros	Devises [2]	Euros	Devises [2]	Euros	Devises [2]
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	**931 524**	**0**	**1 111 574**	**0**	**985 573**	**0**
Opérations de couverture (achats)						
■ Instruments de taux	931 524	0	1 111 574	0	985 573	0
■ Instruments de change						
■ Autres instruments						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	**964**	**0**	**1 007**	**0**	**405**	**0**
Opérations fermes (montants nominaux)	**54 455 590**	**6 295 944**	**60 343 799**	**6 850 406**	**58 624 462**	**6 427 223**
Opérations de couverture						
■ Instruments de taux	49 299 849	324 234	54 785 307	314 001	53 286 982	315 932
■ Instruments de change [3]	5 155 741	5 971 710	5 558 492	6 536 405	5 337 480	6 111 291
■ Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Autres Opérations						
Opérations fermes (juste valeur) [1]	**1 025 234**	**- 1 893 881**	**1 295 408**	**- 1 598 502**	**1 390 161**	**- 1 944 002**
Opérations fermes et conditionnelles	**55 387 115**	**6 295 944**	**61 455 373**	**6 850 406**	**59 610 036**	**6 427 223**
TOTAL [2] (MONTANTS NOMINAUX)	**61 683 059**		**68 305 779**		**66 037 259**	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	**- 867 683**		**- 302 087**		**- 553 436**	

La Compagnie de Financement Foncier n'a aucun dérivé traité sur le marché organisé.

(1) Données communiquées en application du règlement ANC n° 2014-07.
(2) Contre-valeur euros des notionnels en date d'arrêté.
(3) Ces positions correspondent à des swaps financiers de devises. Elles sont représentatives d'une position de change à terme, une position strictement inverse existe au bilan au sein des positions de change comptant (cf. note 23).

NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS (1)

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021 Évaluation des actifs reçus en garantie (2)
BILAN				
Éléments d'actif				
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	51 035	51 265	50 850	
À terme	0	0	0	
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	22 120 562	22 193 204	23 127 504	20 844 188
■ Prêts L. 211-38 garantis par des créances SPT	7 471 903	8 375 717	8 012 517	7 522 788
■ ■ au Crédit Foncier	7 344 500	8 232 500	7 874 500	7 392 485
■ ■ à BPCE	0	0	0	0
■ ■ à d'autres entités du groupe	127 403	143 217	138 017	130 303
■ Prêts L. 211-38 garantis par des prêts immobiliers	8 042 500	7 214 000	8 507 500	8 395 856
■ ■ aux particuliers	7 369 000	6 569 500	7 844 000	7 700 127
■ ■ aux professionnels	673 500	644 500	663 500	695 728
■ Prêts L. 211-38 inscrits en valeurs de remplacement	6 600 000	6 600 000	6 600 000	4 925 545
■ ■ à BPCE	6 600 000	6 600 000	6 600 000	4 925 545
■ Créances rattachées	6 159	3 487	7 487	
Opérations avec la clientèle				
Créances	0	0	0	
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0
■ Billets hypothécaires	0	0	0	0
■ ■ au Crédit Foncier	0	0	0	0
■ Autres titres à revenu fixe	0	0	0	
■ Créances rattachées	0	0	0	
Autres actifs (2)				
Débiteurs divers	0	44 191	65 860	
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	**22 171 597**	**22 288 661**	**23 244 214**	**20 844 188**

Éléments de passif			
Dettes envers les établissements de crédit			
À vue	0	0	0
À terme	5 206 981	3 465 859	5 579 084
Titres donnés en pension livrée	664 064	673 566	690 354
Opérations avec la clientèle			
À vue	0	0	0
Opérations sur titres			
Dettes représentées par un titre			
Dettes subordonnées	0	0	0
Autres passifs			
Créditeurs divers	15 110	35 044	12 539
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF	**5 886 155**	**4 174 469**	**6 281 976**

La Compagnie de Financement Foncier n'effectue pas de transactions non conclues aux conditions de marché entre parties liées (règlement 2014-07).

(1) La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du Groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

(2) Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur capital restant dû déterminé en date d'arrêté.

NOTE 23 ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

RUBRIQUES (en k€)	$ Australien	$ Canadien	$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Florint Hongrois	$ Néo-zélandais	Couronne Norvégienne	Couronne Danoise	TOTAL
	Au 30/06/2021										
BILAN											
Actifs financiers	29	10	1 821 696	54 621	1 059 886	796 540	9	35	4 414	7	3 737 247
Passifs financiers	0	0	199 694	654 587	1 214 963	4 683			210 280		2 284 207
Différentiel bilan (I)	**29**	**10**	**1 622 002**	**- 599 966**	**- 155 077**	**791 857**	**9**	**35**	**- 205 866**	**7**	**1 453 040**
HORS – BILAN											
Engagements reçus	0	0	218 578	640 755	1 195 145	0		0	205 866		2 260 344
Engagements donnés	0	0	1 840 576	40 775	1 038 187	791 826			0		3 711 364
Différentiel hors-bilan (II)	**0**	**0**	**- 1 621 998**	**599 980**	**156 958**	**- 791 826**	**0**	**0**	**205 866**	**0**	**- 1 451 020**
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	**29**	**10**	**4**	**14**	**1 881**	**31**	**9**	**35**	**0**	**7**	**2 020**

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle et les dettes représentées par un titre.

NOTE 24 ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

AU 30 JUIN 2021

Rubriques (en k€)	Durée résiduelle					
	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	Total [2]
BILAN						
Actifs financiers [1]	**7 614 159**	**1 088 492**	**2 087 871**	**16 026 058**	**34 942 511**	**61 759 091**
Créances sur les établissements de crédit	7 031 000	431 200	812 144	6 139 304	8 248 150	22 661 798
Créances sur la clientèle	551 728	636 958	1 107 203	8 368 229	22 386 425	33 050 543
Obligations et autres titres à revenu fixe	31 431	20 334	168 524	1 518 525	4 307 936	6 046 750
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	**5 244 229**	**3 059 836**	**3 187 895**	**22 042 173**	**25 717 291**	**59 251 424**
Dettes envers les établissements de crédit	5 185 213	80 003	635	4 847	599 254	5 869 952
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	59 016	2 979 833	3 187 260	22 037 326	25 118 037	53 381 472
■ *Bons de caisse*						
■ *Titres du marché interbancaire*						
■ *Titres des créances négociables*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
■ *Obligations*	*59 016*	*2 979 833*	*3 187 260*	*22 037 326*	*25 118 037*	*53 381 472*
■ *Autres dettes constituées par des titres*						
Dettes subordonnées à terme						
Différentiel bilan (I)	**2 369 930**	**- 1 971 344**	**- 1 100 024**	**- 6 016 115**	**9 225 220**	**2 507 667**
HORS – BILAN						
Engagements donnés	0	0	1 222 920	0	0	1 222 920
Engagements reçus	188 872	0	0	2 000 000	0	2 188 872
Différentiel hors-bilan (II)	**188 872**	**0**	**- 1 222 920**	**2 000 000**	**0**	**965 952**
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	**2 558 802**	**- 1 971 344**	**- 2 322 944**	**- 4 016 115**	**9 225 220**	**3 473 619**
Positions conditionnelles	1 500	1 500	3 000	30 024	895 500	931 524

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 4 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non encombrés.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

NOTE 25 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

25.1 PRINCIPES

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux périodes.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil National de la Comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptablité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux Comptes Courants Postaux et chez les établissements de crédit.

25.2 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en k€)	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	50 551	38 914	47 141
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	- 6 421	- 4 305	- 5 310
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	0	0	0
Dotations nettes aux dépréciations/titres d'investissement	0	0	0
Dotations nettes aux provisions/crédits	- 120	- 20 102	- 20 536
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 126 551	- 98 565	- 82 180
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	2 072 241	1 169 367	1 598 778
Flux de trésorerie sur titres de placement	0	0	0
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	365 819	658 967	671 455
Flux sur autres actifs	83 895	78 561	83 188
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 398 477	- 296 902	1 833 239
Émissions nettes d'emprunts	- 2 442 785	- 1 008 458	- 4 045 602
Flux sur autres passifs	- 447 555	- 270 710	- 189 514
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	**- 849 403**	**246 767**	**- 109 341**
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
■ Actifs financiers			
■ Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
■ Actifs financiers			
■ Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 47 140	- 111 277	- 111 277
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	**- 47 140**	**- 111 277**	**- 111 277**
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	**- 896 543**	**135 490**	**- 220 618**
Trésorerie à l'ouverture	1 400 197	1 620 815	1 620 815
Trésorerie à la clôture	503 654	1 756 305	1 400 197
Net	**- 896 543**	**135 490**	**- 220 618**
Caisse : dépôts en Banque de France	450 000	1 705 000	1 349 339
Créances à vue établissements de crédit*	53 654	51 305	50 858
	503 654	**1 756 305**	**1 400 197**
* *Dont :*			
BPCE	*50 567*	*50 798*	*50 383*

NOTE 26 CONSOLIDATION

En référence à l'article 4111-1 du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), la Compagnie de Financement Foncier n'établit pas de comptes consolidés.

Les comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Crédit Foncier et dans ceux du Groupe BPCE.

NOTE 27 RÉMUNÉRATIONS, AVANCES

La rubrique « frais de personnel » correspond exclusivement aux rémunérations allouées aux administrateurs.

NOTE 28 IMPLANTATIONS DANS LES PAYS NON COOPÉRATIFS

L'article L. 511-45 du Code Monétaire et Financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Au 30 juin 2021, la Compagnie de Financement Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE 2021

Compagnie de Financement Foncier SA
Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris
Capital social : 2 537 459 936 €

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société Compagnie de Financement Foncier, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 25 août 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Emmanuel Benoist

KPMG S.A.
Xavier De Coninck

6

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

INFORMATIONS GÉNÉRALES **100**

Contrats importants 100
Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier 100
Documents accessibles au public 100
Assemblée d'actionnaires 100
Capital 101

RESPONSABLES DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES **102**

Attestation du responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 102
Responsables du contrôle des comptes 102
Contrôleurs spécifiques 103

TABLE DE CONCORDANCE **104**

Annexe I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission Européenne complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil 104
Table de concordance du rapport financier semestriel 107

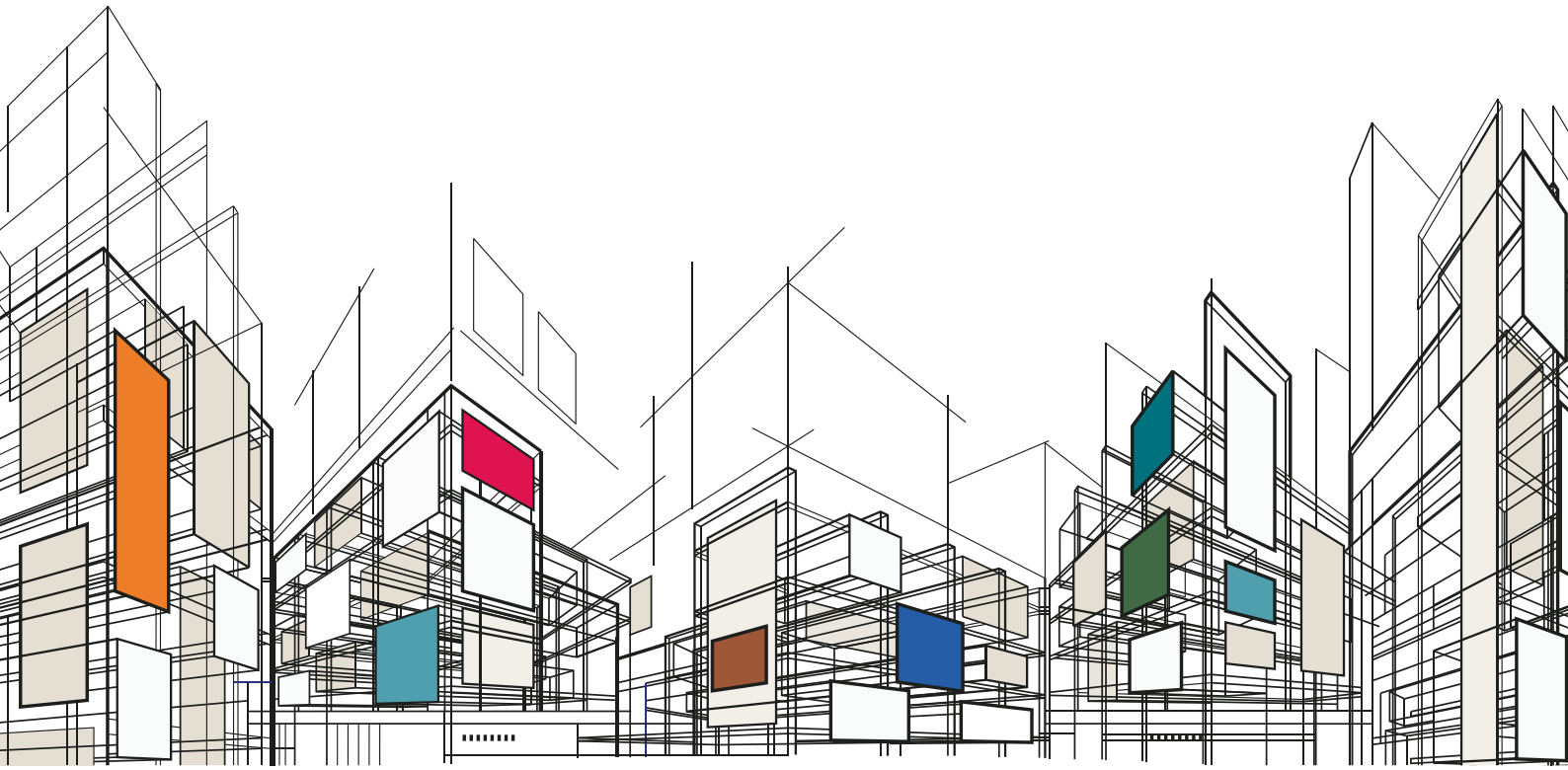

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations générales détaillées sont présentées dans le Document d'enregistrement universel 2020 de la Compagnie de Financement Foncier (pages 186 à 188).

Contrats importants

À la date de publication des informations financières, outre les conventions réglementées visées dans le Document d'enregistrement universel 2020 (page 199), la Compagnie de Financement Foncier n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

À date, la crise liée à la Covid-19 n'a pas eu d'impact sensible sur les performances de la Société. Il convient toutefois d'être prudent sur les effets futurs de la crise qui fragilisent la santé financière des emprunteurs et pourraient réduire leur capacité à rembourser leurs crédits dans les mois à venir.

CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Les comptes semestriels au 30 juin 2021 de la Compagnie de Financement Foncier ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 29 juillet 2021. À l'exception des éléments mentionnés au paragraphe « Évènement post-clôture » au sein du rapport de gestion, il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale et de la performance financière de la Compagnie de Financement Foncier entre le 30 juin 2021 (fin de l'exercice semestriel) et le 25 août 2021 (date de dépôt du présent Amendement auprès de l'AMF).

Documents accessibles au public

Les documents juridiques concernant la Compagnie de Financement Foncier peuvent être consultés au 4, quai de Bercy, 94220 Charenton-le-Pont.

Assemblée d'actionnaires

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 5 mai 2021. L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

Capital

CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2021, le capital souscrit s'élève à 2 537 459 936 €. Il est représenté par 158 591 246 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 16 €.

CAPITAL AUTORISÉ NON SOUSCRIT

Il n'existe aucune autorisation d'augmentation de capital qui n'ait pas été utilisée, ni de capital potentiel.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Principaux actionnaires au 30 juin 2021	Nombre d'actions	Soit en %
Crédit Foncier	158 591 245	100,00
Administrateur	1	n.s.
TOTAL	**158 591 246**	**100,00**

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ

Crédit Foncier – 19, rue des Capucines –
75001 Paris –
542 029 848 RCS Paris.

CONTRÔLE ABUSIF

La Société est contrôlée comme décrit dans le paragraphe « Répartition du capital et des droits de vote », toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

RESPONSABLES DE L'AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Attestation du responsable de l'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et le rapport semestriel d'activité figurant aux pages 20 à 32 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Charenton-le-Pont, le 25 août 2021

Le Directeur général de la Compagnie de Financement Foncier

Olivier AVIS

Responsables du contrôle des comptes

TITULAIRES

KPMG SA

Représenté par M. Xavier de CONINCK

Adresse : Tour EQHO – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

775 726 417 RCS Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Début de premier mandat : 25 mai 2005

Durée du mandat : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par M. Emmanuel BENOIST

Adresse : 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

302 474 572 RCS Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Début de premier mandat : 30 juin 2003

Durée du mandat : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SUPPLÉANTS

KPMG AUDIT FS I

Représenté par Mme Isabelle GOALEC

Adresse : Tour EQHO – 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense

512 802 596 RCS Paris

Début de premier mandat : 23 mai 2011

Durée du mandat : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Contrôleurs spécifiques

TITULAIRE

CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIÉS

Représenté par M. Laurent BRUN

Adresse : 19, rue Clément-Marot – 75008 Paris

Date de l'avis conforme de l'ACPR : 4 janvier 2019

Numéro RCS : 722 012 051

Début de premier mandat : 29 juin 2004

Durée du mandat : quatre ans

Expiration du mandat : après remise du rapport et des états certifiés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SUPPLÉANT

M. RÉMI SAVOURNIN

Adresse : 19, rue Clément-Marot – 75008 Paris

Date de l'avis conforme de l'ACPR : 4 janvier 2019

Numéro RCS : 722 012 051

Début de premier mandat : 1er janvier 2015

Durée du mandat : quatre ans

Expiration du mandat : après remise du rapport et des états certifiés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

TABLE DE CONCORDANCE

Incorporation par référence

L'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 doit être lu et interprété conjointement avec les documents visés ci-dessous. Ces documents sont incorporés dans le présent Amendement et sont réputés en faire partie intégrante :

- le Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2021 sous le numéro D. 21-0179 qui inclut le rapport financier annuel, disponible sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier : https://foncier.fr/rapports-annuels/

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Amendement au Document d'enregistrement 2020 ont été déposés auprès de l'Autorité des Marché Financiers et sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://foncier.fr/rapports-annuels/) et sur le site Internet de l'AMF (https://www.amf-france.org). L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Annexe I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission Européenne complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil

	Rubriques de l'Annexe I « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	Page de l'Amendement au Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 25 août 2021	Page du Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021
Section 1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**102-103**	**115-116 ; 202**
Section 2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**102-103**	**202**
Section 3	**Facteurs de risque**	**24-29**	**81-87**
Section 4	**Informations concernant l'émetteur**		
4.1	Raison sociale et nom commercial	100	186 ; 191
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	100	188
4.3	Date de constitution et durée de vie	100	187 ; 191
4.4	Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays dans lequel il est constitué, l'adresse, numéro de téléphone et site web	100 ; 4e de couverture	186-187 ; 191 4e de couverture
Section 5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	2 ; 12-13	4 ; 29-30 ; 34-35 ; 37-38
5.2	Principaux marchés	6	24-29
5.3	Événements importants dans le développement des activités	3 ; 65	5 ; 141
5.4	Stratégie et objectifs	2 ; 32 ; 100	4 ; 96 ; 195
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	31 ; 57	95 ; 133
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	4-8	6-10
5.7	Investissements	31	95
Section 6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description sommaire du Groupe	3	16-17
6.2	Liste des filiales importantes	na	na

	Rubriques de l'Annexe I « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	Page de l'Amendement au Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 25 août 2021	Page du Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021
Section7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière	20-23	78-81
7.2	Résultat d'exploitation	23 ; 62 ; 72	80-81 ; 138 ; 149 ; 173
Section 8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	43-44 ; 87 ; 101	107-108 ; 165 ; 173 ; 189
8.2	Source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur	94-95	173-174
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	6 ; 52	8 ; 128
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les activités de l'émetteur	na	na
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements des investissements importants (qui sont en cours ou pour lesquels des engagement fermes ont été pris)	na	na
Section 9	**Environnement réglementaire**	**59**	**18-23 ; 134**
Section 10	**Informations sur les tendances**	**3 ; 32 ; 65-66 ; 100**	**5 ; 96 ; 142 ; 195**
Section 11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**na**	**na**
Section 12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale**		
12.1	Organes d'administration	16-17	44-59
12.2	Conflits d'intérêts	17	76
Section 13	**Rémunération et avantages**		
13.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	na	68-75
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre	na	70
Section 14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
14.1	Date d'expiration du mandat actuel de cette personne	na	48
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	17	76
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	17	48 ; 62
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernance d'entreprise	na	40-43
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	17	76
Section 15	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	31	95
15.2	Participations et stock-options des administrateurs et des directeurs	na	74
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	31	95
Section 16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Actionnaires détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote	100-101	189
16.2	Droits de vote différents des principaux actionnaires	100-101	189
16.3	Contrôle de l'émetteur	100-101	189
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	100-101	195
Section 17	**Transactions avec des parties liées**	**92**	**171**

	Rubriques de l'Annexe I « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	Page de l'Amendement au Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 25 août 2021	Page du Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021
Section 18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques	62-96	138-175
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	na	na
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	97	176-179
18.4	Informations financières *pro forma*	23	80
18.5	Politique en matière de dividendes	na	173 ; 188
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	57	132-133
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	100	195
Section 19	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social	101	189
19.2	Acte constitutif et statuts	na	63-67 ; 190-195
Section 20	**Contrats importants**	**100**	**195**
Section 21	**Documents disponibles**	**100**	**195**

Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent Amendement au Document d'enregistrement 2020 comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

	Informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier	Page de l'Amendement au Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 25 août 2021	Page du Document d'enregistrement 2020 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2021
	Rapport financier annuel		
	Comptes consolidés	na	na
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	na	na
	Comptes individuels	62-96	138-175
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels	97	176-179
	Rapport de gestion		
1	**Compte rendu d'activité (article L. 225-100, article. R. 225-102 et article L. 233-6 du Code de Commerce)**		
1.1	Situation et activité au cours de l'exercice	12-13 ; 20-23	34 ; 37-38 ; 78
1.2	Résultats du Groupe, de ses filiales et des sociétés qu'il contrôle	20-23 ; 62-96	80-81
1.3	Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière	4-8	6-10
1.4	Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière	20-23 ; 62-96	78-81 ; 138-175
1.5	Événements significatifs postérieurs à la clôture	31 ; 66 ; 100	96 ; 195
1.6	Perspectives	2 ; 32 ; 100	5 ; 96 ; 195
1.7	Recherche et développement	31 ; 57	95 ; 133
1.8	Principaux risques et incertitudes	24-29 ; 31	81-87 ; 95
1.9	Prises de participation significative ou prises de contrôle dans des sociétés ayant leur siège en France	na	na
2	**Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2, du Code de Commerce)**	**na**	**na**
3	**Informations sociales, environnementales et sociétales (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)**	**32**	**96**
4	**Informations sur les implantations et les activités (article 511-45 du Code Monétaire et Financier)**	**31**	**95**
5	**Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**	**30**	**89-93**
6	**Plan de vigilance (article L. 225-102-4 du Code de Commerce)**	**58-59**	**134**
	Rapport sur le gouvernement d'entreprise		
	Informations relatives à la gouvernance	16-17	44-67
	Informations relatives aux rémunérations	na	68-75
	Structure du capital	101	189
	Informations requises par l'article L. 225-37-5 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	100	189 ; 194-195
	Informations relatives aux conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote (article L. 225-37-4 2° du Code de Commerce)	100	189 ; 199-201
	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2017	na	74
	En application des articles 212-13 et 221-1 du règlement général de l'AMF, le Document d'enregistrement universel contient en outre les informations suivantes au titre de l'information réglementée		
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	na	199-201
	Honoraires des Commissaires aux comptes	na	175
	Attestation du responsable du document	102	202

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 :

- les comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés aux pages 138 à 179 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2021 sous le numéro D. 21-0179.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

- les comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés aux pages 136 à 176 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2020 sous le numéro D. 20-0200.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

- les comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, présentés aux pages 111 à 153 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2019 sous le numéro D. 19-0190.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

- le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 présenté aux pages 77 à 96 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2021 sous le numéro D. 21-0179.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

- le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 présenté aux pages 79 à 96 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2020 sous le numéro D. 20-0200.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

- le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 présenté aux pages 64 à 77 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2019 sous le numéro D. 19-0190.

L'information est disponible sur le lien suivant :
https://foncier.fr/rapports-annuels/

L'Amendement au Document d'enregistrement universel 2020 est consultable sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Compagnie de Financement Foncier (www.foncier.fr).

Contacts
Compagnie de Financement Foncier
4, quai de Bercy
94224 Charenton-le-Pont Cedex

Information financière :
bal-comfi@creditfoncier.fr

Relations investisseurs :
ir@foncier.fr

Les rapports annuels, semestriels, *reportings* trimestriels sur la qualité des actifs financés et *reportings* label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr.

Conception & réalisation LABRADOR INFORMATION DESIGN +33 (0)1 53 06 30 80

Compagnie de Financement Foncier
Société Anonyme au capital de 2 537 459 936 euros – 421 263 047 RCS Paris
Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 73 58 34
foncier.fr

GROUPE BPCE

COMPAGNIE DE
FINANCEMENT FONCIER